

agenda 21

Communauté Urbaine de Bordeaux

Septembre 2011

INTRODUCTION

La Communauté Urbaine de Bordeaux a initié l'élaboration de son Agenda 21 à l'automne 2009. Cette démarche a permis de mobiliser près de 150 personnes de différents horizons (élus communaux, agents communautaires, partenaires institutionnels, acteurs socioéconomiques, culturels, environnementaux...), qui ont pu contribuer à l'élaboration de l'Agenda 21 de la CUB à travers notamment :

- ✕ Des entretiens croisés (Janvier – Février 2010),
- ✕ Des ateliers de travail collectifs (Mars à Mai 2010),
- ✕ Une commission réunie (Juillet 2010),
- ✕ Une conférence des communes (Octobre 2010).

La première phase de travail a permis d'aboutir à la réalisation d'un **schéma d'orientations** qui identifiait les principaux atouts et difficultés de la CUB au regard des enjeux du développement durable sur le territoire. Il proposait également des objectifs stratégiques répondant aux enjeux identifiés dans les différents ateliers de travail et réunions avec l'équipe projet. Il constituait ainsi un support pour une réflexion prospective et stratégique du territoire métropolitain sur la prochaine décennie. Ce schéma d'orientations a été validé en Conseil communautaire de décembre 2010.

Le travail a ensuite consisté à rendre ce schéma d'orientations opérationnel en s'appuyant sur les contributions des ateliers de travail et sur les chantiers déjà engagés par la CUB (Plan Climat, PLU, SMDE, politique de l'eau...).

La faisabilité du plan d'actions proposé dans le document cadre a été travaillée par les agents communautaires et a permis d'aboutir à un programme d'actions opérationnel, qui a fait l'objet d'une restitution intermédiaire au cours d'un atelier de travail (Février 2011) et d'une réunion de restitution d'une version quasi définitive du plan d'actions aux partenaires (Juin 2011).

Les pages suivantes présentent :

- Les ambitions de l'Agenda 21 communautaire qui vise à conforter les acquis et explorer de nouveaux champs,
- L'articulation de ce projet avec les démarches et politiques menées sur un territoire riche en innovations et acteurs ressources,
- La mise en œuvre, l'animation et l'évaluation de l'Agenda 21 communautaire pour en faire un projet partagé, suivi, dynamique et capable d'évaluer l'impact des actions engagées pour le développement durable du territoire,
- Les grands axes de l'Agenda 21 qui fixent le cap pour le développement durable de la CUB.

Les grands axes de l'Agenda 21 s'organisent de la manière suivante :

- ✕ **Les axes stratégiques de l'Agenda 21** pour répondre aux grands enjeux du développement durable selon le positionnement de la CUB (maître d'ouvrage, animateur de réseau, organisation).
- ✕ **Les orientations phares** qui constituent les engagements de la CUB en matière de développement durable.

- * **Les objectifs** qui apportent des réponses concrètes aux enjeux identifiés selon les compétences et champs d'intervention de la CUB.
- * sont à mettre en œuvre ou impulser sur les trois prochaines années. Ce plan d'actions est fourni en seconde partie du présent document et constitue le cœur de l'Agenda 21 de la CUB.

L'Agenda 21 est un projet qui, au-delà du plan d'actions proposé, a vocation à impulser progressivement des habitudes et méthodes de travail organisées sous le prisme du développement durable (transversalité, amélioration continue, réflexion en mode projet). Ce sont ces questionnements et les résultats obtenus qui favoriseront la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'organisation interne de la CUB et sur les territoires.

Il a été décidé que l'Agenda 21 ne couvre pas tous les champs/compétences de la CUB.

En effet, il ne s'agit pas d'y intégrer tous les plans d'actions des politiques sectorielles. Pour cette raison, les actions menées par exemple dans le plan climat, la future politique de l'eau, le SDODM, voire la future politique des déchets ne sont que très peu souvent reprises. Par contre, il s'agit bien de valoriser ces stratégies, qui font toutes ensemble l'ambition de la CUB en matière de développement durable.

Cependant, par sa visibilité, l'Agenda 21 est un bon lieu pour héberger des actions qui ne sont pas encore englobées dans de telles stratégies, mais aussi pour mettre en exergue des actions des stratégies sectorielles. Il peut s'agir d'actions innovantes, de partenariats originaux, d'actions très transversales, voire d'actions à lancer rapidement en raison de leur caractère très mobilisateur.

Enfin, l'Agenda 21 est une démarche d'amélioration continue doit être suivie et régulièrement évaluée pour réajuster les engagements pris au regard du contexte local.

Sommaire

PARTIE 1 : le Document cadre

- 1. Développement durable, pourquoi il est urgent d'agir**
- 2. Les ambitions de l'Agenda 21 communautaire**
- 3. L'Agenda 21, un projet de territoire en articulation étroite avec les politiques structurantes**
- 4. Les grands axes de l'Agenda 21**
- 5. La mise en œuvre et l'animation de l'Agenda 21**
- 6. Conclusion**

PARTIE 2 : Le Plan d'actions

Annexe : tableau de bord des actions

PARTIE 1 : DOCUMENT-CADRE

1 - Développement durable, pourquoi il est urgent d'agir

Depuis les années 1970, de nombreux constats et événements d'ampleur ont incité des acteurs du monde entier à poser un constat inéluctable : l'harmonie entre l'Homme et la Nature et entre les hommes eux-mêmes est mise à mal et devient de plus en plus fragile :

- Les déséquilibres économiques et sociaux sont de plus en plus criants et les disparités entre les territoires continuent de se creuser ;
- Le réchauffement climatique est une réalité qui cause des dégâts importants dans de nombreuses régions du monde, et encore plus intenses dans les régions les plus démunies face aux catastrophes naturelles ;
- L'accès aux ressources de notre planète, bien qu'étant un droit inaliénable, s'affirme comme une source de conflits et d'enjeux touchant à la vie et la dignité humaine ;
- Les réserves naturelles, la faune, la flore, sont en danger et la disparition d'espèces ne cesse de s'accroître.

Face à ces constats, il est impératif de réinterroger nos modes de production, de consommation et plus globalement, notre rapport à l'Homme et à la Nature. La notion de développement durable vient apporter des réponses à ces besoins en insistant sur la nécessité de reprendre confiance en l'avenir, d'agir au bénéfice des populations actuelles tout en garantissant le devenir et l'épanouissement des générations à venir.

Le développement durable doit donc encourager un mode de développement harmonieux, reposant sur l'innovation économique, l'équité et la justice sociale, et enfin la préservation des ressources environnementales.

Appliqué au territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, le développement durable doit favoriser une conception durable de la Métropole de demain en prenant en compte de manière systématique, l'impact de notre action sur l'environnement et l'Humain. C'est une métropole durable, responsable et solidaire qu'il s'agit de construire à travers cet Agenda 21.

Plusieurs événements phares au niveau international sont venus consacrer la notion de développement durable et ont contribué à la rendre opérationnelle et vivante :

- * Le rapport « Notre avenir à tous » (rapport Brundtland) qui en 1987 a marqué la mise en « état d'alerte » de la planète et pour la première fois évoqué la notion de développement durable (« sustainable development ») ;
- * Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992, au cours duquel plus de 130 Etats se sont engagés en faveur du développement durable et où le niveau local est apparu comme l'échelle d'intervention la plus pertinente (« penser global, agir local ») ;
- * La Charte d'Aalborg qui, en 1994, propose aux collectivités européennes d'acter leur entrée en terre de développement durable ;

✱ Le sommet de Kyoto qui fait suite à la convention sur le Climat de 1992 et fixe comme objectifs aux pays industrialisés de réduire leurs émissions de gaz à effets de serre ;

✱ Le second Sommet de la Terre à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, qui a retenu le fait que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un droit fondamental de chaque humain et que répondre à ce besoin est un devoir collectif, mais aussi qu'il n'y a pas de développement durable sans coopération entre les pouvoirs publics, le monde économique et la société civile.

Au niveau national, la France agit également de son côté depuis longtemps :

- ✱ Adoption en 2004 (révisé en 2006) du Plan national de lutte contre le changement climatique,
- ✱ Inscription de la charte de l'environnement dans la Constitution Française en 2005,
- ✱ Adoption en 2010 de sa nouvelle stratégie nationale de développement durable en cohérence avec la stratégie européenne de développement durable.

Depuis le Sommet de Rio, les États, associations et collectivités locales s'engagent progressivement dans le sens de la « durabilité » en décidant de mettre en œuvre leur Agenda 21 local. **Les Agendas 21 sont des stratégies locales de développement durable qui s'appuient sur des programmes d'actions concrets répondant aux enjeux du territoire sur les nombreux champs rencontrés (logement, mobilité, solidarité et vivre ensemble, biodiversité, consommation, développement économique...).**

La Communauté Urbaine de Bordeaux, déjà engagée sur de nombreux projets de développement durable, a souhaité formaliser ses engagements et se fixer des objectifs ambitieux pour les prochaines années. Cette démarche s'inscrit en complémentarité de nombreuses démarches déjà engagées sur le territoire de la CUB : en effet, 22 des 27 communes de la Métropole disposent ou élaborent leur Agenda 21, le Département de Gironde et la Région Aquitaine ont également leur projet territorial de développement durable...

Son engagement se concrétise à trois échelles dans l'Agenda 21 :

- Son fonctionnement interne,
- Son rôle de maître d'ouvrage via les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire,
- Son rôle d'animateur d'un territoire composé de 27 communes et sur lequel de nombreux autres acteurs interviennent également dans le sens d'un développement durable.

⇒ 2 - Les ambitions de l'Agenda 21 communautaire

L'Agenda 21 de la CUB est un projet qui répond à deux objectifs :

- Valoriser les nombreuses démarches déjà engagées par la métropole sur le territoire, en lien avec ses partenaires et les communes, en précisant certaines de leurs actions;
- Fixer de nouveaux objectifs pour le développement durable du territoire.

2.1 Une étape supplémentaire pour le développement durable du territoire

Depuis de nombreuses années, la CUB agit dans le sens du développement durable à travers non seulement ses compétences légales, mais également des projets qu'elle accompagne sur son territoire (Plan Climat, Politique de l'Eau, PLH...). En tant que maître d'ouvrage et animateur d'un territoire diversifié, la CUB porte divers projets intégrant des considérations de développement durable. Les constats sont donc nombreux sur les engagements de la CUB et son action sur le territoire :

Sur le logement et l'accueil sur le territoire, la CUB est aujourd'hui reconnue comme un territoire attractif qui bénéficie d'un système éducatif diversifié et international. Pour répondre à cet enjeu d'attractivité, la métropole mène ou participe à de nombreux programmes liés à l'Habitat (construction/requalification du logement étudiant ; PLH ; PADD qui souhaite développer de nouveaux programmes de logements, etc.).

Le développement urbain est également un enjeu essentiel sur lequel la CUB se mobilise depuis de nombreuses années : une volonté d'orienter le Plan Local d'Urbanisme vers une plus grande durabilité, une densification du réseau de transports en commun et une poursuite du recentrage urbain, l'élaboration de guides incitatifs d'aménagement durable. Enfin, la CUB apporte une expertise et un rôle de coordination auprès des communes sur de nombreux sujets.

Les coopérations locales et internationales pour créer et renforcer le lien social, les solidarités et renforcer l'ouverture de la métropole aux autres territoires et aux nombreux acteurs qui souhaitent s'engager en faveur de la citoyenneté et du développement durable.

L'accompagnement vers une mobilité durable constitue un axe de travail important sur un territoire où les transports constituent le 2^{ème} poste émetteur de gaz à effets de serre (30% des émissions dont plus de 80% pour le transport routier et de marchandises). Plusieurs actions ont déjà été engagées : guides, augmentation des transports urbains, certification de lignes de transports, et cette préoccupation est clairement reprise dans le Plan Climat de la CUB.

La prise en compte des enjeux nature et biodiversité, concrétisé par une coopération forte avec les communes sur ces sujets, et la volonté affichée de devenir une « agglomération nature ».

Une gouvernance territoriale avec les communes notamment qui tend à évoluer vers l'intégration progressive des principes du développement durable et la recherche d'une proximité

renforcée avec les territoires (création des directions territoriales, contrats de codéveloppement...).

La recherche de synergies avec les partenaires du territoire autour d'objectifs communs et fédérateurs qui encouragent les acteurs locaux à s'engager pour un développement durable sur divers sujets (accord de codéveloppement conclu avec la Région et le Département, Agence Locale de l'Energie, CRESS...).

Un territoire attractif économiquement qui s'attache à valoriser et encourager les projets innovants qui vont dans le sens d'une économie verte (Ecoparc, formation à l'écohabitat, exemplarité du Port de Bordeaux, certification des zones d'activité...).

Une Métropole qui est historiquement attachée à offrir des outils et tribunes pour favoriser le débat

La proximité souhaitée des orientations communautaires avec les enjeux citoyens étant garantie par ailleurs par le développement de moyens pérennes d'implication des habitants, via l'action du Conseil de Développement Durable de l'agglomération d'une part, et la diffusion et l'application de la Charte de la Participation d'autre part. La mise en œuvre de démarches ponctuelles visant à associer les citoyens (Projet Métropolitain, politiques sectorielles, grands projets) est également vecteur de plus value en terme de pertinence des projets et orientations communautaires, ce qui constitue indéniablement un atout pour l'ancrage territorial des principes du développement durable et la mise en œuvre partagée des actions de l'Agenda 21 de la CUB.

Un territoire riche d'expériences menées pour le développement durable avec 22 communes sur 27 engagées en démarches Agenda 21, un Conseil Régional disposant également de son projet territorial de développement durable, et enfin un Département de Gironde très actif sur ces questions à travers son Agenda 21 et son conseil départemental des Agendas 21 (CDA21), dont la CUB est membre actif.

Le développement durable n'est pas une notion nouvelle pour la CUB, les exemples cités ci-dessus démontrent l'histoire et la richesse des initiatives déjà engagées. Pour autant, l'Agenda 21 constitue une opportunité de mettre en avant les projets menés, identifier les champs sur lesquels la CUB joue aujourd'hui un rôle déterminant et ceux sur lesquels elle

2.2 Conforter les acquis et explorer de nouveaux champs

Les acquis sont nombreux sur la métropole et le développement durable est une notion présente qui trouve des applications concrètes. Toutefois, l'Agenda 21 est également l'occasion de réinterroger certaines habitudes de travail et de vie dans l'optique de renforcer la place de l'Homme dans la ville, son épanouissement et un équilibre avec son environnement compris au sens large (urbain, humain, naturel...).

L'Agenda 21 de la CUB contribue à ces réflexions et encourage à explorer de nouveaux champs :

- Renforcer la mixité sociale dans les politiques menées (habitat, lutte contre les discriminations...) sur un territoire qui bénéficie d'une réelle attractivité mais qui peut avoir tendance à se spécialiser.

- Repenser le rapport au temps comme nouvelle dimension à prendre en compte pour organiser la vie locale.
- Poursuivre les efforts entrepris pour être une agglomération reconnue et visible en renforçant les démarches de concertation et en favorisant une gouvernance partagée avec tous les citoyens, les communes et les acteurs du territoire.
- Anticiper les enjeux liés à la lutte contre le réchauffement climatique à travers l'élaboration de son Plan Climat et la mise en place d'outils incitant à un développement maîtrisé du territoire communautaire, en lien avec les nombreux partenaires mobilisés sur ces enjeux.
- Inciter à l'innovation dans les projets de la CUB et proposer de nouvelles approches, en plus des engagements réglementaires en matière de logement, développement économique, coopération internationale, les ressources humaines au sein de la collectivité...
- Développer une culture commune du développement durable au sein des services communautaires en s'engageant collectivement dans une stratégie d'amélioration continue pour faire évoluer les habitudes et pratiques de travail, favoriser la transversalité entre services, mettre en place une démarche d'évaluation au regard des enjeux du développement durable.
- Imaginer de nouveaux champs à explorer qui, bien que dépassant les compétences communautaires, encouragent les acteurs du territoire à s'engager sur des projets innovants (la mise en place d'un bureau des temps sur le territoire, le soutien aux acteurs associatifs pour développer l'échange des savoirs-faire...).

⇒ 3 - L'Agenda 21 de la CUB. un projet de territoire

3.1 Un projet construit avec les acteurs du territoire

A l'automne 2009, la **Communauté Urbaine de Bordeaux** a initié l'élaboration de son Agenda 21 autour duquel ont été **mobilisées près de 150 personnes de différents horizons**.

Elus communaux et communautaires, agents communautaires, partenaires institutionnels, acteurs socioéconomiques, culturels, environnementaux... sont autant d'acteurs ayant contribué à l'élaboration de l'Agenda 21 de la CUB grâce à un large dispositif de mobilisation.

L'Agenda 21 de la CUB a été élaboré en deux grands temps :

⇒ La définition concertée d'un **Schéma d'orientations** : chaque axe de travail a fait l'objet d'un état des lieux général approfondi par la mise en évidence pour chacun des enjeux identifiés les points forts, les points faibles et les projets et actions de la CUB (étape de diagnostic). Il définit des orientations et les objectifs en termes de développement durable pour la CUB (étape de stratégie) ;

⇒ L'élaboration d'un **plan d'actions** qui permet d'atteindre les objectifs que s'est donnée la CUB dans son Agenda 21 : l'étude de faisabilité des actions a permis de retenir des actions concrètes et prioritaires pour ce premier plan d'actions.

L'Agenda 21 de la CUB élaboré en lien avec le **Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable** élaboré par le MEDDTL locaux, en prenant en compte :

Les 5 finalités essentielles reconnues :

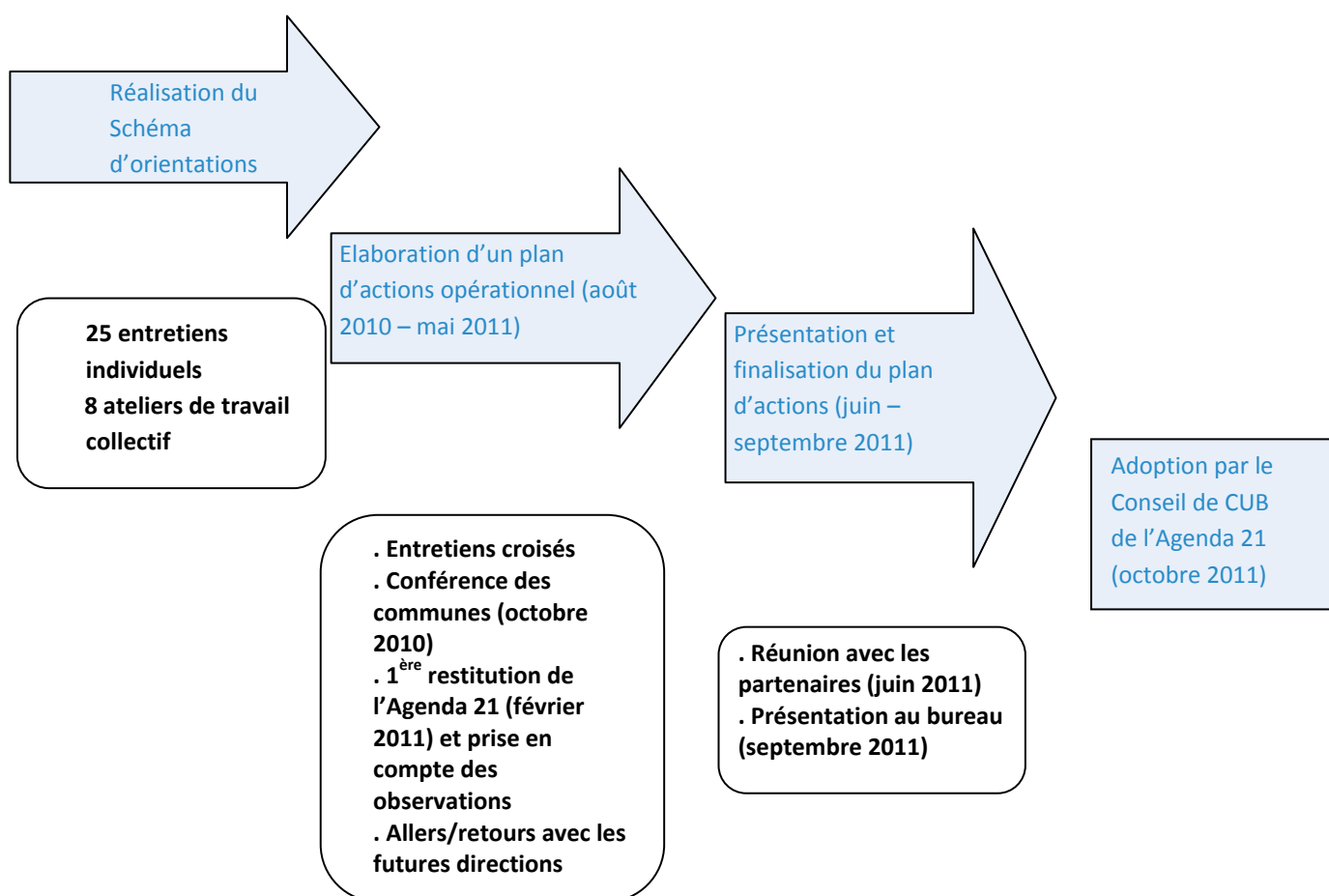
- Lutte contre les changements climatiques et adaptation des territoires
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les 5 déterminants du développement durable :

- Participation des acteurs
- Organisation du pilotage
- Transversalité des approches
- Évaluation partagée
- Stratégie d'amélioration continue

La tenue d'instances de pilotage (Commission réunie en juillet 2010, conseil communautaire en Décembre 2010) a marqué ces temps de construction du projet.

Focus sur les modes de participation des acteurs



3.2 Les spécificités de l'Agenda 21 de la CUB

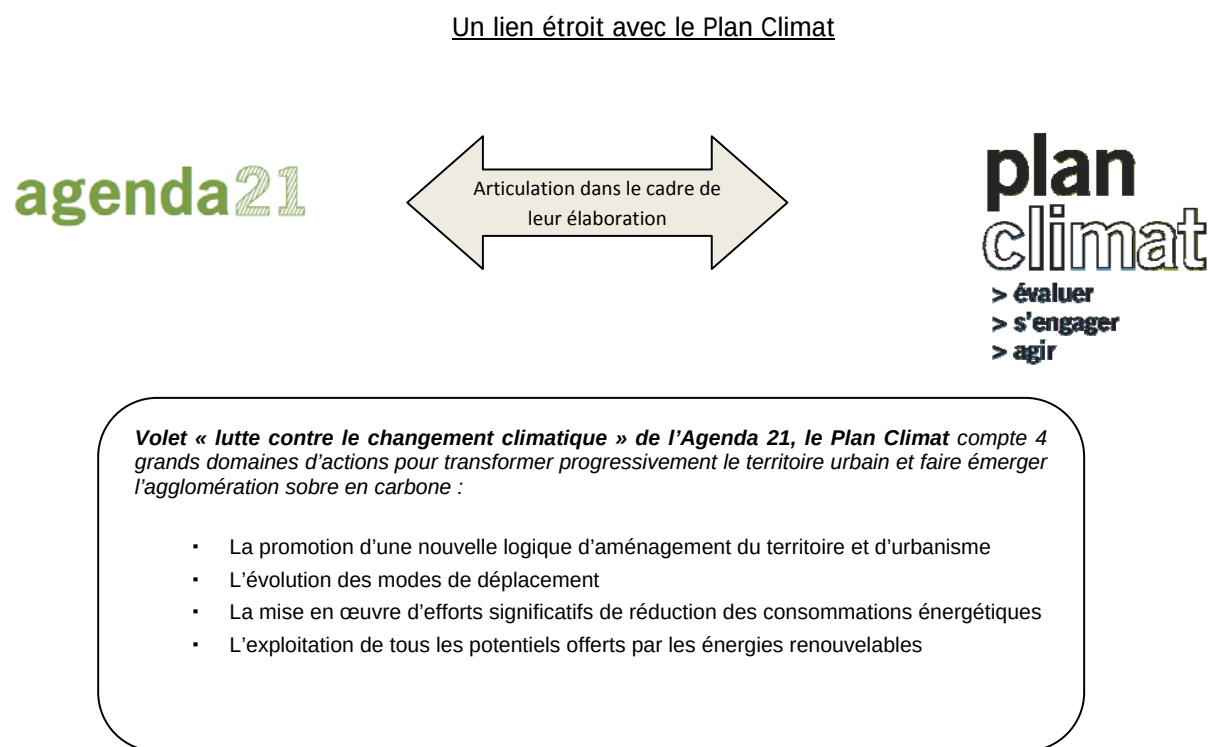
Étape supplémentaire pour le développement durable du territoire, l'Agenda 21 de la CUB constitue l'aboutissement d'un réel souci d'orienter les réflexions et projets du territoire autour du développement durable.

Il démontre également la volonté de s'inscrire dans une dynamique territoriale existante.

3.2.1 Des interactions avec les projets de la CUB, en faveur du développement durable

L'agenda 21 a été conçu en adéquation avec **les projets à l'œuvre sur le territoire** :

- L'Agenda 21 et le **Plan Climat** ont été construits en étroite relation et apparaissent comme des composantes essentielles de la stratégie métropolitaine. Ainsi, les ambitions communautaires pour la finalité « lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère » sont entièrement traduites dans le Plan climat dont le programme d'actions a déjà été adopté par le conseil de CUB de février 2011.



Le programme d'actions de l'Agenda 21 s'inscrit dans une **complémentarité** avec l'ensemble des projets actuellement portés par la CUB : les actions qu'il comporte se veulent en effet innovantes et complémentaires aux actions déployées dans le cadre des politiques sectorielles.

Afin d'éviter les plans d'actions redondants, les objectifs communautaires pour la lutte contre le changement climatique, qui sont totalement affichés dans le Plan Climat de la CUB n'ont pas été repris dans l'Agenda 21.

Il en est de même pour les plans d'actions en faveur du développement durable issus des autres politiques sectorielles menées par la CUB (notamment le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains, la future politique de l'eau, ...).

Toutefois, c'est bien l'ensemble de ses politiques et plans d'actions qui sont porteurs de l'ambition de la CUB en matière de développement durable.

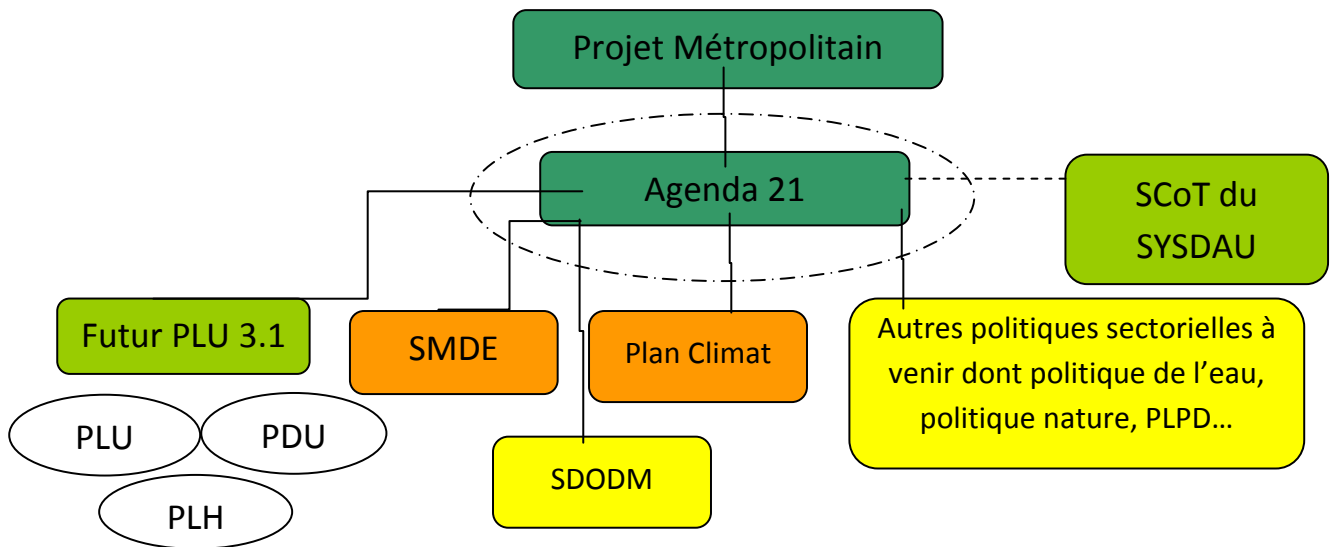
Par ailleurs, le déroulement de la fabrique métropolitaine, au stade même de finalisation de la construction de l'Agenda 21, a permis une véritable imprégnation du plan d'actions proposé avec le projet métropolitain.

Le schéma ci-dessous est une représentation des connexions existantes entre les différents projets structurants de la CUB.

Le projet métropolitain et l'Agenda 21 ont une fonction chapeau visant à assurer la cohérence de l'ensemble des projets. La finalisation de l'Agenda 21 s'est faite en même temps que la fabrication du Projet Métropolitain et en est, par conséquent, complètement imprégné.

L'Agenda 21 permet un **essaimage du développement durable** dans l'ensemble des actions entreprises sur le territoire communautaire. Il comporte des actions transversales liées aux différents projets.

L'Agenda 21 et les projets structurants à l'œuvre sur le territoire



Plan des Déplacements Urbains (PDU) 2000 – 2005 :
adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi «solidarité et renouvellement urbains» le 28 mai 2004.

Programme Local de l'Habitat (PLH) en 2007 :
document de programmation à 5 ans.

Plan Climat :
le plan d'actions adopté en février 2011 met en évidence des connexions stratégiques avec l'Agenda 21.

Schéma Métropolitain de Développement Economique de la CUB (SMDE) :
adopté en mars 2011 avec une période de mise en œuvre de 5 à 10 ans. Il a fait l'objet de phases de concertation qui se sont tenues sur le même temps que l'élaboration de l'Agenda 21.

Politique de l'eau :
élaborée suite à un dispositif de concertation de septembre à décembre 2010, elle sera déclinée dans un premier plan d'actions à 4 ans (automne 2011).

Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains de la CUB (SDODM) : validation des orientations stratégiques en avril 2011.

Politique Nature
(en cours de réflexion)

Projet métropolitain :
le projet métropolitain sera adopté en novembre 2011 à l'issue d'un dispositif de concertation ambitieux et donnera une vision de l'agglomération à 2030.

Programme local de prévention des déchets dont la concertation devrait débuter fin 2011.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :
révision engagée depuis octobre 2007 avec une large phase de concertation : son approbation est prévue pour fin 2012.

Plan Local d'Urbanisme 3.1 (PLU de 2006) révision engagée depuis septembre 2010 du PLU, PDU et PLH.

3.2.2 L'ancrage de l'Agenda 21 de la CUB dans une dynamique territoriale déjà existante

L'Agenda 21 de la CUB s'inscrit dans le cadre d'une dynamique territoriale favorable à l'ancrage du développement durable :

- La Région Aquitaine et le Département de la Gironde se sont dotés d'Agendas 21 (2005 /2007).

⇒ Dès 2005, un Conseil Départemental des Agendas 21 (CDA21) a été mis en place. Cette instance, aujourd'hui très bien identifiée, constitue un lieu d'échange et de capitalisation autour des enjeux du développement durable (au niveau urbain ou rural) pour l'ensemble des collectivités du Département.

La CUB est membre du Conseil Départemental des Agendas 21 de Gironde, animée par le Conseil Général (33 collectivités membres en mai 2008). Elle est également co-financeur pour certaines actions.

- Parmi les 27 Communes membres de la Communauté urbaine de Bordeaux, la majorité est engagée dans une démarche locale de développement durable.

La construction concertée de l'Agenda 21 communautaire a permis de révéler un besoin partagé, par les communes et la CUB, de communiquer davantage, d'échanger, croiser les regards et expériences entre les acteurs du territoire. Les compétences sont nombreuses et varient d'une échelle à l'autre, pour autant, les enjeux sont territoriaux et chacun doit contribuer à la mise en œuvre de projets cohérents en vue de développer un véritable projet d'agglomération durable.

Le programme d'actions de l'Agenda 21 communautaire permet d'apporter des réponses à ces constats grâce à l'action qui consiste à mettre en place un club CUB / communes ayant une vision opérationnelle sur les champs spécifiques d'intervention des collectivités de la CUB. Ce dernier permettra d'avoir une approche territoriale propre à la CUB pour échanger et mutualiser les informations et moyens à une échelle territoriale rapprochée.

⇒ 4 - Les grands axes de l'Agenda 21

L'Agenda 21 de la CUB s'organise autour de 4 axes et 11 orientations stratégiques :

Axe	Orientation
1 - Ecoexemplarité de la CUB	1.1 - Promouvoir une GRH soucieuse des enjeux de solidarité et de santé au travail
	1.2 - Promouvoir une commande publique responsable
	1.3 - Créer une culture commune du développement durable au sein des services
2 - Maîtrise d'ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire	2.1 - Faire de la CUB un territoire accueillant et créateur de lien social
	2.2 - Promouvoir un développement économique durable et innovant
	2.3 - Limiter et réduire l'empreinte écologique du développement urbain de la CUB
	2.4 - Développer le potentiel nature et biodiversité de la CUB
	2.5 - Prévenir les risques environnementaux sur la santé
3 - Synergies entre collectivités	3.1 - Affirmer le rôle de la CUB en matière d'animation du territoire durable et solidaire
	3.2 - Définir des principes partagés d'éco-conditionnalité
4 - Accompagner les acteurs pour des dynamiques territoriales durables	4.1 - Favoriser l'émergence de démarches et projets responsables sur le territoire

Ces orientations détaillées constituent l'ossature de l'Agenda 21 et répondent aux enjeux identifiés dans le schéma d'orientations. Elles cherchent également à s'inscrire en complémentarité avec les projets portés par la CUB.

Il est important que la mise en œuvre de ces orientations puisse être régulièrement évaluée au regard des évolutions du contexte socioéconomique, environnemental du territoire et de l'impact des chantiers engagés.

La définition et le déploiement de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine de Bordeaux sont guidés par plusieurs principes :

✱ Les déterminants du développement durable que l'on retrouve tant dans l'élaboration de l'Agenda 21 que dans sa mise en œuvre

Déclinaison des déterminants dans le cadre de l'Agenda 21	Elaboration	Déploiement
La participation des acteurs	Dispositif de concertation	Gouvernance territoriale : club CUB/communes, club climat
L'organisation du pilotage des actions	Définition d'une instance dédiée	Comité Stratégique
La transversalité des approches	Privilegiée dans chaque étape de l'Agenda 21	Approche transversale du programme d'actions
Le suivi et l'évaluation	Identification d'indicateurs	Création d'une instance dédiée et d'un dispositif de suivi et d'évaluation (comité de suivi partenarial)
L'amélioration continue	Identification de points faibles dans le Schéma d'orientation	

✱ Des principes propres à la CUB :

- L'articulation des échelles territoriales, principe inhérent à l'ensemble des projets à l'œuvre sur le territoire ; l'Agenda 21 de la CUB a une dimension territoriale et concerne ainsi l'ensemble des acteurs du territoire.

- Des principes clés figurant dans le programme d'actions :

***L'éco-responsabilité des acteurs** : la CUB vise l'exemplarité, aussi bien à sa propre échelle, dans son fonctionnement interne, qu'au niveau des communes. Il s'agit de s'orienter vers des administrations plus responsables qui réduisent les impacts de leurs activités.

***L'éco-conditionnalité** : à travers l'introduction de critères qu'elle souhaite partagés, la CUB vise à susciter une approche développement durable dans ses propres fonctions de maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

On trouvera ci-après une présentation détaillée de chaque axe et orientation.

Axe 1 – Une administration éco-exemplaire

La CUB, dans son fonctionnement interne, contribue à la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance du développement durable.

Gérant environ 2600 agents, l'institution s'est engagée sur un projet d'administration qui cherche à renforcer les principes de transversalité, gestion des ressources humaines, accompagnement dans la montée en compétence etc.

Par ailleurs, plusieurs instances et outils favorisent la citoyenneté des agents et leur implication dans les projets portés par l'institution. Le développement durable est l'un de ces projets et la démarche d'Agenda 21 engagée reflète l'utilité de mobiliser l'ensemble des agents autour d'une ambition commune.

L'écocitoyenneté, la qualité de vie dans les locaux de la CUB, son engagement vers l'extérieur sur les enjeux sociaux et environnementaux, constituent des enjeux pour assurer l'exemplarité de la CUB dans son fonctionnement interne.

Quelques constats :

⇒ *Une Communauté qui a déjà engagé des démarches éco-citoyennes*

⇒ *Une nécessité de poursuivre les efforts en termes de ressources humaines, culture du développement durable, commande publique responsable*

Orientation 1.1 :

Promouvoir une GRH soucieuse des enjeux de solidarité et de santé au travail

Les points forts

- ⇒ Une mobilisation croissante des agents de la CUB dans les projets menés par l'institution
- ⇒ Des nouveaux arrivants à la CUB qui sont souvent bien accueillis et accompagnés dans leur nouveau poste
- ⇒ Une préparation à la retraite bien effectuée avec un accompagnement en amont
- ⇒ Mise en place des parcours professionnels
- ⇒ Un dialogue social qui fonctionne au sein de la CUB
- ⇒ Un COS bien connu
- ⇒ Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) en cours de création
- ⇒ Un plan hygiène et santé mis en place au sein de la CUB

Les points faibles

- ⇒ Un manque d'accompagnement des agents sur les enjeux liés aux aides des parents
- ⇒ Un équilibre Hommes/Femmes qui n'est pas toujours respecté
- ⇒ Un Plan hygiène santé qui pourrait être davantage opérationnel
- ⇒ Un accompagnement des personnes à mobilité réduite qui manque de structuration et d'objectifs affichés (plusieurs initiatives individuelles)
- ⇒ Un manque de stratégie pour le transfert de savoirs entre agents ainsi que le compagnonnage
- ⇒ Un manque d'incitation au suivi ou au montage de projets citoyens et/ou solidaires par les agents de la CUB
- ⇒ Des agents qui connaissent mal l'ensemble des projets portés par la CUB
- ⇒ Une politique culturelle de l' ASSCUB à renforcer et soutenir

Quelques axes de progrès

- ⇒ La volonté de mobiliser davantage les agents communautaires dans les projets portés par l'institution
- ⇒ Des préoccupations sur la santé qui, malgré le plan hygiène santé, pourraient être davantage formalisées (évaluation des risques, plan air santé...)

Lien avec les autres projets et actions en cours

- ⇒ La conduite du changement et la nécessité d'intégrer le développement durable comme critère dans les objectifs de services
- ⇒ Projet d'administration

Objectifs associés	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
Affirmer une politique de l'égalité des chances au sein de la CUB	Mettre en place une charte de la mobilité et du recrutement à la CUB
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Renforcer la parité au sein de la CUB
Promouvoir l'écocitoyenneté et l'engagement des agents de la CUB	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
	Faciliter l'engagement des agents sur des projets solidaires
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Développer le compagnonnage entre agents ⇒ Lancer un appel à projet en interne sur le développement

	durable ⇒ Renforcer la politique culturelle de l'ASSCUB
Poursuivre les préoccupations liées à la santé et la prévention des risques au travail	Actions figurant au 1^{er} plan d'actions
	Mettre en place un plan santé au sein de la CUB Instaurer un bureau des temps interne à la CUB
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Étudier la mise en place d'une crèche inter-administration ⇒ Mettre en place un plan air intérieur

Orientation 1.2 : Promouvoir une commande publique responsable



Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les points forts

- ⇒ La CUB est membre du réseau « acheteurs écoresponsables » d'Aquitaine porté par l'ADEME et a reçu deux prix dans le cadre des Trophées de la Commande publique
- ⇒ Une volonté d'assurer une traçabilité dans les marchés négociés et passations d'appel d'offre (démarche qualité)
- ⇒ Une augmentation chaque année des heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés publics
- ⇒ Un travail mené sur l'anticipation et l'analyse des besoins : expérience du cahier des charges fonctionnel
- ⇒ Une organisation interne autour de la Direction de la Commande Publique (DCP) pour davantage de transversalité dans l'élaboration de cahiers de charges et un souci d'intégrer les finalités du développement durable

Les points faibles

- ⇒ Un manque de mise en valeur en interne des démarches d'achats responsables
- ⇒ Une difficulté à sensibiliser l'ensemble des agents sur les enjeux de la commande publique responsable
- ⇒ Une difficulté à identifier les bons interlocuteurs pour intégrer le développement durable dans les marchés publics
- ⇒ Un manque de suivi et d'évaluation des marchés passés et de leur impact environnemental et social notamment
- ⇒ Une méconnaissance sur les possibilités d'utilisation d'écoproduits (qui émanent souvent d'initiatives des services plus que d'une politique générale)

Quelques axes de progrès

- ⇒ Un enjeu de poursuivre et renforcer la sensibilisation des agents à la commande publique responsable

Lien avec les autres projets, actions et réflexions en cours sur le territoire

- ⇒ Volonté d'accompagner les entreprises locales, et notamment les PME et les CAT : partenariat en cours avec la CCI (Plan de Mandature)
- ⇒ Réaliser des marchés associant considérations environnementales et clauses sociales
- ⇒ Pour chaque direction, réaliser 3 à 4 marchés responsables avec un appui systématique de la DCP au stade de la planification
- ⇒ Mettre en place un plan de formation graduel en fonction des souhaits des agents et des différents corps de métiers
- ⇒ Mettre en oeuvre une "comptabilité" spécifique des marchés "éco-responsables" pour suivi des évolutions, analyse des résultats et réalisations de bilans annuels
- ⇒ Une demande du Président de diversifier les approches des clauses sociales : égalité homme/femme, diversité des profils et des niveaux des personnes recrutées...

Objectifs associés	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
Systématiser une politique d'achats responsables	Renforcer l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics Introduire de manière plus importante des produits Bio, des produits de saison et issus de circuits courts dans la restauration collective de la CUB
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Développer des partenariats avec les producteurs locaux par l'intermédiaire du MIN ⇒ Élaborer une charte sur la responsabilité sociétale des collectivités
Mieux informer sur la notion de coût global de la CUB	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Assurer une traçabilité des matériels gérés par la CUB ⇒ Former les acheteurs à la notion de coût global

Orientation 1.3 :

Créer une culture commune du développement durable au sein des services



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations



Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation

Les points forts

- ⇒ Un Agenda 21 de la CUB qui constitue une opportunité de travailler en transversalité, avec un décloisonnement des services et des champs de compétences
- ⇒ Le développement durable est un des axes stratégiques du projet de services
- ⇒ Une extension de la méthode de gestion et suivi de projet, qui renforce le rôle de l'évaluation notamment
- ⇒ Une implication des agents dans les projets de la CUB qui se renforce
- ⇒ Mise en place d'indicateurs de performance au sein des services: une culture de l'évaluation qui se poursuit
- ⇒ Des actions de développement durable menées au sein des services, qui favorisent le sentiment d'appropriation du développement durable par les agents
- ⇒ Un référent clauses sociales et environnementales assez bien identifié au sein de la CUB

Les points faibles :

- ⇒ Une organisation politique de la CUB très segmentée (Un grand nombre d'élus concernés par le développement durable)
- ⇒ Un cloisonnement des services qui réduit les synergies entre agents et services
- ⇒ Manque d'un plan de formation sur le développement durable au sein de la CUB
- ⇒ Une sensibilisation des agents sur les écogestes qui reste à renforcer

Quelques axes de progrès

- ⇒ Plusieurs actions de développement durable identifiées au sein des services, mais à formaliser et pérenniser

Lien avec les projets, actions et réflexions en cours

- ⇒ Charte de management
- ⇒ GPEC
- ⇒ Projet d'administration

Objectifs associés	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
Généraliser l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets et activités	Décliner les indicateurs du développement durable dans chaque service de la CUB
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Mettre en place un écobudget
Poursuivre la sensibilisation des élus et agents aux enjeux du développement durable	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
	Mettre en place un plan de formation autour du développement durable appliqué
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
Développer les pratiques exemplaires	⇒ Réaliser un guide des écogestes
	⇒ Intégrer les objectifs de développement durable dans les lettres de mission
	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
	Faire en sorte que les manifestations organisées par la CUB soient écoresponsables
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Élaborer des menus de saison
	⇒ Travailler sur l'éducation au goût avec les agents de la CUB

Axe 2 - Maîtrise d'ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

La CUB dispose d'une marge de manoeuvre importante et influente sur les approches sociale, environnementale, économique et de gouvernance du développement durable. Précarité, logement, éducation, solidarités, citoyenneté... autant de thèmes qui se fondent dans les politiques publiques menées par la Communauté et qui cherchent à intégrer les objectifs de justice sociale, égalité de tous aux services et activités sur le territoire.

La CUB est un maître d'ouvrage qui cherche à insuffler des pratiques et conseils liées aux enjeux cités précédemment : guide de la qualité urbaine et d'aménagement durable, Plan Climat... Plusieurs grands enjeux sociaux sont portés par des projets structurants et ambitieux (PLH, PLU, Projet métropolitain), qui ont fait l'objet d'une analyse afin d'encourager la prise en compte des autres approches du développement durable (culture, environnement, développement économique) dans leur mise en oeuvre et nouvelles orientations éventuelles.

Les thèmes traités par l'Agenda 21 de la CUB se révèlent à la fois complémentaires des projets déjà engagés, et innovants dans leur approche transversale d'une cohésion sociale sur le territoire et entre les citoyens qui font vivre la CUB (sur le territoire et au-delà des frontières).

Quelques éléments de constat :

⇒ *Une Métropole dynamique qui a la volonté d'intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement et de l'équité sociale dans les projets qu'elle porte*

⇒ *Un défi à relever : Consolider son attractivité et son rayonnement par un développement durable et solidaire de son territoire*

Orientation 2.1 : Faire de la CUB un territoire accueillant et créateur de lien social



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations



Epanouissement de tous les êtres humains

Les points forts

- ⇒ Un territoire attractif (4ème région française pour la croissance de sa population)
- ⇒ Un patrimoine d'exception et attractif, tant au niveau architectural que naturel ou agricole, que le territoire est en mesure de valoriser (événements de renommée internationale couplés à un secteur hôtelier dynamique)
- ⇒ Un système éducatif diversifié et international qui renforce l'attractivité du territoire
- ⇒ Une reprise de la construction et une baisse de la vacance depuis 2002
- ⇒ Des dispositifs liés à l'habitat dynamiques (Observatoires du Foncier, de l'habitat, ADIL)
- ⇒ De nombreux programmes liés à l'amélioration de l'habitat, avec une volonté d'insertion des ménages défavorisés
- ⇒ Une volonté de promouvoir la mixité fonctionnelle
- ⇒ Des politiques d'accueil des gens du voyage qui évoluent
- ⇒ Des axes de travail du Conseil de Développement Durable liés aux enjeux de société (discrimination et précarité, culture et développement urbain, jeunesse et esprit d'entreprendre, environnement).
- ⇒ Une volonté accrue depuis 2008 de concerter les citoyens dans les grands projets portés par la CUB (Plan Climat, SMDE...) avec des outils numériques pour les habitants

Les points faibles

- ⇒ Une agglomération en manque de logements adaptés pour les personnes âgées
- ⇒ Un manque de logements sociaux sur certaines communes
- ⇒ Un déficit des structures d'hébergement pour les PMR
- ⇒ Une situation d'accueil et d'habitat des gens du voyage à améliorer
- ⇒ Un étalement urbain alimenté par l'augmentation du nombre de foyers à la recherche de logements individuels à des coûts abordables
- ⇒ Une spécialisation sociale du territoire avec une faible mixité
- ⇒ Une difficulté à être davantage visible en tant qu'intercommunalité sur le territoire
- ⇒ Un manque de lieux d'échanges et de savoirs entre les citoyens de la CUB

Quelques axes de progrès...

- ⇒ Une politique de l'habitat dynamique, mais qui doit davantage s'adapter aux réalités sociales et géographiques du territoire (logements sociaux, logements adaptés pour les personnes âgées, mixité sociale sur le territoire de la CUB).
- ⇒ Une agglomération qui pourrait être davantage visible auprès de ses citoyens

Lien avec les projets et actions en cours sur le territoire

- ⇒ Participation de la CUB au programme de construction/requalification du logement étudiant
- ⇒ Un Plan de mandature 2008/2014 qui cherche à aller plus loin que le PLH
- ⇒ Accord de coopération CUB/chambre régionale de la fédération des promoteurs constructeurs/bailleurs sociaux pour dynamiser les logements sociaux
- ⇒ Un PADD qui souhaite renforcer les centralités des communes et développer les nouveaux programmes de logements pour limiter l'étalement urbain
- ⇒ Bordeaux Métropole Aménagement

⇒ Projet Métropolitain ⇒ La conférence des communes ⇒ Charte de la participation et mobilisation citoyenne sur des projets portés par la CUB ⇒ Education au développement durable des publics scolaires ⇒ Conférences des Communes périphériques ⇒ PLU 3.1	
Objectifs associés	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
Développer des démarches expérimentales en marge de la PLH	Favoriser la mixité intergénérationnelle dans les opérations d'aménagement Instaurer un bureau des temps sur le territoire de la CUB
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Renforcer les services d'accueil des gens du voyage sur le territoire
Placer les outils de médiation au cœur des enjeux de citoyenneté	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
	Créer des dynamiques d'échanges et de valorisation des savoirs et savoirs faire
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Développer les e-services ⇒ Développer les outils de médiation multiservices (PIMMS)

Orientation 2.2 : Promouvoir un développement économique durable et innovant



Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les points forts

- ⇒ CUB, au 2ème rang national pour les investissements régionaux dans la recherche et l'enseignement supérieur
- ⇒ Essor de l'économie verte : Ecoparc Bordeaux Blanquefort, campus de l'éco-construction, Pôle de l'intelligence environnementale (Bègles), Village de l'éco-construction (Floirac)
- ⇒ Outils en cours en faveur des énergies renouvelables (ALE, SME régionale)
- ⇒ Partenariat structurant avec la CRESS; appui aux microprojets associatifs et existence de structures d'accompagnement pour la création d'entreprises
- ⇒ Un patrimoine d'exception et attractif : 1er ensemble urbain inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco; 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers, plus de 30 parcs et jardins ; la proximité de la mer et de la montagne, 350 édifices classés ou inscrits
- ⇒ Des événements de renommée nationale et internationale: Vinexpo, Vinitech, Fête du vin notamment
- ⇒ Dynamisme du secteur hôtelier et développement du tourisme industriel
- ⇒ Démarche qualité menée sur la certification des zones d'activités par le service Développement économique de la CUB
- ⇒ Charte « chantier propre » pour la voirie
- ⇒ Développement d'outils et d'objectifs de développement durable dans les opérations urbaines

Les points faibles

- ⇒ Manque de reconnaissance de l'Economie Sociale et Solidaire et du secteur associatif
- ⇒ Nécessité d'un plan cohérent de développement afin de coordonner les nombreux projets émergents sur le territoire
- ⇒ Des besoins en matière de formation, d'outillages des porteurs de projets
- ⇒ Structuration de l'offre touristique urbaine à renforcer : valorisation de la vocation touristique de l'espace métropolitain, structuration des équipements, des produits et des services touristiques
- ⇒ Volet « éco-responsable » du tourisme à déployer (hébergement, activités, mobilité)
- ⇒ Approvisionnement en ressources non locales (sable, gravier) dans les chantiers de la CUB
- ⇒ Gestion du patrimoine de la CUB & programmation des installations
- ⇒ Nécessité de dépasser le stade des expérimentations
- ⇒ Intégration du développement durable dans les opérations urbaines

Quelques axes de progrès...

- ⇒ Un partenariat structurant avec la CRESS et un appui aux microprojets associatifs, mais qui n'occulte pas un manque de reconnaissance de l'économie sociale et solidaire et du secteur associatif sur le territoire
- ⇒ Une structuration de l'offre touristique urbaine à renforcer, en y intégrant le volet

éco-responsable (dans la mobilité, l'hébergement, les activités proposées)

Lien avec les projets et actions en cours sur le territoire

- ⇒ Schéma Métropolitain de Développement Economique
- ⇒ Soutien et accompagnement pour l'émergence d'activités nouvelles sur le territoire ainsi que pour la coopération entre les entreprises (guide sur les structures d'accompagnement à la création d'entreprises)
- ⇒ Projet d'un Centre technique et d'animation pédagogique pour l'Aménagement et la Construction durables sur l'Ecoparc
- ⇒ Soutien des communes pour l'émergence de clusters ou fabriques d'activités économiques ou sociaexpérimentations artistiques/ culturelle
- ⇒ Réflexion sur la création d'un pôle « Economie créative »
- ⇒ Mise en place de nombreux projets culturels et touristiques (Arena, Projet Palmer, Centre Culturel du Vin, Cascades de Garonne, camping international, Bourgailh, etc.)
- ⇒ Des événements fédérateurs et emblématiques (classement unesco)
- ⇒ Mise en place du projet Ecocité, lequel concerne 4 communes
- ⇒ Contribuer à renforcer le commerce de proximité et de centre-ville dans le cadre de la programmation des opérations d'urbanisme
- ⇒ Plan de mandature 2008/2014 : politique d'aménagements urbains répondant à l'enjeu du développement durable et la mise en place d'éco-quartiers

Objectifs associés	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
Encourager le développement du tourisme responsable	Relayé au sein du SMDE
Développer les innovations économiques et solidaires en marge du SMDE	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
	Développer la filière du réemploi sur le territoire Développer les Systèmes de Management Environnemental sur les territoires d'activités Impulser une démarche d'écologie industrielle sur le territoire communautaire Mettre en œuvre les actions nécessaires à l'avènement d'une logistique et d'un système de transport de marchandises durables à l'échelle de la métropole
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Favoriser les filières locales pour les projets de la CUB ⇒ Impulser un réseau d'éco-épiceries solidaires
Soutenir la performance durable des entreprises sur le territoire	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Soutenir la création de clusters

Orientation 2.3 : Limiter et réduire l'empreinte écologique du développement urbain de la CUB



Quelques points forts et axes de progrès...

- ⇒ Un étalement urbain alimenté par l'augmentation du nombre de foyers à la recherche de logements individuels à des coûts abordables
- ⇒ Des outils existants pour renforcer la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets de construction, aménagement
- ⇒ Une charte chantier propre pour les travaux de voirie engagés par la CUB
- ⇒ Un approvisionnement de la CUB en ressources non locales sur ses chantiers

Liens avec les projets en cours sur le territoire

- ⇒ Projet Ecocité
- ⇒ Plan Climat
- ⇒ Politiques d'aménagement urbains prévues dans le plan de mandature 2008/2014
- ⇒ Objectifs de densification des centres ville et de renforcement du commerce de proximité dans le cadre de la programmation des opérations d'urbanisme
- ⇒ Projet métropolitain

Objectif s associé s	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
Systéma tiser les outils d'amén agemen t durable	Mettre en place un ou des outils de mesure de la consommation d'espace Utiliser des méthodes, matériaux et produits pour la voirie plus respectueux de l'environnement
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Promouvoir la charte de la construction bois

Orientation 2.4 : Développer le potentiel nature et biodiversité de la CUB



Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Les points forts

- ⇒ Une agglomération qui se veut nature avec un patrimoine naturel et écologique à valoriser
- ⇒ Une prise en considération récente mais politiquement forte de l'enjeu « nature » ou « biodiversité ».
- ⇒ Un enjeu qui favorise la coopération entre les communes : le parc des Jalles, la coulée verte, l'Eau Bourde, le parc du Bourgailh, les berges de la Garonne, le parc aux Angéliques, la presqu'île d'Ambès, parc des Coteaux sont autant d'espaces dont la gestion est partagée
- ⇒ Un potentiel agricole qui doit être maîtrisé et sur lequel la CUB souhaite se mobiliser pour structurer et accompagner cette activité
- ⇒ Types de culture relativement variés
- ⇒ 1ère région française pour les vins d'AOC
- ⇒ Contrats locaux consommateurs-producteurs en essor
- ⇒ Mise en place d'un système agricole-alimentaire local par le FRCIVAM
- ⇒ Une volonté forte de développer l'agriculture périurbaine sur le territoire
- ⇒ Le Réseau Nature

Les points faibles

- ⇒ Absence de référentiel biodiversité sur la CUB (comme sur la région) / information et compétences pas suffisamment accessibles par les gestionnaires (les communes notamment)
- ⇒ Manque de connaissance et d'appropriation des espaces naturels de la CUB par les habitants
- ⇒ Pas de mise en réseau efficace des acteurs, des gestionnaires et des connaissances, malgré la mise en place du « réseau nature »
- ⇒ La Communauté Urbaine de Bordeaux n'a pas encore de compétence directe en matière de nature et de paysage
- ⇒ Pression foncière importante sur le territoire
- ⇒ Manque de dynamique collective dans le secteur périurbain
- ⇒ De nombreuses terres agricoles inoccupées : missions du Collectif pour l'achat de terres agricoles Gironde (CATA 33)
- ⇒ Précarité du statut d'agriculteur
- ⇒ Manque de ressources au sein de la CUB sur l'agriculture
- ⇒ Valorisation économique de l'agriculture insuffisante

Quelques axes de progrès...

- ⇒ Une volonté de structurer les acteurs de la biodiversité (réseau nature et du monde agricole) qui aujourd'hui, fonctionnent peu en réseau.

Lien avec les projets et actions en cours sur le territoire

- ⇒ Le Projet métropolitain
- ⇒ Le Plan Garonne (concerne 13 communes)
- ⇒ Le Parc des Jalles (concerne 8 communes)
- ⇒ La CUB a la volonté politique de devenir une « Agglomération nature » (structuration du

projet autour de la trame verte et bleue) ⇒ Accompagnement de 20 nouvelles AMAP sur la CUB et la Gironde ⇒ Mise en place d'un point de vente collectif (vente directe de proximité et collective) ⇒ Chantier formation pour l'installation en maraîchage mis en place par le Conseil Général, le Conseil Régional et le CFPPA de Blanquefort	
Objectifs associés	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
Redynamiser l'agriculture périurbaine	Promouvoir l'agriculture et les circuits courts auprès du grand public Accompagner le développement des jardins partagés Mettre en place une politique de soutien à l'agriculture
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Activer le levier foncier de préemption pour favoriser l'installation de maraîchers ⇒ Favoriser le maraîchage et l'élevage présents sur le territoire ⇒ Étudier la structuration d'une filière agricole Bio sur le territoire
Favoriser l'appropriation et la connaissance des espaces naturels et de leurs composantes par la population	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
	Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire de la CUB par la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Améliorer la gestion du foncier CUB en faveur de la biodiversité
Poursuivre les efforts sur la qualité, la préservation des milieux et la ressource en eau	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
	Mieux gérer le végétal associé à la voirie
	Remettre l'eau au cœur du projet urbain
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Lancer une étude sur la gestion écologique des zones humides



Orientation 2.5 : Prévenir les risques environnementaux sur la santé

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources



Epanouissement de tous les êtres humains

Les points forts

- ⇒ Une bonne identification de certains risques (inondations, technologiques, incendies de forêts)
- ⇒ Une réflexion sur les problématiques émergentes en cours au C2D : la qualité de l'eau avec notamment la prise en compte des pollutions médicamenteuses et chimiques, les services rendus par la biodiversité, la qualité de l'air intérieur et les ondes électromagnétiques
- ⇒ Une compétence déchets de la CUB et des partenariats importants pour la sensibilisation à la gestion et la réduction des déchets à la source

Les points faibles

- ⇒ Une information et un appui des communes à l'information jugé insuffisant, notamment sur les risques technologiques et industriels
- ⇒ Une sensibilisation des habitants insuffisante aux différents risques, une sensibilisation à poursuivre sur le tri des déchets
- ⇒ Une réflexion naissante sur la prise en compte des risques santé et environnement.

Quelques axes de progrès...

- ⇒ Une information et un soutien aux communes sur les risques qui pourrait être renforcé
- ⇒ Une connaissance des risques par les habitants qui doit être renforcée

Lien avec les projets et actions en cours sur le territoire

- ⇒ Cartographie par thèmes des zones à risques (inondations, technologiques, incendies de forêts)
- ⇒ Schéma directeur d'aménagement des zones inondables et Référentiel Inondation Gironde (RIG)
- ⇒ Cartographie du bruit
- ⇒ 2 plans de prévention des risques d'incendie/forestiers
- ⇒ PRSE 2

Développer les connaissances des risques émergents en matière de santé environnement et des risques technologiques	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
	Lutter contre la pollution des eaux par les résidus médicamenteux Développer une culture du risque sur le territoire
Développer les actions de valorisation des déchets	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
	Mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Développer le compostage individuel et initier le compostage en pied d'habitat collectif Optimiser la gestion et le recyclage des déchets produits par la voirie
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Relancer la campagne de distribution des composteurs ⇒ Mener une étude de faisabilité sur la création d'une plateforme de

	maturation de mâchefers
Favoriser le bien être des habitants	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
	Lutter contre les îlots de chaleur urbains

Axe 3 - Un territoire de synergies entre collectivités

La Communauté urbaine de Bordeaux regroupe 27 communes autour de 3 objectifs : réaliser les grands équipements d'agglomération, moderniser les services urbains et développer l'économie locale. Les contrats de co-développement engagés en 2009 ont élargi et enrichi réciproquement les relations de la communauté urbaine avec les communes. Ils ont inscrit le partenariat comme un nouveau mode de travail mettant l'accent sur la recherche des intérêts communs et des engagements réciproques. Cette coopération doit prendre un nouvel essor et concerner l'ensemble des domaines d'intervention. Ainsi, 4 directions territoriales ont été créées dans le cadre du nouveau projet d'administration. De nouvelles manières de travailler mettront désormais l'accent sur l'approche plus globale des problèmes et des solutions.

Les 2 ateliers de l'agenda 21 consacrés aux synergies entre les collectivités ont permis de mettre en avant la nécessité d'une meilleure information du « qui fait quoi », du renforcement de la communication entre la CUB et les communes.

En matière de développement durable, la CUB doit permettre la mise en réseau et la coopération avec les communes, notamment sur les thématiques de la biodiversité, de l'étalement urbain, de l'urbanisme, de la mixité sociale, ainsi que sur la sensibilisation des citoyens.

Quelques éléments de constats :

⇒ *Une Métropole qui renforce sa proximité avec les communes et qui s'engage sur des volontés de partenariats avec celles-ci*

⇒ *Des attentes de la part des communes pour une coopération renforcée sur des objectifs de développement durable*

⇒ *Une position stratégique qui doit placer la CUB en rôle d'animateur d'un territoire durable et solidaire*

Orientation 3.1 :

Affirmer le rôle de la CUB en matière d'animation du territoire durable et solidaire



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations



Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les points forts

- ⇒ Un Conseil de Développement Durable mobilisé et productif
- ⇒ Des outils de concertation qui se renforcent autour des grands projets de la métropole (réunions de concertation, plate-forme en ligne)
- ⇒ Une logique de subsidiarité active pour les projets de développement durable
- ⇒ Un soutien accru de la CUB pour les petites communes (instruction de permis de construire)
- ⇒ Participation active à la dynamique de développement d'Agendas 21 locaux (CDA21 notamment)

Les points faibles

- ⇒ Le tissu associatif, tout comme les communes expriment le besoin d'une mise en réseau plus forte des acteurs et des initiatives concernant la citoyenneté, l'environnement et la solidarité
- ⇒ Les dispositifs de concertation se révèlent encore insuffisants pour mobiliser les citoyens, surtout les plus fragiles, ceux qui sont éloignés des associations et des centres de décisions
- ⇒ Les habitants connaissent peu les compétences et les missions de la CUB
- ⇒ Une identification difficile des interlocuteurs et des responsabilités dans les services
- ⇒ Des diversifications et simplifications des dispositifs permettant les liens entre la CUB et ses communes à renforcer
- ⇒ Une nécessité de clarification du dispositif de codéveloppement
- ⇒ Point de vigilance quant à la sur-sollicitation des chargés de mission « développement durable »
- ⇒

Quelques axes de progrès

- ⇒ Renforcement des liens CUB / communes
- ⇒ Amélioration des dispositifs de concertation
- ⇒ Clarification du dispositif de codéveloppement
- ⇒ Mise en réseau plus forte ressenti par le tissu associatif et les collectivités territoriales
- ⇒

Lien avec les projets et actions en cours sur le territoire

- ⇒ Projet Métropolitain
- ⇒ La concertation autour des grands projets
- ⇒ Le réseau nature
- ⇒ L'animation du C2D
- ⇒ La territorialisation qui permet une meilleure lisibilité des services de la CUB
- ⇒ Evaluation des contrats de codéveloppement au terme de 3 ans et renouvellement pour 2012-2014 (en cours)
- ⇒ Accords métropolitains à conclure avec la Région et le Département, l'Etat.
- ⇒ Volonté de rapprochement vis-à-vis des communautés de Communes périphériques

Objectifs associés	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
Faire des contrats de co-développement un outil de partage et de mise en œuvre de l'Agenda 21	Intégrer les ambitions de l'Agenda 21 et du plan Climat de la CUB dans les contrats de co développement

Orientation 3.2 : Définir des principes partagés d'éco-conditionnalité



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations



Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Quelques points forts et axes de progrès

- ⇒ Démarche qualité de la CUB (référentiels s'appliquant aux chantiers)
- ⇒ Axes de progrès :
 - *Harmonisation des régimes d'aides de la CUB
 - *Application des référentiels

Liens avec les projets en cours sur le territoire

- ⇒ Renouvellement des Contrats de co-développement 2012-2014

Objectifs associés	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
Développer l'éco-conditionnalité des aides accordées par la CUB	Réviser les régimes d'aide de la CUB pour le parc de logements anciens
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Généraliser l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets soutenus ⇒ Réviser et harmoniser les régimes d'aides de la CUB ⇒ Systématiser l'application des référentiels sur les chantiers accompagnés par la CUB

Axe 4 - Un territoire pour des dynamiques territoriales durables

L'Aquitaine est inscrite dans le top 25 du FDI (Foreign Direct Investment magazine) des régions européennes les plus attractives pour investir.

Vitrine technologique avec 4 pôles de compétitivité, le territoire communautaire est doté d'une offre en matière de télécommunication qui contribue à son attractivité économique. L'économie locale est de fait marquée par un secteur tertiaire prédominant ; et un secteur agricole à redynamiser avec une centaine d'agriculteurs.

Face à une image économique «résidentielle» et traditionnelle (vin et tourisme), la CUB se tourne vers le développement d'un territoire d'entrepreneurs et d'innovateurs.

Ainsi, des filières de développement économique innovantes voient le jour sur le territoire, pendant que certains acteurs s'engagent dans des démarches écoresponsables.

Pour favoriser une dynamique soutenable et durable du territoire, la CUB se donne l'ambition de tisser des réseaux partenariaux fiables et pérennes qui orienteront l'économie locale, la culture, les coopérations internationales vers davantage de préoccupations sociales et environnementales et ainsi renforcer la culture du développement durable sur le territoire.

Quelques éléments de constats :

⇒ *Des attentes pour une animation du territoire en matière de développement durable*

⇒ *Une volonté de se tourner vers un territoire d'entrepreneurs et d'innovateurs*

⇒ *Un défi : tisser de nouveaux réseaux partenariaux orientés vers et pour le développement durable du territoire*

Orientation 4.1 :

Favoriser l'émergence de démarches et projets responsables sur le territoire



Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Les points forts

- ⇒ Participation permanente de la métropole auprès de la Commission Européenne et des principaux réseaux institutionnels européens
- ⇒ De nombreux partenariats tissés avec d'autres collectivités dans le monde, avec le souci de transférer des savoirs faire dans le domaine de l'eau, l'assainissement, l'environnement, la gestion des déchets, l'urbanisme, le transport, la circulation
- ⇒ Une volonté d'orienter ces échanges vers la prise en compte du développement durable (démocratie et libertés locales, développement économique, conduite de projet...)
- ⇒ Une volonté de la CUB de créer des synergies entre acteurs et collectivités sur la culture
- ⇒ Un lien entre culture et urbanité qui favorise les initiatives culturelles
- ⇒ Les Juniors du développement durable sont reconnus et mis en avant sur l'ensemble du territoire : 7000 écoliers sensibilisés, 2000 écoliers participent à un Agenda 21
- ⇒ La communication institutionnelle de la CUB est basée sur les objectifs de sensibilisation au tri sélectif et aux économies d'eau
- ⇒ Une évolution de la prise de conscience des agents de la CUB aux enjeux environnementaux et sociaux
- ⇒ Rôle de la CUB en tant que pilote du réseau « Entreprendre autrement »

Les points faibles

- ⇒ La CUB accompagne financièrement les actions de sensibilisation des associations mais sans critères précis ni indicateurs d'évaluation
- ⇒ Les habitants ainsi que les agents des communes connaissent mal et s'approprient peu les ressources du territoire
- ⇒ L'éducation au développement durable doit atteindre tous les publics et permettre d'optimiser les services publics rendus par la CUB

Quelques axes de progrès

- ⇒ Éducation à l'environnement et au développement durable sur le territoire (dispositif des juniors du développement durable...) mais avec une cible restreinte
- ⇒ Accompagnement financier de la CUB envers les associations (manque de critères et d'évaluation)
- ⇒

Lien avec les projets et actions en cours sur le territoire

- ⇒ Recherche et développement des coopérations institutionnelles dans le secteur aéronautique et spatial
- ⇒ Création de partenariats pour jouer un rôle moteur au sein du grand sud-ouest européen
- ⇒ Création et animation de « lieux » d'information et de réflexion partagée pour développer la coopération entre les acteurs économiques et institutionnels sur le développement de la métropole
- ⇒ Mission Urbanité et culture(s) en cours de réflexion sur le positionnement et les ambitions de la CUB concernant la culture

La CUB pilote le réseau « Entreprendre autrement » en partenariat avec la CRESS

- ⇒ Elle soutient l'Agence Locale de l'Energie, qui a un rôle de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs et des habitants en matière d'énergie
- ⇒ Elle sensibilise les scolaires grâce au dispositif « les juniors du développement durable »
- ⇒ Projet métropolitain

Objectifs associés	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
Renforcer la coopération internationale de la CUB vers des actions de développement durable	Orienter la coopération internationale de la CUB vers des actions de développement durable
Accompagner les acteurs du territoire sur des projets durables	Actions figurant au 1 ^{er} plan d'actions
	Adapter les dossiers de demandes d'aides aux enjeux du développement durable
	Intégrer des critères de développement durable dans les politiques d'aides
	Pérenniser le dispositif des Juniors du développement durable
	Vivier d'actions... (à lancer ultérieurement)
	⇒ Soutenir le tissu associatif existant en matière de développement durable ⇒ Favoriser l'accès à la culture pour tous ⇒ Mettre en place un plan d'éducation/sensibilisation au développement durable ⇒ Sensibiliser les publics en difficulté aux enjeux du développement durable ⇒ Mettre en place un suivi de l'évaluation environnementale

⇒ 5 - La mise en œuvre et l'animation de l'Agenda 21

La réussite de l'Agenda 21 dépendra de plusieurs facteurs essentiels :

- ⇒ Un portage politique clair et affirmé.
- ⇒ Une mobilisation dans la durée des acteurs du territoire.
- ⇒ La mise en place et la pérennisation d'instances de travail et d'arbitrage.

L'Agenda 21 sera donc un projet suivi et animé qui s'inscrit pleinement dans une perspective d'amélioration continue.

□ Un projet suivi et animé : les modalités de suivi et de pilotage :

L'Agenda 21 reposera sur différents niveaux de mobilisation. L'organisation proposée est souple et adaptable, et s'articule avec les autres projets menés par la CUB.

⇒ *Le comité stratégique Développement Durable*

Objectif / missions	⇒ Valider politiquement les orientations proposées dans l'Agenda 21 (pour mémoire) ⇒ Valider les impacts du développement durable sur le territoire de la CUB, perçus à travers l'animation et l'analyse d'un tableau de bord de l'évaluation ⇒ Présenter les travaux validés avant passage en conseil communautaire
Composition	Elus communautaires
Régularité	Une fois par an
Animation	M. Patrick BOBET
Outils utilisés	Notamment grâce à un tableau de bord de l'évaluation (à construire)

Le chef de projet Agenda 21 est le « chef d'orchestre » de cette démarche. En effet, il travaille en proximité avec le vice Président au développement durable, en charge de l'Agenda 21, pour préparer les instances stratégiques.

Il assure le secrétariat des différentes instances et assure la transmission des informations entre l'ensemble des participants.

Il pilote l'animation du plan d'actions externe et interne et est également pilote d'un certain nombre d'actions.

⇒ *le comité de suivi conjoint et partenarial*

Le comité de suivi partenarial est l'instance qui permet d'assurer un suivi, une animation et une évaluation partagée de l'Agenda 21 et du plan Climat.

Dans un souci de simplification et d'efficacité, ce comité est commun pour l'Agenda 21 et le Plan Climat, du fait de l'existence d'un réseau largement commun de correspondants dans les communes et du fort emboîtement du plan d'actions du Plan Climat dans celui de l'agenda 21 de la CUB ; le Plan Climat formant le volet « climat » de l'agenda 21. Il est co-présidé par les vice-présidents en charge de l'agenda 21 et du Plan Climat.

Il est partenarial, puisque sa composition, définie dans un esprit de réciprocité, sera représentative de l'ensemble des acteurs qui ont contribué à l'élaboration de l'Agenda 21 et du Plan Climat et qui jouent un rôle dans le suivi et l'animation de ce projet de territoire.

Ainsi, il sera constitué d'une trentaine à une quarantaine de personnes avec un collège d'élus (environ 10 membres), un collège des collectivités et services de l'Etat (environ 10 membres), un collège de partenaires issus de la société civile (environ 10 membres) et un collège d'experts (environ 5 membres).

Ses missions sont les suivantes :

- ⇒ Promouvoir la démarche Agenda 21 et plan climat sur le territoire.
- ⇒ Suivre l'avancement des chantiers de l'Agenda 21 et du plan Climat, avec un regard extérieur.
- ⇒ Évaluer régulièrement la mise en œuvre de l'Agenda 21 et du plan Climat sur le territoire de la CUB, ses impacts au regard des objectifs initialement fixés.
- ⇒ Inscrire l'action dans une perspective d'amélioration continue.
- ⇒ Être force de proposition pour réajuster, réorienter les objectifs de l'Agenda 21.

Ce comité de suivi partenarial devra s'inscrire en complémentarité des autres instances de suivi existantes sur le territoire (CDA21, comités de suivi des Agendas 21 communaux, Agenda 21 régional...).

Pour favoriser les débats et les échanges au sein de ce comité de suivi, il s'agira :

- ⇒ D'alterner les temps de présentation / restitution des échanges.
- ⇒ Les temps de travail sur des sujets précis.

C'est pourquoi le comité de suivi proposera une fois par an, un grand évènement de restitution des travaux menés dans le cadre de l'Agenda 21 et du plan Climat. Ce temps réunira l'ensemble des membres du comité de suivi.

Pendant le reste de l'année, des ateliers se réuniront sur des sujets précis et notamment :

- définition des indicateurs globaux d'évaluation et construction d'un tableau de bord d'évaluation,
- validation de la méthodologie d'évaluation de l'Agenda 21, en vue d'une évaluation finale fin 2014,
- point sur l'avancement des objectifs de l'Agenda 21, qui mobilisera les acteurs concernés par le sujet traité.

⇒ *Les clubs et réseau dédiés au développement durable*

Ils ont pour objet de communiquer davantage, d'échanger, de mutualiser les informations et moyens, de croiser les regards et expériences entre les acteurs du territoire sur des thématiques particulières.

- Le club CUB / Climat, présidé par la Vice-Présidente en charge du plan Climat, est déjà en place. Il permet des échanges concernant les thématiques relatives à l'énergie et au réchauffement climatique sur le territoire de la CUB.

- Le réseau Nature, également déjà en place, est dédié aux thématiques relatives à la nature, l'agriculture, la biodiversité...

- Le Club CUB / Communes, qui sera présidé par le Vice-Président en charge de l'Agenda 21, permettra des échanges plus généraux sur les thématiques du développement durable et de l'Agenda 21.

Ce réseau sera donc complémentaire du réseau des agendas 21 existant à l'échelle départementale et il offrira une vision opérationnelle sur les champs spécifiques d'intervention des collectivités de la CUB.

Une des premières actions de ce club sera de réaliser l'inventaire croisé des actions mises en œuvre par chacune des 27 communes et par la CUB au titre de leur agenda 21, et ainsi de pouvoir visualiser les actions communes, les actions innovantes, les actions ayant réussi/échoué et d'en tirer tous les enseignements.

⇒ *Un groupe de suivi interne à la CUB*

Objectif / missions	⇒ Veiller à la bonne mise en œuvre des actions engagées ⇒ Assurer le relais ascendant et descendant pour mobiliser l'ensemble des agents communautaires ⇒ Préparer les temps de validation politique de la démarche
Composition	Chefs de projet Agenda 21 et plan climat ; DDDP Pilotes techniques de l'Agenda 21 et du plan Climat
Régularité	Une fois par trimestre ou quadrimestre
Animation	Chef de projet Agenda 21
Outils utilisés	Fiches actions Tableau de bord de l'évaluation actualisé

□ Un projet qui s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue

Le comité de suivi partenarial sera notamment chargé de contribuer à la réalisation de cette amélioration continue. Il s'agira de mettre en place une méthodologie d'évaluation de l'Agenda 21. Elle pourra s'appuyer sur les ressources existantes sur le territoire et s'assurera que ses membres disposent d'une connaissance commune et partagée de la notion d'évaluation.

Bien que toutes les fiches actions disposent d'indicateurs de résultats et de mise en œuvre, il conviendra de définir des indicateurs globaux et transversaux qui seront formalisés dans un tableau de bord de

l'évaluation. Ces indicateurs permettront de traduire l'ensemble des actions menées dans le cadre des plans d'actions du plan climat et de l'agenda 21, mais aussi de l'ensemble des autres politiques de la CUB ayant un lien avec le développement durable. La mise au point de ces indicateurs sera à articuler avec le travail en cours sur le projet métropolitain. Ce sera une des premières missions du comité de suivi partenarial.

L'évaluation s'organisera en deux temps :

1. L'évaluation en continu des actions engagées :

- Le groupe de suivi suit la mise en œuvre de l'action et la recherche de l'objectif,
- Le comité de suivi partenarial vérifie l'avancement du chantier, réalise un rapport d'activité de l'Agenda 21,
- Le comité stratégique prend connaissance du rapport d'activité, de la mise en œuvre de l'action, son impact et de l'atteinte ou non des objectifs recherchés. Il apporte des ajustements nécessaires en fonction des préconisations du rapport d'activité de l'Agenda 21 réalisé par le comité de suivi partenarial.

2. L'évaluation finale des objectifs engagés, en 2014. A la fin du premier plan d'actions engagé, le comité de suivi partenarial, en lien avec le groupe de suivi, évaluera l'impact des chantiers engagés et la mise en œuvre des actions. Il formulera des préconisations pour le développement durable du territoire, en fonction des évolutions sociales, économiques, écologiques du territoire métropolitain. Les instances mobilisées dans le cadre de l'Agenda 21 travailleront ensemble à la mise en place d'un nouveau plan d'actions.

Par ailleurs, **un forum pourra être organisé chaque année** pour présenter les travaux de l'Agenda 21 et l'évolution du territoire en matière de développement durable. Ce forum réunira l'ensemble des partenaires qui auront contribué à la démarche Agenda 21 et à sa mise en œuvre et exposera les préconisations formulées par le comité de suivi et le groupe de suivi, et retenues par le comité stratégique.

LES INSTANCES DE SUIVI ET D'ANIMATION DE L'AGENDA 21

Bureau ou conseil communautaire

Présente

Comité stratégique

Valide les orientations
(1 fois par an)

Informe et rend
compte de
l'avancement

Fixe le cap des
travaux
techniques

Fait des
propositions,
interpelle

Saisit et
écoute l'avis

Groupe projet interne

- Prépare les instances de pilotage
- Vérifie la mise en œuvre technique du plan d'actions

Evaluation
soumise au
CoStrat

Formule des
propositions

Evaluation de l'Agenda 21
et son programme
d'actions

Fournit les éléments
pour l'évaluation,
informe et rend compte

Contributeur

Comité de suivi partenarial Agenda 21 / Plan Climat

- Evalue l'Agenda 21 et le Plan Climat
- Suit les chantiers de l'Agenda 21 et du Plan Climat
- Aide à la décision

Réseau nature

Echange sur des thématiques
relatives à la nature,
l'agriculture, la biodiversité...

Club CUB / Communes

Echange autour de l'Agenda 21 et du
développement durable

Club CUB / Climat

Echange autour des enjeux
climatiques sur la CUB

Evènement annuel

Ateliers de travail

6 – Conclusion

Le développement durable est au cœur des nouveaux grands défis métropolitains de la CUB.

L'ensemble des politiques et plans d'actions de la CUB est porteur de l'ambition de la CUB en matière de développement durable. L'Agenda 21 reprend certaines de ces actions (principalement celles qui sont emblématiques ou à fort effet de levier) et comporte d'autres actions très transversales ou innovantes.

Cette démarche est en parfaite cohérence avec la réflexion collective portée par le projet Métropolitain, qui définit la métropole de demain qui devra être :

- une métropole sobre en flux et en voie de réduction de son empreinte écologique,
- une métropole respectueuse de la diversité du vivant,
- une métropole responsable et encourageant l'implication du citoyen.

Le plan d'actions de l'Agenda 21 de la CUB, ainsi que celui du plan Climat, donne un cadre pour se préparer aux défis du développement soutenable, responsable et solidaire de l'agglomération en ouvrant des perspectives dans des domaines à développer (éco exemplarité, maîtrise d'ouvrage exemplaire sur un territoire solidaire, synergies entre collectivités, dynamiques territoriales durables).

Les 42 actions du premier plan d'actions de l'Agenda 21 de la CUB se veulent :

- réalistes, ancrées au plus près des dynamiques territoriales de la CUB,
- transversales, qui ne se contentent pas de répéter des actions sectorielles,
- concrètes, au plus près des attentes des acteurs concernés et concertés (agents communautaires, communes, associations...).
-

Ainsi, en déployant les actions de son Agenda 21, la CUB, avec ses partenaires, se donne les moyens de développer un vrai projet de territoire durable qui répond aux enjeux émergents et apporte des leviers concrets sur les court, moyen et long termes.

PARTIE 2 : PLAN D' ACTIONS

En tout c'est donc près de 90 actions qui ont été proposées à l'issue de la concertation.

Sur ces 90 actions, dont certaines ont été regroupées :

- Quarante deux ont été sélectionnées pour être lancées dans le premier plan d'actions 2011-2014 de l'agenda 21, selon les critères suivants :

- actions très transversales,
- actions emblématiques dans leur domaine de la volonté de la CUB,
- actions à fort effet de levier ou à caractère très mobilisateur,
- actions anticipatrices de stratégies en cours d'élaboration,
- actions à caractère innovant ou exploratoire.

- Dix actions ne sont pas développées dans le plan d'actions de l'agenda 21 car redondantes avec notamment le plan climat et le SMDE.

- La quarantaine d'actions restantes font partie intégrante de l'agenda 21, mais méritent un travail plus approfondi et seront réexaminées à l'occasion de la révision du premier plan d'actions.

Chacune des 42 actions retenues dans le plan d'actions 2011-2014 fait l'objet d'une fiche actions (cf. ensemble des fiches actions présentées en annexe) qui rappelle l'orientation stratégique et l'objectif général poursuivis et qui présente les enjeux, objectifs spécifiques, finalités, détails de mise en œuvre propres à l'action. On y trouve aussi nommées les ressources internes et externes à mobiliser. Enfin, pour chaque action, y sont définis des indicateurs de résultat et/ou de mise en œuvre qu'il conviendra de renseigner annuellement.

Les thématiques abordées dans ces 42 fiches actions sont riches et variées :

Commande publique (2)	Habitat/urbanisme (4)
Innovation sociale interne (3)	Collecte traitement des déchets (3)
Restauration des agents (1)	Nature et agriculture (6)
Ressources humaines (3)	Eau (2)
Organisation de manifestations (1)	Transports et logistique (1)
Communication externe et services numériques (2)	Voirie (3)
Relations avec les communes (2)	Environnement et entreprises (2)
Relations internationales (1)	
Aides publiques (2)	

Divers (4)

La grande majorité des actions concerne la réalisation d'études, l'animation de réseau, le développement de nouvelles méthodes de travail et la formation. Très peu aboutissent à des opérations nécessitant des investissements.

Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie

ALEAB : Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Bordelaise

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

CRESS : Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire

CDA21 : Conseil Départemental des Agendas 21

C2D : Conseil de développement durable

DDTM : Direction départementale des Territoires et de la Mer

DREAL : Direction Régionale de l'environnement, l'aménagement et le logement

FRCIVAM : Fédération Régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture en milieu rural

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PIMMS : Point Information Médiation Multiservices

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDODM : Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains de la CUB

SMDE : Schéma Métropolitain de développement économique

URSCOP : Union Régionale des sociétés coopératives d'Aquitaine

(fiches)

Agenda 21 – Eco Exemplarité de la Cub

Orientation		Objectif	
Promouvoir une GRH soucieuse des enjeux de solidarité et de santé au travail		Affirmer une politique de l'égalité des chances au sein de la Cub	
Action n°1 : Mettre en place une charte de la mobilité et du recrutement			
Action nouvelle		Action engagée	
Enjeux de l'action : En qualité d'employeur public et acteur local majeur, la Communauté urbaine se doit d'être transparente lors de ses recrutements. Le principe d'égalité d'accès aux emplois publics impose l'instauration d'un processus de sélection fondé sur des critères objectifs de compétences et de capacités. Il faut cependant s'assurer que ce processus garantisse une réelle égalité des chances. A ce titre, la Communauté urbaine doit défendre l'égalité des chances, l'égalité de traitement, la transparence des processus de choix des candidats et mettre en place tous les outils de fonctionnement internes nécessaires.			
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Mettre en œuvre d'une charte du recrutement		Finalités du développement durable : ✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains	
Détails de mise en œuvre : ▪ Poursuivre et finaliser le travail engagé sur la charte éthique du recruteur (qui constituerait un des volets de la charte de la mobilité et du recrutement) avec l'appui technique d'un groupe interne de chefs de services (définition de mesures de préventions et d'actions envisageables). ▪ Concier avec les organisations syndicales dans une logique de partenariat et de dialogue. ▪ Mener des actions de communication, diffuser largement la charte auprès des chefs de service (sensibilisation en interne, formation des principaux acteurs) et afficher l'engagement de la Collectivité ▪ Veiller à la bonne application de la charte à travers les pratiques quotidiennes (bilans intermédiaires)			
Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Projet métropolitain (accès à l'emploi des populations défavorisées et 75 000 emplois)		Pilotage : ⇒ Direction des Ressources Humaines et du Développement Social (DRHDS)	
Services mobilisés, partenaires et ressources à mobiliser : Toutes les directions de la Cub		Calendrier de l'action ☐ Court terme (moins d'un an)	

	☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateur de résultat</u> ⇒ Degré d'appropriation de la charte (enquête) et de mise en œuvre de la Charte <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Réunions avec les organisations syndicales ⇒ Réunions avec les chefs de service ⇒ Nombre d'actions de communication menées	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 0

Agenda 21 – Eco Exemplarité

Orientation	Objectif
Promouvoir une GRH soucieuse des enjeux de solidarité et de santé au travail	Promouvoir l'écocitoyenneté et l'engagement des agents de la Cub
Action n° 2: Faciliter l'engagement des agents sur des projets solidaires <i>Fiche en lien avec la fiche 39</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action: Actuellement, au sein de la CUB, une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne est en cours de mise en place, qui mobilise plusieurs agents. D'une manière générale, les ateliers organisés avec les agents de la CUB dans le cadre de l'Agenda 21 ont souligné le besoin de mieux connaître les possibilités d'actions et projets solidaires sur lesquels ceux-ci peuvent s'engager. Il s'agit donc pour notre collectivité de développer l'engagement des agents, de valoriser leurs compétences, d'élargir leur regard et leur ouverture sur le monde, d'enrichir leur vision.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Faciliter l'engagement des agents sur des projets solidaires	Finalités du développement durable : ✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations
Détails de mise en œuvre : ▪ Mener une réflexion sur les mesures d'organisation du travail et les mesures de gestion du personnel qui facilitent l'engagement des agents sur des projets solidaires La Direction des Ressources Humaines et du Développement Social recensera les outils et les éléments juridiques disponibles et mettra à disposition son savoir sur les questions statutaires et budgétaires (gestion des absences, abondements spécifiques etc.). ▪ Etudier en particulier la possibilité de mettre en place des « congés solidaires » pour aider les agents volontaires à participer, hors Cub, à des activités solidaires: procédure d'examen des dossiers, mise en place de congés solidaires... L'agent a un projet personnel en lien avec la solidarité, la Cub l'aide à le réaliser.	
Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Projet métropolitain (métropole solidaire) ⇒ Projet d'administration (une administration solidaire)	Pilotage : ⇒ Direction Conseil Innovation Sociale et Communication Interne (DCISCI)

Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction des Ressources Humaines et du Développement Social (DRHDS) Direction des Relations Internationales et de la Coopération Décentralisée (DRICD) Service économie sociale et solidaire	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre d'agents engagés dans un projet solidaire ⇒ Nombre de jours de congés solidaires accordés aux agents de la Cub <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Recensement des outils et des éléments juridiques disponibles	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : non chiffré

Agenda 21 – Eco Exemplarité de la CUB

Orientation	Objectif
Promouvoir une GRH soucieuse des enjeux de solidarité et de santé au travail	Poursuivre les préoccupations liées à la santé, au bien être et à la prévention des risques au travail
Action n° 3 : Mettre en place un plan santé au sein de la CUB	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : La CUB dispose depuis 2000 d'un service de prévention des risques professionnels et depuis 2005 d'un service santé au sein de la Direction des Ressources Humaines. La mise en place de la nouvelle organisation de la Cub au 1^{er} février 2011 a permis la création du service « Santé, sécurité au travail et accompagnement social », qui est chargé de la santé au travail (médecins du travail), de la prévention des risques et de l'émergence d'une culture de prévention, et de l'accompagnement social des agents en difficultés sociales ou familiales, notamment. Ce service est en charge de la finalisation de l'évaluation des risques à la Cub, à réaliser avec les services communautaires. A l'issue de cette étape, le document unique recensera l'ensemble des risques pour chaque poste de travail de la Cub. La Cub est également dotée d'un Comité Hygiène et Sécurité, instance paritaire dans laquelle sont abordées les conditions de mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Chaque chef de service dispose d'un Manuel d'Assurance Sécurité (MAS), document de formalisation des règles d'hygiène et de sécurité au sein de la CUB. Pour autant, il manque une prise en compte globale et transversale des enjeux de santé en interne. Il est donc nécessaire de se doter d'un plan santé/sécurité (devant s'inscrire dans le cadre du Plan national Santé Environnement de 2004 et du Plan national de cohésion sociale) qui définit sur les cinq années à venir les objectifs de prévention des risques professionnels. Un premier travail a déjà été réalisé à la Cub et a été finalisé par la validation en Conseil de juillet 2010 d'un plan santé concernant la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets. Cette évaluation des risques professionnels constitue ainsi l'étape initiale d'une politique de santé au sein d'une administration. La CUB, en tant qu'employeur, est en outre soumise à l'obligation de réaliser cette évaluation. Les métiers des agents doivent ainsi être évalués en terme de risques et d'impact sur la santé, ceci, afin de mettre en place un plan d'actions de prévention pertinent. Cette évaluation des risques professionnels constitue un levier indispensable de progrès pour une entreprise. L'agenda 21 est donc une opportunité intéressante pour renforcer la culture de prévention et rappeler, au-delà les obligations règlementaires, les missions et responsabilités concernant la santé et la sécurité au travail qui incombent à l'ensemble de la ligne hiérarchique.	

Objectif(s) de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Définir une politique structurante d'anticipation des risques au travail et d'intégration des enjeux de santé dans les métiers et services de la CUB NB : le plan santé de la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets a déjà été adopté après achèvement de la démarche d'évaluation des risques professionnels dans cette direction	Finalités du développement durable : ✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains
Détails de mise en œuvre : ▪ Finir l'évaluation des risques professionnels à la CUB, sur lequel le plan santé s'appuiera ▪ Elaborer le plan santé / sécurité à partir des propositions d'amélioration formulées lors de l'évaluation des risques professionnel (donc de manière concertée avec les partenaires sociaux et les acteurs de l'établissement). ▪ Animer et suivre le plan par les DGA et les directeurs de services qui devront inscrire cette mission dans leurs objectifs généraux comme cela est prévu dans le Manuel Assurance Sécurité. ▪ Mettre à jour régulièrement le plan en fonction de son efficacité et des évolutions à venir dans l'organisation de la CUB.	
Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Projet d'administration (Femmes et hommes au cœur de la politique RH)	Pilotage : ⇒ Direction des Ressources Humaines et du Développement Social (DRHDS)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Directeurs de services de la CUB Cabinet Direction générale des services INRS, CRAM, CGSS Comité Hygiène et Sécurité Commission Fonctionnement et Administration Générale Service santé, sécurité au travail et accompagnement social de la DRHDS (Centre santé au travail - médecins du travail, et Centre prévention des risques professionnels)	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☐ Moyen terme (1 à 3 ans) ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites) Ce calendrier est dépendant de l'évaluation des risques professionnels, puisque le plan santé ne pourra être réalisé qu'ultérieurement à l'évaluation des risques
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre d'actions mises en œuvre ⇒ Nombre d'agents associés à la démarche ⇒ Bilan de l'évaluation ⇒ Nombre d'accidents du travail / maladies professionnelles déclaré annuellement <u>Indicateur de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre d'agents associés aux différentes phases de la démarche	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 0

Agenda 21 – Eco Exemplarité de la CUB

Orientation	Objectif
Promouvoir une GRH soucieuse des enjeux de solidarité et de santé au travail	Poursuivre les préoccupations liées à la santé, au bien être et à la prévention des risques au travail
Action n° 4 : Instaurer un bureau des temps interne à la CUB <i>Fiche en lien avec la fiche 11</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : La question de l'articulation des différents temps (personnel, familial, professionnel, social, civique) constitue un enjeu pour la qualité de vie de chacun. L'évolution des modes de vie, l'urbanisation, l'allongement de la durée de vie, de la mobilité croissante, de la généralisation du travail des femmes ou encore de la diversité des modes de travail favorisent la juxtaposition de rythmes souvent décalés. Le temps des uns n'est pas forcément celui des autres et de multiples contradictions apparaissent ! Le bureau des temps « interne » vise à améliorer la prise en compte du temps des agents (familles, garde de parents âgés....) dans l'organisation du fonctionnement des services de la Cub. Ce bureau des temps est une démarche qui vise à permettre aux agents de la CUB de mieux concilier les différents temps professionnels, sociaux, familiaux.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Améliorer la qualité de vie quotidienne des agents de la Cub en améliorant la prise en compte des différents temps.	Finalités du développement durable : ✓ Assurer l'épanouissement de tous êtres humains
Détails de mise en œuvre : - Dans le cadre des réflexions sur la parité, le bien-être au travail et la conciliation vie privée- vie professionnelle : mener une étude diagnostique sur l'organisation des temps de travail des agents de la Cub et dégager des propositions d'amélioration. Lancer une réflexion sur le développement d'outils de travail à distance: télétravail, vidéo et audio conférences, mise à disposition de bureaux dans des sites déportés... Mettre en place des conciergeries pilote sur les sites les plus importants de la Cub.	

- Expérimenter les propositions et actions formulées dans le cadre du bureau des temps du territoire de la Cub.	
Croisement stratégique avec les projets/documents sur le territoire : ⇒ Projet métropolitain (métropole du quart d'heure) ⇒ Projet d'administration (femmes et hommes au cœur de la politique RH)	Pilotage : ⇒ Direction Conseil Innovation Sociale et Communication Interne (DCISCI)
Ressources internes et extérieures à mobiliser : Direction des Ressources Humaines et du Développement Social (DRHDS) Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP) Service économie sociale et solidaire (pour le volet conciergerie)	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre d'agents concernés par des actions concrètes <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre de conciergeries en service ⇒ Réalisation de l'étude diagnostique ⇒ Nombre de réunions menées par vidéo et audio conférences	Estimation du budget de l'action : Investissement : non chiffré Fonctionnement : 30 000 € pour lancer la première étude diagnostique

Agenda 21 – Eco Exemplarité de la Cub

Orientation	Objectif
Promouvoir une commande publique responsable	Systématiser une politique d'achats responsables
Action n° 5 : Renforcer l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics <i>Fiche en lien avec la fiche 9</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : Quelques chiffres sur la commande publique responsable à la Cub: Environ 80 réunions organisées en 4 ans sur l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics. 50 000 heures d'insertion réalisées depuis 2006 ; 36 500 heures d'insertion notifiées en 2010 et 100 000 heures d'insertion programmées sur la période 2010 - 2013. 103 marchés intégrant des dispositions environnementales en 2010. 2 prix dans le cadre du Trophée de la commande publique en 2009. Il s'agit pour la Cub de mieux communiquer sur la commande publique responsable et de renforcer la formation des agents afin notamment d'obtenir des résultats quantitatifs (nombre d'heures d'insertion et de marchés intégrant des clauses sociales et environnementales) et qualitatifs en hausse (intégration du développement durable dans la commande publique).	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Développer une culture commune de la commande ⇒ Poursuivre les efforts de la CUB sur l'intégration des clauses sociales et environnementales dans ses marchés publics ⇒ Partager et capitaliser les connaissances internes et externes (communes) ⇒ Inscrire des clauses d'achats responsables dans 50 % de nos consultations formalisées ⇒ Valoriser le travail des agents dans ce domaine	Finalités du développement durable : ✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations
Détails de mise en œuvre : ▪ Renforcer la sensibilisation aux clauses environnementales dans les marchés publics : un document de communication validé par la CUB doit inciter l'ensemble des services à intégrer ces critères dans les marchés qui le permettent. ▪ Continuer à favoriser l'intervention d'acteurs ressources extérieurs et/ou de collectivités apportant une expérience sur ces sujets. ▪ Inscrire cette action dans le plan de formation de la CUB. ▪ Dans le cadre de la territorialisation, poursuivre la qualification des acheteurs (référénts) territoriaux sur les passations de marchés et l'intégration de clauses sociales et environnementales (penser à intégrer la notion de cycle de vie des produits lors des formations). ▪ Poursuivre l'animation du réseau métier « Achats publics responsables » Cub, afin de mieux informer les directions territoriales sur clauses sociales et environnementales.	

▪ Développer le partenariat avec « Factea Durable » dans le domaine des achats responsables, afin d'assurer une veille des évolutions liées aux clauses sociales et environnementales et de continuer l'intégration des enjeux de développement durable dans les marchés publics. ▪ Renforcer la communication interne sur le fonctionnement de la DCP et son intervention dans le cadre d'un marché public et plus particulièrement sur les achats éco et sociaux responsables. ▪ Continuer à intégrer une comptabilité spécifique pour les marchés éco et sociaux responsables, avec un suivi des évolutions, l'analyse des résultats, la réalisation de bilans annuels optimisés et l'identification de pistes d'amélioration. ▪ Assurer une veille régulière des évolutions liées aux clauses sociales et environnementales ▪ Renforcer la prise en compte des politiques de développement durable de la Cub dans les marchés.	
Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Projet d'Administration (une administration solidaire, une administration engagée et responsable) ⇒ Démarche Qualité Marchés Publics ⇒ Plan Climat	Pilotage: ⇒ Direction de la Commande Publique (DCP)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Service Economie Sociale et Solidaire Direction de la nature Ensemble des directeurs de services, Directions territoriales et référents territoriaux CNFPT, ADEME Réseau Aquitain des Acheteurs Publics Responsables (RAA) PLIE (convention pour l'ingénierie sociale)...	Calendrier de l'action : ☒ Court terme (moins d'un an) pour les formations réalisées par la DCP ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) pour les autres formations ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat :</u> ⇒ Nombre et pourcentage de marchés publics intégrant des clauses sociales et environnementales ⇒ Pourcentage de sorties positives (% de personnes qui trouvent une qualification professionnelle ou un emploi dans les 6 mois après le passage dans le dispositif des clauses sociales de la Cub) ⇒ Evolution du nombre de cahiers des charges rédigés conjointement services/DCP ⇒ Nombre et pourcentage de « MP développement durable » passés par les directions territoriales <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Réalisation et diffusion du document de communication ⇒ Nombre de formations réalisées sur le thème des clauses sociales et environnementales, et nombre de participants ⇒ Nombre d'actions de communication réalisées par an par la DCP	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : non chiffré

Agenda 21 – Eco Exemplarité de la Cub

Orientation	Objectif
Promouvoir une commande publique responsable	Systématiser une politique d'achats responsables
Action n° 6 : Introduire de manière plus importante des produits Bio, des produits de saison et issus de circuits courts dans la restauration collective de la Cub	
<i>Fiche en lien avec la fiche 19</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action: Il s'agit pour la Cub, d'une part, de permettre le développement de l'agriculture urbaine de proximité (entre autres, permettre la structuration de la filière en favorisant l'organisation en coopératives qui pourront répondre aux marchés) et d'autre part, d'offrir à son personnel une restauration de qualité. Le développement de l'agriculture biologique ainsi que les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement incitent les restaurants collectifs à augmenter la part de produits bio dans leur menus proposés. L'objectif fixé au niveau national pour la restauration collective est de proposer 20% de produits biologiques d'ici 2012. La restauration collective de la CUB est gérée en régie, et la réflexion est amorcée sur l'instauration de produits bio dans les menus. Toutefois, la CUB est en groupement d'achat avec 18 autres établissements publics ce qui rend l'intégration de plus de produits Bio pour 2011 compliqué. La CUB souhaite pérenniser les achats de qualité, par exemple en maintenant les achats de produits label rouge pour le poulet. Elle souhaite également continuer ses efforts concernant l'achat de produits de saison et de proximité.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Privilégier les produits de saison, les produits issus de circuits courts et issus de l'agriculture raisonnée ⇒ Atteindre 20% de produits bio dans la restauration collective d'ici 2014 <i>Objectif intermédiaire : atteindre entre 5 et 10 % de part de produits bio dans la restauration collective d'ici fin 2011</i>	Finalités du développement durable : ✓ Lutter contre le changement climatique ✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations
Détails de mise en œuvre : ▪ Pour le bio : Il s'agit d'offrir la possibilité aux agents de choisir des produits bio dans leur plateau repas sans pour autant imposer ce choix à l'ensemble des agents car ceci entraînerait alors des	

surcoûts pour l'ensemble. Il conviendra donc de proposer le plus souvent possible plusieurs entrées bio (carottes râpées, œufs durs,...), des légumes bio de saison selon opportunité et des fruits bio (objectif : 1 fruit bio proposé tous les jours) et des plats bio certains jours (objectif : 2 plats bio par mois). Une information préalable des agents devra être effectuée permettant d'expliciter ce que sont les produits bio, de présenter l'offre de produits bio du restaurant et de commenter les prix affichés. ▪ Réfléchir aux futurs marchés isolés ou réalisés en groupement afin de pouvoir favoriser les approvisionnements de produits bios, les approvisionnements de produits issus de l'agriculture raisonnée et les approvisionnements locaux et de saison. ▪ Travailler, avec la direction de la nature et les réseaux d'agriculteurs locaux, pour développer les filières locales de produits bio ou issus de l'agriculture raisonnée.	
Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ Plan Climat	Pilotage : ⇒ Régie des restaurants
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction de la Commande Publique (DCP) Direction de la Nature Conseil d'exploitation Groupement d'achat ADEME	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) : 1^{er} semestre 2014 ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateur de résultat</u> ⇒ Evolution annuelle de la part de produits Bio/saisonniers/circuits courts proposés ⇒ Nombre de plats bio proposés par mois <u>Indicateur de mise en œuvre</u> ⇒ Rapprochement avec les producteurs locaux	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : Pour le volet 20% bio : 30.000 € annuel (base 200 000 repas annuels avec un surcoût denrées théorique de 0,15 €/repas)

Agenda 21 – Ecoexemplarité

Orientation	Objectif
Créer une culture commune du développement durable au sein des services	Généraliser l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets et activités
Action n° 7 : Décliner les indicateurs du développement durable dans chaque service de la CUB <i>Fiche en lien avec les fiches 8 et 9</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : La CUB mène une démarche de conduite du changement qui a, parallèlement à l'Agenda 21, vocation à insuffler des pratiques durables et exemplaires au sein des services de la CUB. Cela passe par l'acculturation au développement durable dans les métiers et les pratiques. L'enjeu pour la Cub consiste à introduire, de manière adaptée (en fonction des spécificités de chaque service), la culture du développement durable dans le fonctionnement interne de chaque service et à permettre une dynamique d'évaluation et d'amélioration continue.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Créer une culture commune de l'évaluation au regard du développement durable au sein des services. ⇒ Faire des agents des acteurs de l'évaluation de leur impact social, environnemental, économique. ⇒ Instituer une dynamique évaluative dans la durée (processus d'amélioration continu). ⇒ Favoriser une approche transversale du développement durable.	Finalités du développement durable : ✓ Lutter contre le changement climatique ✓ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations ✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables
Détails de mise en œuvre : ▪ Etablir quelques indicateurs de développement durable adaptés aux activités de chaque service qui permettent de susciter une prise de conscience sur l'impact des activités internes, et de déployer en réaction des pratiques positives et d'amélioration (par un accompagnement méthodologique transversal et en partant des données déjà existantes, telles que par exemple les observatoires déjà en place).	

Ces indicateurs seront co-construits avec les agents et directeurs de services.

Il s'agira par exemple de mettre en place, au sein de chaque service, des indicateurs sur la consommation de papier (atelier d'impression), d'eau potable (direction des déchets pour le lavage des camions poubelle), de désherbants (direction de la voirie), d'électricité (direction des bâtiments et moyens) ... à adapter en fonction des spécificités de chaque service.

- **Intégrer les indicateurs de Développement durable et d'éco responsabilité dans les outils de management des services (comme les projets de service par exemple).**

Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Projet d'administration (une administration engagée et responsable)	Pilotage : ⇒ Direction conseil, innovation sociale et communication interne (DCISCI)
Services associés et partenaires ressources à mobiliser : Direction Développement Durable et Participation (DDDP) Direction du Pilotage Ensemble des directeurs de services de la CUB Baromètre des pratiques internes de développement durable de Lille Métropole Communauté urbaine	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre d'indicateurs mis en place ⇒ Nombre d'indicateurs renseignés ⇒ Nombre d'indicateurs modifiés/réajustés ⇒ Analyse des indicateurs créés (notamment leur évolution) <u>Indicateur de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre d'agents et services mobilisés pour la définition des indicateurs	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 30 000 € (assistance à maîtrise d'ouvrage)

Agenda 21 – Eco Exemplarité de la Cub

Orientation	Objectif
Créer une culture commune du développement durable au sein des services	Poursuivre la sensibilisation des élus et agents aux enjeux du développement durable
Action n° 8 : Mettre en place un plan de formation autour du développement durable appliqué <i>Fiche en lien avec la fiche 7</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : La culture commune du développement durable passe notamment par une connaissance des enjeux du développement durable d'un point de vue théorique et opérationnel. La CUB est composée de nombreux métiers qui ont tous une approche variée du développement durable : sociale, environnementale, économique, ou de gouvernance. Le développement durable consiste également à créer les conditions pour un travail en transversalité entre les agents, et ces temps de formation action intégreront à la fois les dimensions « métiers » et « méthode de travail ». L'enjeu pour la Cub consiste à faire en sorte que les préoccupations telles la protection de l'environnement, le développement économique et social, l'équité, soient au cœur des politiques, des projets et des actions imaginés et mis en œuvre.	
Objectifs (indicateurs stratégiques) : ⇒ Favoriser la connaissance concrète du développement durable et son application dans son travail au quotidien ⇒ Orienter la CUB vers des pratiques exemplaires et durables	Finalités du développement durable : ✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains ✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Détails de mise en œuvre : ▪ Cibler la population à qui s'adresse en priorité la formation. ▪ Préciser les modalités de formation. Il conviendra d'identifier les témoins du territoire amenés à intervenir dans le cadre de ces formations (en interne, en externe, par l'école de formation interne ?...). ▪ Organiser des modules de formation générale pour situer l'ambition communautaire en matière de développement durable et des modules approfondis appliqués aux métiers des agents de la CUB, qui seront proposés et éventuellement mutualisés avec les communes. ▪ Faire en sorte que toutes les formations à la carte commandées par la Cub prennent en compte les finalités du développement durable et la politique de développement durable de la Cub.	

Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Projet d'administration (une administration engagée et responsable)	Pilotage : ⇒ Direction des Ressources Humaines et du Développement Social (DRHDS)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction Développement Durable et Participation (DDDP) Ensemble des directeurs de services CNFPT, ADEME +/- pôle de compétence en développement durable de l'IFORE (institut de formation à l'environnement, pour agents d'état et ouvert aux agents publics) Réseau Achats publics responsables d'Aquitaine	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Questionnaire de satisfaction à chaud liée aux formations (évaluation du contenu de la formation) ⇒ Enquête d'évaluation de l'impact des formations après trois mois ⇒ Audit de l'intégration des pratiques de développement durable dans les métiers de la CUB <u>Indicateur de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre de formations dispensées et nombre de participants	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : inclus dans le 1% formation

Agenda 21 – Eco exemplarité de la Cub

Orientation	Objectif
Créer une culture commune du développement durable	Développer les pratiques exemplaires
Action n° 9 : Faire en sorte que les manifestations organisées par la Cub soient écoresponsables <i>Fiche en lien avec les fiches 5, 7, 39</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : Depuis six ans, la direction logistique a amorcé une réflexion sur l'intégration de pratiques relevant du développement durable dans ses actions et notamment l'insertion de clauses environnementales et sociales dans les marchés de prestations de services tels que les traiteurs. Cette démarche a amené la direction Logistique à choisir pour les trois ans à venir un prestataire de repas s'approvisionnant localement en agriculture biologique ou raisonnée avec un effort fait sur la biodégradabilité des emballages. Il s'agit d'appliquer cette démarche de progrès à l'ensemble de l'organisation afin qu'elle devienne exemplaire en la matière (réduction des déchets issus des manifestations, réduction des consommations de matériaux, mobilisation de moyens de transport collectif pour accéder aux manifestations, accessibilité handicapés des manifestations...).	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Limiter les impacts environnementaux, sociaux, économiques négatifs des manifestations organisées par la CUB ⇒ Généraliser les principes d'une manifestation écoresponsable auprès des acteurs et prestataires du territoire ⇒ Faire connaître les actions engagées par la CUB	Finalités du développement durable : ✓ Lutter contre le changement climatique ✓ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains
Détails de mise en œuvre : • Mettre en place un guide des manifestations à la CUB, qui sera commun avec les autres financeurs habituels de manifestations (ville de Bordeaux, Conseil Général 33...) et s'inspirant notamment du « Guide pour des manifestations responsables » coproduit par les collectivités girondines en Agenda 21 . Ce guide commun permettra de ne pas complexifier la vie de nos partenaires et évitera de multiplier les contraintes bureaucratiques. A titre indicatif et pour établir un diagnostic de départ, le groupe pourra mesurer l'impact environnemental des événements actuels organisés par la Cub, grâce à l'outil en ligne développé par l'ADEME : « ADERE » : www.evenementresponsable.fr.	

▪ Travailler sur l'insertion de nouveaux critères relevant du développement durable dans les cahiers des charges à destination des structures accueillant les manifestations. ▪ Soutenir l'intégration des clauses environnementales et sociales dans les conventions et marchés passés par la direction Logistique par un accès aux formations et à la mutualisation des bonnes pratiques. ▪ En parallèle étudier la faisabilité technique d'actions spécifiques à mettre en place de type : compostage, récupération des emballages de liquide, etc. dans un premier temps. Puis diffuser et communiquer sur la réussite de ces actions de développement durable.	
Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Projet d'Administration (une administration engagée et responsable) ⇒ Plan climat ⇒ Guide des manifestations de la CUB ⇒ Guide pour des manifestations responsables du CDA21 ⇒ Publications ADEME	Pilotage : ⇒ Direction de la logistique (avec comme copilote la direction de la communication)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : DCP pour la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales Services de la CUB, donneurs d'ordres des manifestations Autres financeurs habituels de manifestations Communes de la Cub ADEME (outils) Structures locales accueillant les manifestations Principaux prestataires	Calendrier de l'action : ☒ Court terme (moins d'un an) pour le guide ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) pour les autres actions ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre de marchés incluant des critères de développement durable sur le nombre total de marchés passés (par la direction de la Logistique et de la Communication) ⇒ Nombre de nouvelles actions de développement durable mises en place dans le cadre des manifestations ⇒ Impact environnemental des manifestations Cub <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Réalisation et diffusion du guide des manifestations ⇒ Nombre de critères identifiés (critères relevant du développement durable et pouvant être intégrés dans les cahiers des charges des manifestations)	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : non chiffré

Agenda 21 – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Faire de la CUB un territoire accueillant et créateur de lien social	Développer des démarches expérimentales en marge du PLH
Action n° 10 : Favoriser la mixité intergénérationnelle dans les opérations d’aménagement	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l’action : Le territoire de la CUB accueille de nombreux jeunes via son système éducatif diversifié et international. Parallèlement, l’agglomération accueille une part importante de personnes âgées (52% des personnes âgées du Département). Or, l’offre de logements continue d’être inadaptée dans un contexte de vieillissement de la population. La mixité intergénérationnelle permet de répondre à ce contexte et peut s’appliquer dans les opérations d’aménagement. Elle doit être pensée en amont lors de la programmation de l’opération et doit être réfléchie aux différentes échelles spatiales (quartier, îlot, programme). Il y a donc une réflexion à mener sur la mixité des usages et des programmes, sur la modularité du logement au sein des programmes, etc.	
Objectifs de l’action : ⇒ Favoriser le lien social et la mixité ⇒ Apporter des solutions innovantes au problème du logement chez les jeunes ⇒ Lutter contre l’isolement chez les personnes âgées	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ✓ <i>Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources</i> ✓ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i> ✓ <i>Assurer l’épanouissement de tous les êtres humains</i> ✓ <i>Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations</i>
Détails de mise en œuvre : ▪ Réfléchir sur la modularité des logements dans le parc privé. ▪ Travailler sur les notions de mixité intergénérationnelle et de modularité des logements avec les	

partenaires (Etat, Département, Bailleurs, associations...).

Afin de conforter une autre approche : le logement intergénérationnel hors champ d'intervention de la CUB mais intéressant d'un point de vue solidarité, il est proposé :

- Contribuer au développement du réseau territorial pour le logement intergénérationnel en mettant en relation les acteurs publics et les associations travaillant sur ce champ.
- Encourager le soutien financier de la CUB aux associations œuvrant pour le développement du logement intergénérationnel.
- Identifier dans le cadre du Programme Local pour l'Habitat, les opérations d'aménagement permettant d'intégrer cette notion de mixité.
- Etudier la faisabilité d'un programme intergénérationnel avec un opérateur social à titre expérimental.

Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ PLU 3.1 ⇒ Projet métropolitain (métropole solidaire) ⇒ Opérations d'Intérêt National (OIN) ⇒ 50 000 logements	Pilotage : ⇒ Direction de l'Habitat
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction de l'Urbanisme Direction des Entreprises et de l'Attractivité (DEA) Association Vivre Avec Réseau National du Logement Intergénérationnel et Solidaire Réseau COSI (CO habitation Solidaire Intergénérationnelle)	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) pour la réflexion ☐ Long terme / action structurante
Evaluation : <u>Indicateur de résultat</u> ⇒ Bilan qualitatif sur la mixité intergénérationnelle dans les opérations d'aménagement <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre d'acteurs publics et d'associations travaillant dans le champ du logement intergénérationnel mis en relation ⇒ Nombre et montant des subventions accordées par la CUB aux associations œuvrant pour le développement du logement intergénérationnel ⇒ Nombre d'opérations d'aménagement du PLH permettant d'intégrer la notion de mixité.	Estimation du budget de l'action : Investissement : non chiffré Fonctionnement : non chiffré

Agenda 21 - Maîtrise d'ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Faire de la Cub un territoire accueillant et créateur de lien social	Développer des démarches expérimentales en marge du PLH
Action n° 11 : Instaurer un bureau des temps sur le territoire de la CUB <i>Fiche en lien avec fiche 4</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : La question de l'articulation des différents temps (personnel, familial, professionnel, social, civique) constitue un enjeu pour la qualité de vie de chacun, pour l'égalité et la liberté de tous. L'évolution des modes de vie, l'urbanisation, l'allongement de la durée de vie, de la mobilité croissante, de la généralisation du travail des femmes ou encore de la diversité des modes de travail favorisent la juxtaposition de rythmes souvent décalés. Le temps des uns n'est pas forcément celui des autres et de multiples contradictions apparaissent ! L'Italie a été à l'origine du concept « bureau des temps » dès 1985 sous l'impulsion de mouvements de femmes afin de réunir et faire dialoguer ensemble tous les acteurs concernés par l'organisation des horaires sur un territoire. Depuis, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, les Pays-Bas se sont largement impliqués dans les démarches temporelles. Les bureaux des temps insistent sur la nécessité du dialogue et de la concertation pour : - promouvoir la cohésion sociale sur le territoire et ainsi faciliter l'accès du plus grand nombre aux services et activités sur la CUB - éviter ou effacer les situations de pointe dans le temps, situations génératrices de stress, d'attente et dont les seules solutions aujourd'hui apportées consistent dans le surdimensionnement des équipements et services. Cet outil offre donc une opportunité aux habitants de la CUB de mieux concilier les différents temps professionnels, sociaux, familiaux, notamment pour l'accès des femmes au marché du travail, et pour faciliter la vie quotidienne des citoyens. A l'échelle communautaire, le bureau des temps doit notamment permettre de faire face aux enjeux des déplacements quotidiens et de l'équité face aux services publics. L'employeur et l'offre de déplacements occupent une position centrale, mais la question du foncier est également prépondérante pour permettre aux gens d'habiter à proximité de leurs lieux de travail (politique foncière et politique de l'habitat).	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants en réduisant les dysfonctionnements issus des rythmes urbains en termes de services, de mobilité et d'usages de la ville.	Finalités du développement durable : ✓ Assurer l'épanouissement de tous êtres humains ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

⇒ Décloisonner les pratiques en mobilisant l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, institutionnels et universitaires. ⇒ Limiter le surdimensionnement des services et des équipements. ⇒ Organiser la concertation entre tous les utilisateurs de la ville.	✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Détails de mise en œuvre : Plusieurs modes d'actions sont possibles: • <u>Des diagnostics pour mieux connaître les rythmes de vie sur des situations précises :</u> Sur des situations précises réputées pour leurs problèmes de « pointe de temps », le Bureau des Temps réalise des études sur l'offre de services, l'organisation des équipements de proximité, les besoins et les contraintes des habitants. Ces diagnostics s'accompagnent de préconisations. • <u>Des concertations locales :</u> C'est une étape de dialogue destinée à améliorer le service public. Le Bureau des Temps réunit les partenaires internes et externes (autres administrations, institutions, associations, entreprises, syndicats...) pour rechercher des solutions. Ces 2 premières phases se traduisent par la mise en place progressive de processus de travail en commun. • <u>Des réalisations concrètes/ des opérations expérimentales :</u> Au cours de cette phase, l'action du bureau des temps de la CUB est indispensable. Il aide à la concrétisation, avec les interlocuteurs concernés, les projets issus des concertations. Le Bureau des Temps les aide à mettre en cohérence et en oeuvre les différentes réponses. Le bureau des temps peut également réaliser des tests ou des expériences pilotes (par exemple, proposer de décaler d'une demi heure les horaires d'entrée en classe des élèves dans certaines écoles), dont les résultats seront visibles et facilement exploitables.	
Croisement stratégique avec les projets/documents sur le territoire : ⇒ Projet métropolitain (coopérative métropolitaine, métropole du quart d'heure) ⇒ 50 000 logements	Pilotage : ⇒ Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP)
Ressources internes et extérieures à mobiliser : Association Tempo territorial, communes, autres administrations, partenaires sociaux et économiques S'appuyer sur les expériences des Villes de Paris, Lyon, Rennes, Grenoble, ou encore le territoire de Belfort	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre d'acteurs associés aux concertations ⇒ Nombre de diagnostics de situation réalisés	Estimation du budget de l'action : Investissement : non chiffré Fonctionnement : 30 000 € / an (AMO)

Agenda 21 - Maîtrise d'ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Faire de la Cub un territoire accueillant et créateur de lien social	Placer les outils de médiation au cœur des enjeux de citoyenneté
Action 12 : Créer des dynamiques d'échanges et de valorisation des savoirs et savoir-faire	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : Le territoire de la CUB est riche de 27 communes, et d'environ 700 000 habitants. Chaque citoyen sur l'agglomération se distingue par des savoirs faire, des compétences liées à une activité (professionnelle, sportive, culturelle...) et la détention de biens dont l'usage n'est pas permanent. Nombre d'habitants se trouvent dans l'impossibilité d'acquérir des biens pour des usages temporaires. Dans un monde globalisé où les échanges se font majoritairement dans une logique commerciale et économique, les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS) et les Systèmes d'Echanges Locaux (SELs) permettent de réaffirmer les notions de réciprocité, de don et d'échange gratuit. Ces dispositifs favorisent ainsi les mixités intergénérationnelles, culturelles, et offrent à ceux qui le souhaitent, la possibilité de donner ou échanger un savoir, le confronter à des points de vue différents. Le RERS valorise la diversité des ressources d'un groupe de citoyens et met en évidence des espaces de rencontres. La transmission de ses propres compétences est source d'enrichissement personnel et collectif. Le RERS est une alternative pédagogique qui a des effets sociaux et économiques positifs. Grâce à la médiation de monnaies sociales, les SELs permettent la diffusion de compétences, créent des solidarités de proximité et favorisent l'échange de biens. Ainsi, ils donnent la primauté à la solidarité (échange de coups de main) et à l'usage des biens plutôt qu'à leur propriété. Les SELs facilitent la vie au quotidien des membres qui le composent. Ils les invitent à intégrer des modes de vie plus durables.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Créer du lien social à partir d'un échange de savoirs et de biens ⇒ Valoriser tous les types de savoirs sans les hiérarchiser ⇒ Echanger en sortant des logiques exclusivement économiques ⇒ Offrir un espace à ceux qui souhaitent transmettre un savoir et des biens ⇒ Donner à tous la possibilité de se former tout au long de sa vie.	Finalités du développement durable : ✓ Favoriser l'épanouissement des êtres humains ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations
Détails de mise en œuvre : ▪ Définir précisément les besoins. Par exemple mieux organiser les activités, identifier ce que les personnes ont à offrir, renforcer les actions existantes en professionnalisant le personnel... Il conviendra de veiller à ce que la Cub ne se substitue pas aux structures existantes qui mènent beaucoup d'actions et qui sont proches du terrain.	

▪ Définir des conditions de réussite : - Emergence et structuration d'un acteur fédérateur de telles initiatives, en actionnant les différents dispositifs soutenus par la CUB au titre de la politique d'économie sociale et solidaire (Fabrique à initiatives, mesure 423 du FSE pour les micro-projets associatifs et coopératifs, financeurs solidaires...). - Implication et responsabilité des membres du groupe. - Encourager la mixité (tranche d'âge et sociale) et la diversité des échanges. - Identifier des animateurs de ce RERS et SELs et rencontrer les réseaux déjà en place. - Identifier les acteurs du territoire ayant déjà travaillé sur ces thématiques d'échanges (ateliers CAF, centres sociaux, chambres consulaires, tissu associatif...). - Organiser des réunions de fonctionnement pour impliquer l'ensemble du groupe. - Parité relationnelle : tous offreurs et demandeurs. ▪ Mobiliser un groupe d'habitants et ouvrir le débat sur les savoirs faire locaux qui attirent la curiosité. ▪ Imaginer, en lien étroit avec cet acteur fédérateur, un lieu permettant d'accueillir les ateliers d'échange de savoir-faire et de biens. Les animateurs seront chargés de centraliser les savoirs et les possibilités d'accès à des biens dans un catalogue et organiser leur « transfert » auprès des participants au réseau. Ceux-ci peuvent se contacter directement. L'animateur (aide) accompagne également les personnes dans la structuration de leurs savoirs et assure l'interface avec les besoins et demandes présents dans le réseau.	
Croisement stratégique avec projets/documents du territoire : ⇒ Projet métropolitain (intelligence collective)	Pilotage : ⇒ Direction des Entreprises et de l'Attractivité (DEA)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP) Conseil du Développement Durable (C2D) DRH et Direction Conseil Innovation Sociale et Communication Interne (DCISCI) dans le cadre de la mise en place d'une « école de formation interne » FORESCO (Formation Réciproque, Echange de savoirs et Création collective) CRESS Aquitaine Acteurs intervenant sur le champ social, l'échange et le lien entre les citoyens	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Mise en place du réseau ⇒ Enquête de satisfaction ⇒ Nombre d'adhérents la 1 ^{ère} année ⇒ Nombre d'échanges ⇒ Fréquence moyenne des échanges <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre d'acteurs du territoire ayant déjà travaillé sur ces thématiques d'échanges ⇒ Nombre de réunions de fonctionnement organisées	Estimation du budget de l'action : Investissement : non chiffré Fonctionnement : non chiffré Mobilisation d'un équivalent temps plein Mise à disposition de lieux d'accueil facilement accessibles. Fournitures (papier, hébergement d'un site, post'it, paperboard, photocopieur...) Création sites Internet, listes de diffusion... Formation rapide de tous les membres sur fonctionnement d'un réseau d'échange réciproque de savoirs et des SELs.

Agenda 21 de la CUB - Maîtrise d'ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Promouvoir un développement économique durable et innovant	Développer des innovations économiques et solidaires en marge du SMDE
Action n° 13 : Développer la filière du réemploi des déchets sur le territoire <i>Fiche en lien avec la fiche 28</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : Dans le cadre de ses compétences en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, la CUB se donne aujourd'hui pour ambition de mener une politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets. Dans cet objectif, la Cub envisage la création de recycleries (ou ressourceries), composantes du Programme local de prévention des déchets qui sera mis en place sur le territoire communautaire, en complémentarité avec les activités de recycleries/réemploi de type associatif ou privée déjà présentes sur le territoire. Les recycleries s'inscrivent dans le cadre de la directive européenne 2008 / 98 CE 19/11 /2008 et la loi Grenelle 2 qui fixent des objectifs quantitatifs en termes de réduction et de valorisation de déchets (Recyclage et Réemploi). Elles ont prouvé leur intérêt au travers de résultats innovants en matière de gestion de déchets, d'insertion socio professionnelle, de services nouveaux à la population et de citoyenneté (outil pédagogique pour sensibiliser la population en matière de prévention et de changement de comportement).	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Répondre aux objectifs du Grenelle 2 : réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années et tendre le recyclage matière vers un taux de 45% en 2015. ⇒ Favoriser la dynamique de réemploi sur le territoire et inciter la population à un changement de comportement ⇒ Fédérer les acteurs du réemploi/recyclage autour d'un réseau commun ⇒ Encourager les porteurs de projets à s'engager autour de la prévention des déchets	Finalités du développement durable : ✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations
Détails de mise en œuvre : ▪ Adhérer au Réseau national des Recycleries (63 adhérents) afin de bénéficier d'outils et de réflexions mutualisés.	

▪ Engager une réflexion de structuration de la filière Réemploi / Recyclage sur la CUB (<i>réflexion similaire en cours par La Communauté Urbaine de Lille</i>). Cette réflexion nécessite de réaliser un état des lieux à la fois des acteurs intervenant sur ce champ et d'autre part d'évaluer le gisement ainsi que son potentiel de valorisation économique et d'insertion socioprofessionnelle. L'objectif de cette étude est d'associer les acteurs en place autour d'une réflexion, voire d'une organisation commune en charge du réemploi. ▪ Compléter le réseau de recycleries sur le territoire communautaire. Le principe d'une recyclerie est la valorisation par le réemploi sur la base du fonctionnement suivant : - Collecte de meubles ou objets en bon état par apport volontaire des habitants ou par le biais des déchèteries. - Tri, contrôle, nettoyage et réparation. - Revente des objets, ce qui permet d'assurer une part de ressources propres pour garantir la pérennité des postes de valorisation. - Education à l'environnement. Une étude de faisabilité est en cours pour la création d'une recyclerie sur la commune de Bègles, afin de constituer une première base de connaissance de cette filière sur le territoire communautaire et d'en évaluer les perspectives de développement.	
Croisement stratégique avec les projets/documents sur le territoire : ⇒ Programme local de prévention des déchets ⇒ Plan local d'urbanisme ⇒ Projet métropolitain (Métropole sobre)	Pilote technique : ⇒ Direction Collecte et Traitement des Déchets
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Service Economie Sociale et Solidaire Réseau national des ressourceries/Recycleries Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) La fabrique à initiatives Cap3C Les territoires intéressés (Bordeaux, Bègles, Pessac...) Des représentants des acteurs de la prévention Des représentants des associations et citoyens (ex : membres du C2D) Au niveau de l'Etat : DRAC, DIRECTE, DREAL, ADEME CG33	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat :</u> ⇒ Création de ressourceries : nombre de sites, d'emplois créés, type d'emplois... ⇒ Tonnage de produits réemployés <u>Indicateur de mise en œuvre :</u> ⇒ Réalisation de l'état des lieux	Estimation du budget de l'action : Investissement : recyclerie Bègles : 2M€ déjà prévus au PPI Fonctionnement : Etudes non chiffrées / Accompagnement par un bureau d'études

Agenda 21 - Maîtrise d'ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Promouvoir un développement économique durable et innovant	Développer des innovations économiques et solidaires en marge du SMDE
Action n° 14 : Développer les Systèmes de Management Environnemental sur les territoires d'activités <i>Fiche en lien avec la fiche 15</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : La CUB en tant qu'animatrice de territoires a un rôle d'impulsion à jouer. Elle souhaite aujourd'hui étendre les systèmes de management environnemental à des territoires dont elle assure l'animation. La CUB est d'ores et déjà impliquée dans une démarche de certification de ses zones d'activités. Ainsi, l'Ecoparc de Blanquefort, site ressource de la métropole bordelaise, destiné à devenir le point stratégique d'un campus européen de l'éco-construction, s'est engagé dans une démarche environnementale exemplaire par la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME). L'Ecoparc a été certifié ISO 14001 en juillet 2010 et a maintenu sa certification en 2011. Le succès de cette démarche repose sur la mise en place d'une dynamique partenariale. Il s'agit en effet de mettre autour de la table les différents partenaires pour définir l'orientation globale de la démarche et pour mettre en place les actions. L'enjeu pour la Cub est de réduire l'impact sur l'environnement des zones d'activités (puis à long terme de toutes les activités présentes sur son territoire), d'améliorer l'attractivité du territoire et l'acceptabilité des activités par la population riveraine.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Promouvoir l'exemplarité des zones d'activités ⇒ Développer la qualité environnementale sur le territoire communautaire	Finalités du développement durable : ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ✓ <i>Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources</i> ✓ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i>
Détails de mise en œuvre : L'action sera scindée en 3 sous-actions : ▪ <u>Mutualiser les connaissances au sein de la CUB et définir une procédure pour les animateurs de zones d'activités</u>	

Divers projets sont actuellement en cours sur la CUB. Il ressort cependant de premières observations, que chaque animateur de zone doit s'approprier les méthodes de mise en place de systèmes de management environnemental.

La définition d'une procédure commune pour instaurer des SME (« boîte à outils ») voire une certification sur les zones d'activités s'avérerait donc nécessaire afin de mutualiser les expériences (notamment celle de l'Ecoparc de Blanquefort) et de disposer d'un outil « communicant » pour les services. Cette procédure commune de la CUB pourrait être déclinée sur la base d'une typologie des zones (grand industriel, petit industriel/artisanal, tertiaire, etc.).

▪ Impulser le management environnemental sur les zones d'activités

Sur la base d'une démarche propre à la CUB, d'une « boîte à outils », le système de management environnemental pourrait être étendu à l'ensemble des zones d'activités, avec le choix de cibles précises.

La CUB entend pour cela s'appuyer sur son rôle d'animatrice tout en s'inscrivant dans une dynamique partenariale avec les différentes entreprises.

▪ Développer la certification sur les zones d'activités

Les projets les plus avancés pourront faire l'objet d'une démarche de certification, en s'appuyant notamment sur la « boîte à outils » de la CUB.

Cette démarche engagée sur les territoires d'activité pourra être élargie à d'autres territoires.

Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Schéma Métropolitain de Développement Economique ⇒ Plan Climat ⇒ Projet métropolitain (Métropole sobre)	Pilotage : ⇒ Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction des Entreprises et de l'Attractivité (DEA) Directions territoriales Communes Partenaires du monde économique	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre de zones d'activités certifiées ⇒ Nombre de zones d'activités engagées en faveur du management environnemental ⇒ Nombre d'entreprises certifiées ISO 14001 sur la Cub ⇒ Impact environnemental des zones d'activités <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre d'outils mutualisés ⇒ Nombre d'animateurs de zones d'activités existants	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 50 000 € / an (coût d'un gestionnaire/animateur de zones à temps plein)

Agenda 21 - Maîtrise d'ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Promouvoir un développement économique durable et innovant	Développer des innovations économiques et solidaires en marge du SMDE
Action n° 15 : Impulser une démarche d'écologie industrielle sur le territoire communautaire <i>Fiche en lien avec les fiches 13 et 14</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : Dans le cadre de son projet territorial de développement durable, la Communauté Urbaine de Bordeaux, s'est engagée, dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale. Cette démarche est soutenue par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services dans le cadre du programme "Compétitivité Durable des Entreprises". La Communauté Urbaine est un des 5 territoires pilotes retenus au plan national. Aussi, l'Ecoparc de Blanquefort a déjà engagé des échanges avec ses homologues canadiens (Montréal) sur les questions de l'écologie industrielle. Dans le cadre de la certification ISO 14001 de l'Ecoparc, une première analyse de flux a notamment pu être menée, via l'administration de questionnaires. La CUB souhaiterait aujourd'hui franchir un pas supplémentaire et initier une réflexion sur le développement de démarches d'écologie industrielle sur les zones d'activités. L'écologie industrielle en est encore à ses balbutiements en France. Elle représente pourtant une véritable opportunité pour la collectivité et les acteurs économiques. C'est pourquoi la CUB entend suivre les avancées dans ce domaine et affirmer son rôle d'animatrice des synergies.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Promouvoir l'exemplarité des zones d'activités ⇒ Réduire la consommation de ressources ⇒ Améliorer l'éco-efficacité des entreprises ⇒ Réduire les pollutions et les nuisances sur le territoire de la CUB	Finalités du développement durable : ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ✓ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i>
Détails de mise en œuvre : Réaliser une étude de faisabilité qui est un préalable au développement de l'écologie industrielle sur les parcs d'activités. Son objet est notamment d'identifier les besoins des acteurs économiques en flux et en	

services et d'établir, dans une seconde phase une cartographie des synergies potentielles entre les différents acteurs.

Un accompagnement à la mise en œuvre de synergies potentielles est prévu fin 2011- début 2012.

Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Schéma Métropolitain de Développement Economique ⇒ Plan Climat ⇒ Projet métropolitain (métropole sobre)	Pilotage : ⇒ Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction des Entreprises et de l'Attractivité (DEA)	Calendrier de l'action : ☒ Court terme (moins d'un an) ☐ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre d'entreprises participant à la démarche ⇒ Nombre de synergies mises en œuvre <u>Indicateur de mise en oeuvre</u> ⇒ Identification des besoins des acteurs économiques	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 50 000 € (étude déjà lancée et imputée sur 2011)

Agenda 21 – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Promouvoir un développement économique durable et innovant	Développer des innovations économiques en marge du SMDE
Action n° 16 : Mettre en œuvre les actions nécessaires à l'avènement d'une logistique et d'un système de transport de marchandises durables à l'échelle de la métropole	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : Le trafic de marchandises génère saturation des infrastructures routières et pollution. Sur la Cub, il représente ainsi 26% des émissions de GES liées au transport. 65% des particules émises en urbain sont issues du transport de marchandises (dont achats de ménage). Dans l'hyper centre de Bordeaux, la durée d'occupation de la voirie par les véhicules de livraison en double file représente plus de 60% de leur temps total d'occupation de la voirie. Il s'agit également d'un domaine présentant des enjeux économiques (emplois et compétitivité des entreprises desservies). Or, les mécanismes d'évolution du secteur logistique sur notre territoire tendent à aggraver la situation actuelle : - les plateformes situées en cœur d'agglomération sont repoussées par les opérations d'urbanisme et la pression foncière dans la grande périphérie, provoquant un allongement des trajets des poids-lourds, - les réglementations visant à limiter la circulation des véhicules les plus encombrants génèrent paradoxalement une multiplication des flux de véhicules plus petits, mais dans l'ensemble moins efficaces, - l'essor du e-commerce et du juste à temps accroît la demande de livraisons, - l'ambition de l'agglomération millionnaire, avec 230 000 habitants supplémentaires et des millions de m² de chantiers, pose de nouveaux problèmes d'approvisionnement en biens de consommation et en matériaux. Face à cette croissance, il s'agit, afin de diminuer la production de GES, de reconsidérer l'organisation du transport de marchandises et de l'approvisionnement de l'agglomération en encourageant le transfert modal, l'optimisation et la mutualisation des trajets, la localisation des équipements au plus près de leur marché, pour parvenir à une logistique moins carbonée, davantage pourvoyeuse d'emploi, et plus efficiente. En 2011, la CUB a engagé plusieurs études et réflexions sur : - les enjeux de développement la filière à l'échelle de l'agglomération, - l'extension et la restructuration du Marché d'Intérêt National, - la faisabilité d'un système de logistique urbaine sur Bordeaux-Plaine de Garonne (Ecocité), - la faisabilité du transport des matériaux de construction sur la Garonne, - le transport de marchandises (étude Predit).	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Réduire les nuisances générées par la circulation des véhicules de livraison (bruit, émissions de gaz nocifs et de particules, accidents, encombrement de la chaussée)	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) : ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i>

⇒ Contribuer à la politique de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ⇒ Améliorer la qualité et la compétitivité de la livraison de marchandises au service du tissu économique et des consommateurs de l'agglomération millionnaire ⇒ Maintenir des emplois de qualification intermédiaire dans l'agglomération	✓ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i>
Détails de mise en œuvre : • Construire et mettre en œuvre une politique coordonnée d'implantation des entrepôts logistiques à l'échelle de l'Aire Urbaine. • Développer les infrastructures de transfert modal (GPMB, Hourcade, Bruges-Ecofret, Min ?). • Permettre le développement des équipements logistiques de cœur d'agglomération (Centres de Distribution Urbaine, ports urbains). • Favoriser le recours à des modes de transport propres (poids lourds au Gaz Naturel de Ville, véhicules électriques, barges,...).	
Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ Plan Climat ⇒ Schéma Métropolitain de Dév Economique ⇒ PLU 3.1 / SCOT SYSDAU ⇒ Projet métropolitain (Métropole sobre)	Pilotage : ⇒ Direction des Stratégies Métropolitaines et de l'Innovation (DSMI)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : - CUB : Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP) Direction des Entreprises et de l'Attractivité (DEA) Direction des transports et de la mobilité durable Direction de l'Urbanisme - Collectivités - CCIB - Aménageurs - Chargeurs - Transporteurs routiers, ferroviaires et fluviaux	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Baisse de la part du trafic de marchandise dans les émissions des GES ⇒ Réduction du trafic des camions dans l'agglomération <u>Indicateur de mise en oeuvre</u> ⇒ Réalisation d'équipements logistiques de cœur d'agglomération	Estimation du budget de l'action : Investissement : non chiffré Fonctionnement : non chiffré

Agenda 21 - Maîtrise d'ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Limitier et réduire l'empreinte écologique du développement urbain de la CUB	Systématiser les outils d'aménagement durable
Action n° 17: Mettre en place un outil de mesure de consommation d'espace	
Action nouvelle	Action engagée (dans le cadre de la révision du PLU et du SCoT du SYSDAU)
Enjeux de l'action : Les zones naturelles et agricoles, qui couvrent près de 50 % du territoire de la Cub, forment un atout important de la métropole, que la Cub entend préserver et valoriser. C'est pourquoi, notre établissement a engagé une réflexion pour orienter de manière durable son futur PLU et d'en faire, avec le plan climat et SCOT, des outils pour lutter contre l'étalement urbain, promouvoir une gestion économe de l'espace et respecter le seuil critique des 50% rappelés ci-dessus. Toutefois, la CUB reste un territoire attractif qui peine à lutter pleinement contre l'étalement urbain (augmentation du nombre de foyers et persistance du modèle de la maison individuelle). Pour soutenir son ambition, il est nécessaire que la Cub construise un outil de mesure de la consommation d'espace sur le territoire permettant : - d'évaluer de manière précise et rigoureuse les effets de la politique de préservation des espaces naturels et agricoles de la Cub et de voir s'il y a véritablement un « freinage » de la consommation de l'espace sur la CUB et plus largement sur l'aire métropolitaine, - d'intégrer la notion d'espace consommé comme un critère au moment de la prise de décision sur chaque projet, - et rendre compte en toute transparence vers les politiques et l'opinion. <i>NB : Cet outil devra être construit en complément de celui rendu obligatoire dans le SCOT.</i>	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Evaluer la politique de préservation des espaces naturels et agricoles sur la CUB et le maintien des 50% d'espaces naturels et agricoles ⇒ Disposer d'éléments objectifs sur la consommation d'espace sur la CUB ⇒ Permettre une action adaptée	Finalités du développement durable : ✓ Préserver la biodiversité, le milieu et les ressources ✓ Lutter contre le changement climatique

Détails de mise en œuvre :

Dans le cadre de la révision du SCoT du SYSDAU et de la révision du PLU, en s'appuyant sur l'AMO qui lui est dédié pour traiter le volet évaluation environnementale, l'outil à créer devra s'attacher à :

- préalablement cartographier et de mesurer l'étendue réelle des surfaces naturelles et agricoles (ils existent des surfaces naturelles et agricoles en zones urbanisées et des zones imperméabilisées ou construites en zones naturelles et agricoles... et il existe des zones dites « naturelles » qui sont très dégradées du point de vue écologique) et de caractériser ces surfaces (typologies des surfaces naturelles et agricoles),
- sur ces bases, définir une situation de référence et ainsi permettre d'évaluer l'évolution de l'étalement urbain (avec vision macroscopique Cub et hors Cub, voire hors sysdau) et de l'imperméabilisation des surfaces,
- de publier régulièrement des indicateurs de consommation de l'espace permettant une description et une mesure fine de la question.

En parallèle de l'outil, construction d'un **référentiel d'évaluation** et d'une grille de mesure de l'impact en matière de consommation d'espace à utiliser pour les futurs projets d'aménagement et d'urbanisme (grands et petits projets : les grands projets de la Cub étant aujourd'hui peu relativement consommateurs d'espaces, il s'agit bien de mesurer l'impact des petits projets souvent peu économes qui, cumulés, sont très consommateurs d'espaces).

Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire :

- ⇒ SCoT du SYSDAU
- ⇒ PLU
- ⇒ Projet métropolitain (Métropole sobre, densité raisonnée, 55 000 ha pour la nature)
- ⇒ Plan climat

Pilotage :

- ⇒ Direction de l'urbanisme

Services associés, partenaires et ressources à mobiliser :

Direction du Développement durable et de la participation
 Direction de la Nature et des risques
 Direction du foncier
 Direction de l'information géographique
 A'Urba / SAFER

Calendrier de l'action :

- ☐ Court terme (moins d'un an)
- ☒ Moyen terme (1 à 3 ans)
- ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)

Evaluation :

Indicateurs de résultat

- ⇒ Evolution de l'étendue des surfaces naturelles et agricoles par typologie

Indicateurs de mise en œuvre

- ⇒ Cartographie des surfaces naturelles et agricoles
- ⇒ Etablissement du référentiel d'évaluation

Estimation du budget de l'action :

Investissement : non chiffré

Fonctionnement :

AMO pour construire l'outil : 50 000 €

Agenda 21 – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Limitier et réduire l’empreinte écologique du développement urbain de la CUB	Systématiser les outils d’aménagement durable
Action n° 18 : Utiliser des méthodes, matériaux et produits pour la voirie plus respectueux de l’environnement	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l’action : Il s’agit d’utiliser pour la construction et l’entretien de la voirie, des matériaux et produits plus vertueux sur le plan du développement durable. Cela est possible principalement par 4 biais : ▪ L’utilisation de produits bitumineux tièdes ou froids pour l’entretien ou les aménagements neufs dans le domaine de la voirie. Les produits à chaud sont très utilisés actuellement, mais leur production nécessite beaucoup d’énergie et émet beaucoup de gaz à effet de serre. De plus, leur application est délicate du fait du risque de brûlures. A l’avenir, on leur préférera probablement les produits bitumineux tièdes, qui sont déjà utilisés dans de nombreux cas. L’utilisation des produits bitumineux froids est en cours d’expérimentation (retours d’expériences), du fait qu’ils sont assez récents et peu normalisés. De plus, ce sont des produits plus difficiles à mettre en œuvre du fait de leur moins bonne maniabilité. ▪ L’introduction de pourcentages significatifs de matériaux recyclés dans les matériaux de base utilisés dans la construction et l’entretien de la voirie. L’intérêt principal de cette technique est de réaliser des économies de ressources. ▪ La poursuite des actions engagées pour l’utilisation de produits de marquage routiers plus respectueux de l’environnement. Ces produits sont sans solvant et donc « à l’eau » et donc meilleurs pour l’environnement. Leur principal inconvénient est qu’ils sèchent moins vite que les produits classiques, ce qui augmente les temps neutralisés avant remise en circulation. ▪ Le recyclage en place des chaussées sur des sites pertinents. Cette technique très pointue nécessite de gros moyens techniques et du gros matériel. De ce fait elle ne peut être mise en œuvre que sur des chantiers importants, c’est-à-dire de grandes voiries avec de grandes surfaces à traiter. A ce jour, seuls deux chantiers de ce type ont été réalisés et le service expertise de la Cub recueille les retours d’expériences concernant ces chantiers afin de mieux connaître le comportement dans le temps de ces chaussées.	
Objectifs de l’action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Utiliser des produits bitumineux tièdes ou froids pour l’entretien ou les aménagements neufs dans le domaine de la voirie ⇒ Introduire des pourcentages significatifs de matériaux recyclés dans les matériaux de base utilisés dans la construction et l’entretien de la voirie	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) ✓ <i>Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources</i> ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i>

⇒ Favoriser sur les sites pertinents le recyclage en place des chaussées ⇒ Poursuivre les actions engagées pour l'utilisation de produits de marquage routiers plus respectueux de l'environnement.	
Détails de mise en œuvre : ▪ Introduire des clauses dans tous les marchés à bons de commande et marchés ponctuels de la voirie (pour l'entretien ou les travaux neufs) afin de favoriser l'utilisation des produits bitumineux tièdes ou froids (mise en place d'un critère concernant la température et prépondérance du critère « technique » par rapport au critère « prix »). ▪ Introduire des clauses dans les marchés à bons de commande et ponctuels de la voirie sur les produits bitumineux, les graves naturelles et les matériaux des sous couches, afin que ces produits contiennent un pourcentage élevé de matériaux recyclés. Il existe actuellement dans les marchés un critère spécifique sur le pourcentage de matériaux recyclés pour les produits bitumineux qui est supérieur à celui imposé par la norme. L'objectif est de faire évoluer les pourcentages de matériaux recyclés vers 100 % et d'ouvrir la possibilité d'introduire les matériaux recyclés à d'autres produits.	
Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ Projet Métropolitain (une métropole sobre)	Pilotage : ⇒ Direction de la voirie
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Directions territoriales Direction de la Commande Publique (DCP)	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☐ Moyen terme (1 à 3 ans) : sensibilisation ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateur de résultat</u> ⇒ Surface annuelle de chaussée traitée avec un produit bitumineux tiède ou froid ⇒ Surface annuelle de chaussée traitée avec des matériaux contenant des matériaux recyclés ⇒ Tonnage total contenant des matériaux recyclés sur tonnage total de matériau utilisé ⇒ Nombre d'opérations réalisées par recyclage en place <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre de marchés à bons de commande et ponctuels comportant des clauses favorisant l'utilisation des produits bitumineux tièdes ou froids ⇒ Nombre de marchés à bons de commande et ponctuels comportant des clauses favorisant l'utilisation de matériaux recyclés	Estimation du budget de l'action : Investissement : non chiffré Fonctionnement : non chiffré

Agenda 21 – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Développer le potentiel nature et biodiversité de la Cub	Redynamiser l’agriculture périurbaine
Action n° 19 : Promouvoir l'agriculture locale et les circuits courts auprès du grand public <i>Fiche en lien avec les fiches 6 et 21</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l’action : Les habitants de la Cub méconnaissent souvent la présence d’agriculteurs sur leur territoire. Ainsi, ils achètent le plus souvent sur les marchés, en moyennes et grandes surfaces commerciales des produits qui ne sont pas cultivés sur la Cub ni en Gironde, alors qu’il existe des exploitants qui les produisent localement. L’enjeu est donc de faire redécouvrir au grand public l’agriculture pratiquée à proximité de chez lui, mais aussi les espèces régionales qui y sont cultivées (comme la pomme de terre d’Eysines...) ou les races locales qui y sont élevées. Concomitamment à cette action, il est nécessaire de permettre aux exploitants agricoles de répondre à cette demande locale en promouvant les circuits courts de distribution : - en incitant les producteurs à la vente directe à la « ferme » et en les aidant à s’organiser correctement ; - en aidant les consommateurs à se constituer en AMAP (associations pour le maintien d’une agriculture paysanne) et donc, en soutenant l’existence du relais des AMAP en Gironde ; - en mettant en place un dispositif de communication sur l’agriculture de proximité : « Terres de Cub » ; - en valorisant cette agriculture de proximité dans les systèmes de restauration publique par le biais notamment de produits de qualité.	
Objectifs de l’action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Développer les réseaux entre agriculteurs ⇒ Développer la vente directe	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) : ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ✓ <i>Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources</i> ✓ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i> ✓ <i>Assurer l’épanouissement de tous les êtres humains</i>
Détails de mise en œuvre : ▪ Poursuivre le soutien à certains programmes d’actions en faveur de l’agriculture, notamment l’agriculture biologique, au vu des bons résultats déjà obtenus (notamment les programmes	

FRCIVAM depuis 2007, et projet de convention avec la chambre d'agriculture en 2011) ; ▪ Mettre en réseau (« de fermes en fermes » ou « vente à la ferme ») les producteurs qui souhaitent vendre leur production en direct ; ▪ Favoriser les marchés fermiers et de producteurs locaux ; ▪ Soutenir le relais des AMAP 33 pour la création de nouvelles AMAP qui ne pourront exister que si le nombre de producteurs sur la Cub ou à proximité augmente ; ▪ Aider au rapprochement des agriculteurs locaux et des grandes surfaces afin que les agriculteurs locaux puissent présenter leurs produits dans les étals des grandes surfaces ; ▪ Travailler au niveau de l'aire du SCOT pour offrir aux consommateurs une plus grande diversité de productions locales ; ▪ Soutenir les manifestations de promotion de l'agriculture (Agrobio...) ; ▪ Développer l'utilisation des outils de communication tel qu'internet pour promouvoir l'agriculture sur le territoire de la CUB via un site internet dédié à la Nature et à l'Agriculture (à noter que le site lacub.fr propose déjà une rubrique « nature / cadre de vie » et une sous rubrique « agriculture / consommation durable »).	
Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ Rapport de M. Quevremont ⇒ Plan Climat ⇒ PEANP (Périmètres de protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains)	Pilotage : ⇒ Direction de la Nature
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction de la Communication Restaurant communautaire et autres restaurations collectives Communes Associations, FRCIVAM (fédération Nationale des Centres d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture en Milieu Rural), Chambre d'Agriculture	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) : 1^{er} semestre 2011 ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Taux de fréquentation des marchés fermiers ⇒ Evolution du nombre d'AMAP ⇒ Evolution des quantités de produits locaux vendus <u>Indicateur de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre de réunions publiques réalisées	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : non chiffré

Agenda 21 - Maîtrise d'ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Développer le potentiel nature et biodiversité de la Cub	Redynamiser l'agriculture périurbaine
Action n° 20 : Accompagner le développement de jardins partagés <i>Fiche en lien avec la fiche 29</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : Les jardins partagés sont des espaces de nature en ville : ils favorisent la biodiversité et s'intègrent dans le cadre d'une vie de quartier ; ils sont des lieux de création de lien social où la prise en charge du fonctionnement par les usagers avec les acteurs locaux est un important vecteur de rencontres et d'échanges dans un cadre de détente, de jardinage, de sensibilisation à la nature, ou d'animation d'actions à l'échelle locale. Ils sont aussi des outils de mixité sociale où, sur des lieux ouverts, des personnes très diverses peuvent participer à des actions ou événements variés. Ils permettent enfin, sous forme d'autoproduction ou de production collective solidaire d'avoir accès à une alimentation de qualité même pour des personnes disposant de faibles ressources. Ces formes « partagées » de jardin peuvent se mettre en place aussi bien dans des espaces dédiés (parcs, jardins communautaires, jardins associatifs ...) que dans des jardins familiaux (dans le cadre d'espaces collectifs) mais aussi sur les toits terrasses des bâtiments. Les citoyens y trouvent un lieu de nature convivial de proximité, simple à s'approprier, où activités individuelles et actions collectives de groupe peuvent se faire de concert et par là, procurer un réel épanouissement personnel, et construire ou renforcer un lien au quartier et au voisinage. Le fort développement des jardins partagés dans la CUB (environ 30 jardins actuellement), la variété de leur fonctionnement (du simple jardin de quelques centaines de m² aux espaces de type « lieu ressources »), et la constitution en cours d'un réseau d'échanges forment un cadre propice à l'appui à la pérennisation de ces initiatives porteuses de l'ensemble des dimensions du développement durable : environnementale, sociale, mais aussi économique (création d'emplois pour certaines) et culturelle. La Communauté urbaine souhaite ainsi accompagner la dynamique actuelle : permettre à ces jardins de conforter leur pérennisation, et aux multiples projets en cours de se monter dans de bonnes conditions. Elle envisage donc de lancer les actions suivantes : ✓ initier une dynamique partenariale, en ayant une vision plus précise des acteurs du territoire et de leurs attentes, ✓ renforcer les synergies et l'implication des acteurs existants, ✓ soutenir la structuration des échanges actuels entre jardins. L'articulation des interventions partenariales avec l'Etat, l'ensemble des missions Agenda 21 et leur coordination, la Région, le Département et les communes sera recherchée.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Renforcer la connaissance des acteurs et leurs attentes sur le territoire : création du réseau des « jardins de la Cub » ⇒ Mettre en place des modalités d'accompagnement des projets de création et des jardins déjà existants	Finalités du développement durable : ✓ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

⇒ Soutenir la pérennisation des jardins existants ⇒ Mettre en place les conditions de développement d'une dynamique de réseau	✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Détails de mise en œuvre : - Faire un diagnostic des acteurs « jardins partagés » du territoire Il s'agit de recenser et analyser les acteurs existants et projets en cours (associations de terrain, collectivités, bailleurs sociaux, centres sociaux et autres acteurs locaux), leurs attentes et besoins d'information, de formation ou d'appui et enfin les compétences mobilisables. Les résultats permettront de fixer des orientations d'intervention en soutien et accompagnement. - Définir des modes d'intervention institutionnelle en soutien aux projets de jardin La CUB peut intervenir en mobilisant chaque niveau de collectivité publique et organiser une complémentarité dans le soutien aux projets. La cohérence des interventions nécessite un travail préalable autour des compétences, moyens et priorités propres de chacune : mise à disposition de lieux, mobilisation des quartiers et habitants, aménagement des espaces, entretien, fonctionnement ... L'objectif pourrait être de stabiliser sur la CUB une trentaine de jardins partagés. Le lien pourra être fait avec les formations assurées au niveau local ou régional dans les domaines du jardinage, du maraîchage biologique et de l'éducation à l'environnement. - Aider au développement d'une dynamique de réseau Soutenir la mise en œuvre et la structuration des échanges en cours entre jardins partagés. Mettre en place les conditions de développement d'une dynamique de réseau dans une logique de mutualisation d'outil et de compétences. Mettre en place à terme une base de données sur les jardins partagés.	
Croisement stratégique avec les documents et projets du territoire : ⇒ Rapport de M. Quevremont ⇒ Trame verte et bleue ⇒ Projet métropolitain (55 000 ha pour la nature)	Pilotage : ⇒ Direction de la Nature
Ressources internes et extérieures à mobiliser : Direction du Foncier, Equipe 50 000 logements Communes Associations Collectivités Bailleurs et centres sociaux	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat :</u> ⇒ Nombre de collectivités impliquées au terme de 3 ans ⇒ Nombre de jardins soutenus ⇒ Nombre d'acteurs en partenariat avec les jardins ⇒ Nombre d'habitants et d'acteurs impliqués dans les dynamiques des jardins <u>Indicateur de mise en œuvre :</u> ⇒ Réalisation du diagnostic	Estimation du budget de l'action : Investissement : probablement mise à disposition gratuite de parcelles Cub et subventions à la création Fonctionnement : 0 (en interne à la direction de la nature)

Agenda 21 – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Développer le potentiel nature et biodiversité de la Cub	Redynamiser l’agriculture périurbaine
Action n° 21 : Mettre en place une politique de soutien à l’agriculture <i>Fiche en lien avec les fiches 17 et 19</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l’action: Près de 50 % du territoire de la Cub, classé en zones naturelles et agricoles au PLU, bénéficie d’une gestion agricole (pâtures, maraîchage, apiculture, élevage, vergers...). Pourtant depuis plus de 20 ans, la Cub a perdu bon nombre de ses agriculteurs mais aussi une grande part de la diversité de ses productions locales. Ceci entraîne la multiplication des friches agricoles et un recul de certaines activités (élevage, maraîchage, ...). L’enjeu pour la Cub est donc de stopper ce phénomène et de maintenir voire de développer l’agriculture locale en vue du maintien d’une bonne gestion des espaces naturelles et agricoles, de la préservation de ses ressources (dont ses ressources alimentaires). Pour pallier à cette situation, il convient notamment de : - veiller au foncier naturel et agricole en veillant au mitage urbain et en développant un partenariat avec la SAFER pour pouvoir préempter, constituer des réserves foncières ou proposer des baux assortis de clauses environnementales sur les espaces stratégiques ; - conventionner avec la Chambre d’Agriculture pour mieux connaître la nature des exploitations présentes, mais aussi les terres en friches qui pourraient être cultivées, accompagner les agriculteurs qui souhaiteraient s’installer sur la Cub (formations, aides...) ; - prévoir un dispositif d’aides spécifiques à l’installation d’agriculteurs, dont par exemple ce n’était pas l’activité auparavant, avec une aide de la FRCIVAM sur le principe des couveuses agricoles.	
Objectifs de l’action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Renforcer la connaissance des acteurs intervenant sur le champ agricole du territoire de la CUB et des données agricoles ⇒ Mettre en place les conditions de soutien à l’agriculture et l’élevage ⇒ Mettre en synergie et renforcer les entités compétentes	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) ☒ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ☒ <i>Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources</i> ☒ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i> ☒ <i>Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations</i>

Détails de mise en œuvre : ▪ Soutenir les actions en faveur de la labellisation des produits du terroir ou de leur certification (bio) ▪ Mettre en place des actions de veille foncière, de préemption et de protection de l'agriculture urbaine ▪ Déployer des partenariats à double niveau, avec les collectivités publiques et avec la chambre d'Agriculture et la SAFER pour permettre de : ○ mutualiser les connaissances, préalables à toutes actions de soutien de l'agriculture et de l'élevage, ○ mener des actions pilotes tout en tenant compte des compétences de la CUB.	
Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ Rapport de M. Quevremont ⇒ Trame verte et bleue	Pilotage : ⇒ Direction de la Nature
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional Chambre d'agriculture de la Gironde SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) FRCIVAM (Fédération Nationale des Centres d'Initiative pour valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural)	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) : 1^{er} semestre 2011 ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre de nouvelles installations par an ⇒ Surfaces de terres agricoles valorisées <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre de conventions établies avec des partenaires ⇒ Réalisation d'un inventaire des surfaces agricoles de la Cub	Estimation du budget de l'action : Investissement : non chiffré Fonctionnement : non chiffré

Agenda 21 – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Développer le potentiel nature et biodiversité de la Cub	Favoriser l’appropriation et la connaissance des espaces naturels et de leurs composantes par la population
Action n° 22 : Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire de la CUB par la réalisation d’un Atlas de la Biodiversité <i>Fiche en lien avec la fiche 23</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l’action : Les deux séminaires Natures de Ville, de 2009 et 2010, ainsi que les ateliers de concertation de l’agenda 21 ont confirmé les besoins des communes et de la CUB en matière d’informations et de données sur la biodiversité. En effet, la protection de la biodiversité est devenue un enjeu majeur, largement développé dans le Grenelle Environnement et notamment avec la mise en place des trames vertes et bleues et des Schémas de Cohérence Ecologique. Or, il en peut y avoir de protection sans connaissance. Des données existent déjà sur la biodiversité des territoires de la Cub mais elles sont très sporadiques et généralement concentrée sur des zones protégées telles que la Réserve Naturelle de Bruges. Afin de protéger le patrimoine écologique de la Cub, il est nécessaire de réaliser un état « zéro » de la biodiversité sur le territoire. Cela permettra, d’une part, de mieux prendre en compte cet enjeux dans les projets développés par la Cub et les communes, et, d’autre part, de surveiller l’évolution de cette biodiversité afin d’éviter qu’elle ne se perde. Cet état « zéro » sera représenté par l’Atlas de la Biodiversité de la CUB qui pourra être mis à jour régulièrement et faire ainsi état des évolutions observées.	
Objectifs de l’action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Mieux connaître la biodiversité sur le territoire et identifier les enjeux spécifiques ⇒ Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens ⇒ Faciliter la mise en place de politiques communales et intercommunales qui prennent en compte la biodiversité	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) : ✓ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources
Détails de mise en œuvre : ▪ Obtenir un premier état des lieux de la connaissance sur la biodiversité (à partir des inventaires déjà réalisés), en partenariat avec les communes, les associations naturalistes et les différentes institutions et partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, CBNSA, ...). ▪ Définir, à partir de cet état des lieux, les zones où des inventaires complémentaires sont nécessaires.	

- **Réaliser des inventaires complémentaires** à l'échelle du territoire de la CUB.
- **Faire participer le grand public à la réalisation de l'Atlas** à travers des projets simples d'inventaires de la flore de son jardin ou des trottoirs (exemple : les sauvages de ma rue, par Tela Botanica).
- **Produire une base de données** précise répertoriant l'ensemble des données collectées, qui pourra être mise à disposition des communes et des services de la CUB et qui représentera l'état « zéro » de la biodiversité de la CUB.
- **Produire des cartographies** à partir des données récoltées.
- **Produire des guides papiers** (pour les professionnels et le grand public) présentant les espèces importantes présentes sur le territoire (qui sont-elles, comment les préserver, où les observer, ...)
- **Réaliser, tous les 5 à 10 ans, un état de l'évolution de cette biodiversité** en comparaison avec l'état « zéro ».

Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ PLU ⇒ Trame verte et bleue ⇒ Projet métropolitain (55 000 ha pour la nature)	Pilotage : ⇒ Direction de la Nature
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : CUB : Direction du Foncier, Direction de l'Information Géographique, Direction de l'Eau, Direction de l'urbanisme, services ayant à leur disposition des études de biodiversité Conseil Régional Aquitaine, Conseil Général Gironde DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Associations naturalistes locales CBNSA (Conservatoire Botanique National Sud Aquitain) CSRPN (Conseil Scientifique régional du Patrimoine Naturel) Université	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre d'inventaires réalisés ⇒ Nombre de nouvelles entrées dans la base de données ⇒ Cartes produites ⇒ Guides produits <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre de projets d'inventaires auxquels le grand public a participé ⇒ Nombre de référents sur le territoire ayant participé au recensement	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : environ 180 000 euros

Agenda 21 – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Développer le potentiel nature et biodiversité de la Cub	Favoriser l’appropriation et la connaissance des espaces naturels et de leurs composantes par la population
Action n° 23: Améliorer la gestion du foncier CUB en faveur de la Biodiversité <i>Fiche en lien avec les fiches 22 et 24</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l’action : La Cub est propriétaire d’un important patrimoine naturel et agricole et de délaissés en attente de projets d’aménagement urbain. Ces réserves foncières de nature disparate possèdent un intérêt environnemental qu’il convient de préserver et de valoriser. Ce parcellaire varié constitue un réservoir de biodiversité, de lieux de sensibilisation à la nature, d’exploitations agricoles (élevage, maraîchage, ...), de jardins partagés, de sites pouvant accueillir des ruches etc ; ces actions pouvant être menées par la Cub, les communes, les associations...	
Objectifs de l’action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Identifier le foncier Cub ⇒ Une fois identifiée, affecter un objectif à chaque parcelle. Exemple : gestion, mise à disposition, ... ⇒ Sensibiliser les habitants, les élus et les services à la biodiversité ordinaire ⇒ Améliorer la connaissance et l’appropriation des espaces naturels par les habitants	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) : ✓ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations
Détails de mise en œuvre : ▪ Mieux connaître le foncier Cub et identifier /caractériser les parcelles à l’état « naturel » et la direction gestionnaire de la Cub. ▪ Evaluer les modes de gestion existants ou absents, effectuer un diagnostic écologique et des usages. ▪ Resituer chaque site dans une approche globale et donc, définir un objectif et un plan de gestion qui soient cohérents. ▪ Se doter d’outils opérationnels : cette démarche doit être traduite par des préconisations techniques pour s’imposer à tous les intervenants techniques (charte, fiches techniques de gestion...). ▪ Constituer un comité technique pour suivre l’évolution des démarches engagées. ▪ Sensibiliser et former les cadres et personnels techniques (Cub et autres gestionnaires, entreprises) impliqués dans l’entretien et la gestion des espaces. ▪ Communiquer auprès du public sur la gestion éco responsable de ces espaces par la Cub.	

Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ PLU ⇒ Projet métropolitain (55 000 ha pour la nature) ⇒ Rapport du CAUE de Gironde de 2008	Pilotage : ⇒ Direction de la Nature
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction des Bâtiments Direction de l'eau Direction du Foncier Directions territoriales SAFER Communes, associations locales Conseil général CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) : 1^{er} semestre 2011 ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateur de résultat</u> ⇒ Surface en gestion adaptée <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Recensement et caractérisation des parcelles ⇒ Constitution du comité technique ⇒ Etablissement des fiches techniques ⇒ Définition des plans de gestion adaptés	Estimation du budget de l'action : Investissement : non chiffré Fonctionnement : non chiffré

Agenda 21 – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Développer le potentiel nature et biodiversité de la Cub	Poursuivre les efforts sur la qualité, la préservation des milieux et la ressource en eau
Action n° 24: Mieux gérer le végétal associé à la voirie <i>Fiche en lien avec fiche 23</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l’action : Gérer le végétal associé à la voirie de manière plus respectueuse de l’environnement permet de préserver la nature et la biodiversité le long des voiries qui forment de véritables corridors. Deux tests concernant le faucardage raisonné ont été réalisés sur le territoire de 2 circonscriptions de voirie de la Cub. Ils ont permis la réalisation d’un mémento du faucardage raisonné à la fin de l’année 2010. Ce document de référence vise à faciliter la mise en place de cette méthode de travail à l’échelle du territoire de la Cub sur les voies qui s’y prêtent. Il a été diffusé à tous les centres de gestion de l’espace public fin 2010, pour une mise en œuvre dès 2011. En ce qui concerne le désherbage, un recensement des produits et des quantités utilisés par la Cub sur la voirie a déjà été réalisé par le service expertise de la direction de la voirie. De même, un test de désherbage thermique des trottoirs a été réalisé. L’élaboration prochaine de la "Charte de l'arbre et de la végétation d'accompagnement de voirie" permettra de mieux prendre en compte le végétal dans l’élaboration des projets et le suivi du patrimoine arboré et ligneux, qu’il s’agisse d’arbres d’alignement, de bosquets ou de plantes grimpantes dans les rues les plus étroites. Le développement des trottoirs plantés, en collaboration directe avec les villes et indirecte avec des associations ou des riverains, permettra de réintroduire la nature en ville, le long de tout type de rue, lorsque ceci est réalisable.	
Objectifs de l’action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Mettre en œuvre un désherbage écologique (objectif zéro produits phytosanitaires) à l’échelle de l’agglomération sur toutes les voies qui s’y prêtent ⇒ Mettre en œuvre le faucardage raisonné à l’échelle de l’agglomération sur toutes les voies qui s’y prêtent ⇒ Mettre en oeuvre la charte de l'arbre et de la végétation associée à la voirie ⇒ Développer et mettre en oeuvre les trottoirs plantés sur l'ensemble du territoire de la CUB	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) ✓ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources
Détails de mise en œuvre : ▪ Suivre la mise en œuvre (et l’appui technique si nécessaire) du désherbage écologique et du faucardage raisonné auprès des directions territoriales. Ce suivi est réalisé par le service expertise de la direction de la voirie.	

▪ Mesurer l'évolution de la biodiversité sur les accotements afin de déterminer les impacts du faucardage raisonné (à cet effet, un marché d'une durée de 2 ans a été notifié en mai 2011). ▪ Finaliser le document de synthèse concernant les produits phytosanitaires (et leurs quantités) utilisés par la Cub sur la voirie pour le désherbage (action menée par le service expertise de la direction de la voirie). ▪ Mener une étude pour déterminer quels produits de désherbages sont plus écologiques et peuvent être utilisés sur le territoire de la Cub. ▪ Mener une étude pour minimiser les doses de produits de désherbages utilisées. ▪ Etudier d'autres méthodes de désherbage (thermiques, mécaniques...). ▪ Créer la "Charte de l'arbre et de la végétation associée à la voirie" et la mettre en application. Sensibiliser les services de la CUB et les entreprises qui réaliseront les projets et les travaux. ▪ Créer les outils du projet "trottoirs plantés" et les mettre en œuvre.	
Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ Projet Métropolitain (métropole sobre) ⇒ Guide des espaces publics	Pilotage : ⇒ Direction de la voirie
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction de la nature Directions territoriales	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) : sensibilisation ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Quantité et type de produits phytosanitaires utilisés lors du désherbage ⇒ Nombre de voies avec faucardage raisonné ⇒ Effets du désherbage écologique sur l'environnement et la biodiversité (comptage des espèces présentes et qualité des eaux de surface) ⇒ Effets du faucardage raisonné sur l'environnement et la biodiversité (comptage des espèces présentes) ⇒ Nombre de voies avec accompagnement végétal (sur voirie existante ou à créer) ⇒ Nombre de voies ou rues où le projet « trottoirs plantés » aura été mis en oeuvre <u>Indicateur de mise en oeuvre</u> ⇒ Finalisation du document de synthèse concernant l'utilisation des produits phytosanitaires sur la voirie Cub ⇒ Elaboration de la Charte de l'arbre ⇒ Elaboration des conventions dans le cadre du projet des « trottoirs plantés »	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 200 000 € (marché à bons de commandes) + frais de communication pour informer les riverains

Agenda 21 – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Développer le potentiel nature et biodiversité de la Cub	Poursuivre les efforts sur la qualité, la préservation des milieux et la ressource en eau
Action n° 25 : Remettre l’eau au cœur du projet urbain <i>Lien avec la fiche 31</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l’action : Historiquement, la question de l’eau dans les aménagements urbains était traitée comme une contrainte (risques inondation, évacuation des eaux pluviales, collecte et traitement des eaux usées...). Dans une métropole sensible, sobre, solidaire, l’eau (et la nature de manière générale) peut devenir un fil conducteur positif et un élément structurant des projets d’aménagement. Une nouvelle culture de la ville, de l’eau et de la nature doit être inventée et partagée entre acteurs de l’eau et urbanistes, aménageurs, paysagistes ou architectes afin d’assurer un développement urbain harmonieux, d’anticiper les risques liés à l’eau (protéger la population contre ces inondations est une priorité des communes et de la Cub), et d’intégrer l’eau comme une opportunité de valoriser un projet d’aménagement. Cette nouvelle place de l’eau dans les projets urbains passe par une prise en compte précoce, dans les documents d’urbanisme et dans chaque projet urbain, des diverses problématiques de l’eau et la mise en œuvre de la gestion intégrée de l’eau pour concilier les différents usages. En parallèle, le projet métropolitain vise une densification raisonnable de l’agglomération pour accueillir de nouvelles populations et activités. Les espaces en eau (qui offrent des lieux de promenades, de développement de la faune et de la flore, et de climatisation en ville...) sont l’une des clés pour accepter la densification et transformer un ensemble urbain en partie bétonné en lieu de vie accueillant et apaisé, soucieux du bien-être de ses habitants.	
Objectifs de l’action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Intégrer la problématique de l’eau (eau potable, eaux pluviales, plans d’eau, noues, fontaines, zones humides) en amont dans les documents d’urbanisme et dans tous les projets d’aménagement ⇒ Intégrer les risques d’inondation fluvio-maritime et pluviale en amont et adapter les projets d’aménagement ⇒ Valoriser l’eau en ville	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) : ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ✓ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i>

Détails de mise en œuvre :

- Intégrer dans la **planification urbaine** les enjeux de la protection des sources d'eau potable, de la lutte contre les inondations fluvio-maritime et pluviales, de la préservation des zones humides, et de la conformité des systèmes d'assainissement.
- Renforcer les **partenariats entre acteurs de l'eau et les bâtisseurs de la ville** pour développer une expertise locale sur les diverses opportunités et sur les contraintes de l'eau en ville, pour développer les opérations multifonctionnelles autour de l'eau (concepteurs et gestionnaires devront travailler ensemble en amont des opérations pour la conception mais aussi pour anticiper la répartition des responsabilités d'entretien et de gestion) et pour construire des aménagements adaptés (ex des constructions sur pilotis) en bordure du fleuve et des cours d'eau.
- Mener une démarche volontariste pour se protéger du **risque d'inondation fluviomaritime** tout en préservant les zones naturelles d'expansion des crues et les milieux humides associés
- Poursuivre l'importante démarche de **protection contre les inondations pluviales** lancée dans les années 1980 tout en **valorisant l'eau de pluie** (limitation de l'imperméabilisation des sols et de la canalisation de l'eau, développement des noues, mise en œuvre des dispositifs efficaces permettant de traiter les eaux pluviales et de les réutiliser ...).
- Garantir une eau de qualité dans les étendues d'eau ouvertes à la **baignade** et favoriser une augmentation du nombre de sites de baignade: la Cub améliorera en priorité la qualité des eaux pluviales rejetées dans les lacs (notamment le lac de Bordeaux), afin de limiter leur impact sur la qualité des eaux de baignade.
- **Restaurer certains tronçons de cours d'eau actuellement canalisés** : la lutte contre les inondations pluviales et l'étalement de l'urbanisation ont engendré la canalisation de nombreux cours d'eau sur la Cub qui représentait la solution efficace pour régler les problèmes posés par la présence de l'eau. Tout en gardant comme prioritaire la sécurité des habitants face aux risques d'inondation, la Cub cherchera à identifier les tronçons de cours d'eau qui peuvent être restaurés et rendus accessibles.
- **rendre accessible** et multiplier les ouvrages mettant en scène **l'eau et le fleuve en ville**: par exemple ouvrir au public davantage de bassins de retenue des eaux pluviales, et mettre à disposition plus de fontaines (indispensable notamment en période de canicules).

Croisement avec les autres projets/documents du territoire :

- ⇒ SCOT, PLU
- ⇒ Projet métropolitain (réinventer le fleuve)
- ⇒ Politique de l'Eau
- ⇒ Règlement de voirie
- ⇒ Règlement du service de l'assainissement
- ⇒ Guide de conception des espaces publics
- ⇒ Guide des solutions compensatoires d'assainissement pluvial

Pilotage :

- ⇒ Direction de l'Eau

Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction de la Nature et des Risques Direction de l'Urbanisme Direction de la voirie Equipe des 50 000 logements Directions territoriales	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) : ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre d'opérations de mise en visibilité de l'eau (restauration de cours d'eau, création de fontaines, transformation de canalisations en noues...) ⇒ nombre de lieux de baignade et disponibilité après périodes d'orages ⇒ nombre d'opérations d'aménagement avec un lien à l'eau	Estimation du budget de l'action : Investissement : non chiffré Fonctionnement : non chiffré

Agenda 21 – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Prévenir les risques environnementaux sur la santé	Développer les connaissances des risques émergents en matière de santé environnement et des risques technologiques
Action n° 26 : Lutter contre la pollution de l’eau par les résidus médicamenteux	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l’action : Le nombre de molécules chimiques circulant sur le marché est de plus en plus grand. Par ailleurs, la consommation de médicaments est très élevée en France. Ces produits sont rejetés in fine en partie dans les réseaux d’assainissement. Or, les stations d’épuration ne traitent pas la diversité des molécules chimiques contenues dans l’eau ainsi que certaines substances médicamenteuses qui ne se dégradent pas ou trop faiblement (élimination inférieure à 30 %). Cette pollution constitue une menace pour la qualité des cours d’eau et pour les milieux naturels du territoire métropolitain. Il s’agit pour la Cub de participer activement à la protection de la qualité des cours d’eau affectés par les rejets et les activités de l’agglomération. Le Conseil du Développement Durable (C2D) s’intéresse particulièrement à cette question.	
Objectifs de l’action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Mener des actions de sensibilisation à ces formes de pollution d’origine domestique ou hospitalière ⇒ Diminuer ces pollutions en agissant pour réduire à la source, leur rejet dans les réseaux d’assainissement et, si possible, en améliorant leur élimination au niveau des stations d’épuration	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) ✓ <i>Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources</i> ✓ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i>
Détails de mise en œuvre : ▪ Sensibiliser les professionnels de la santé mais aussi les citoyens à ces formes de pollution et les inciter à réduire le rejet de substances médicamenteuses dans les réseaux d’assainissement. ▪ Assister les établissements hospitaliers dans le traitement de ce type de molécule avant rejet (possibilité de mettre en œuvre un pilote de traitement en aval d’un établissement hospitalier ou	

d'organiser une filière spécifique de récupération de certains effluents). ▪ Etablir l'inventaire des principales substances médicamenteuses rejetées dans les réseaux d'assainissement de la Cub. ▪ Evaluer la part des substances d'origine domestique et la part d'origine hospitalière afin de cibler la mise en œuvre d'éventuelles actions. ▪ Réaliser un état des lieux de la qualité des eaux de la Garonne, sur la base du programme ETIAGE (ETude Intégrée de l'effet des Apports amont et locaux sur le fonctionnement de la Garonne Estuarienne) auquel participe la Cub (action en cours). ▪ Prendre en compte la performance des stations d'épuration communautaires sur l'élimination de ce type de molécules (au travers des résultats de l'étude AMPERES ⁽¹⁾ menée au niveau national) pour définir les axes d'amélioration possibles au niveau du traitement. ⁽¹⁾ <i>Amperes : Analyse des micropolluants prioritaires et émergents dans les rejets de station d'épuration et des eaux superficielles</i>	
Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ Future politique de l'Eau de la CUB : la politique de l'eau de la Cub s'intéresse plus largement à la question de la micropollution des eaux dont font partie les substances médicamenteuses	Pilotage : ⇒ Direction de l'Eau
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Conseil du Développement Durable (C2D) ARS Hôpitaux et cliniques de la Cub	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☐ Moyen terme (1 à 3 ans) : sensibilisation ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateur de résultat</u> ⇒ Baisse des concentrations en substances médicamenteuses dans les réseaux d'assainissement et en Garonne <u>Indicateurs de mise en œuvre</u> ⇒ Nombre d'actions de sensibilisation réalisées ⇒ Réalisation de l'inventaire des principales substances rejetées dans les réseaux d'assainissement et définition de leurs origines ⇒ Réalisation d'actions d'amélioration sur les stations d'épuration (long terme)	Estimation du budget de l'action : Investissement : pas de travaux à court terme, mais certainement à long terme Fonctionnement : Programme d'analyses des substances médicamenteuses dans les réseaux d'assainissement et actions de sensibilisation : 100 000€

Agenda 21 – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Prévenir les risques environnementaux sur la santé	Développer les connaissances des risques émergents en matière de santé environnement et des risques technologiques
Action n° 27 : Développer une culture du risque sur le territoire <i>Fiche en lien avec la fiche 25</i>	
Action nouvelle (pour les risques émergents)	Action engagée (pour les risques d’inondations, industriels et technologiques)
Enjeux de l’action : La Cub assure une fonction de veille et d’observation dans le cadre de commissions départementales ou locales. Certains risques sont considérés comme bien identifiés : les risques d’inondations fluviales, les risques industriels et technologiques, les risques d’incendie, l’exposition aux bruits. D’autres sont dits émergents car leur prise en compte est récente et leur connaissance faible : il s’agit notamment de l’exposition aux ondes électromagnétiques, les pollutions médicamenteuses et chimiques, la qualité de l’air intérieur, l’alimentation. L’enjeu pour la Cub est ici d’améliorer sa connaissance des risques pour mieux les prendre en compte dans la conception de ses politiques et pour développer les actions préventives.	
Objectifs de l’action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Recueillir, compléter et diffuser les informations sur les risques émergents ⇒ Diffuser les informations sur les autres risques connus : industriels et technologiques, naturels (action en cours) ⇒ Placer le citoyen / les communes au cœur du dispositif d’observation/d’information sur les risques (observatoire participatifs) ⇒ Traiter en priorité 4 thèmes et risques associés : les résidus médicamenteux, la qualité de l’air intérieur, les ondes électromagnétiques et l’alimentation	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) : ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ✓ <i>Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources</i> ✓ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i> ✓ <i>Assurer l’épanouissement de tous les êtres humains</i> ✓ <i>Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations</i>
Détails de mise en œuvre : ▪ Etablir un état des lieux thématique de l’ensemble des risques. ▪ Mettre en place un système d’informations intégrant l’ensemble des informations thématiques sur les risques.	

▪ Mettre en place un observatoire participatif.	
Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ PPRI (plan de prévention du risque inondation) ⇒ PPRT (plan de prévention des risques technologiques)	Pilotage : ⇒ Direction de la Nature
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction de l'Information Géographique (DIG) Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP) Conseil du Développement Durable (C2D)	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Mise en place du système d'informations ⇒ Production des « livrables » de l'observatoire participatif <u>Indicateur de mise en oeuvre</u> ⇒ Réalisation de l'état des lieux thématique des risques	Estimation du budget de l'action : Investissement : pas à court terme Fonctionnement : 100000 € pour une AMO

Agenda 21 de la CUB – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Prévenir les risques environnementaux sur la santé	Développer les actions de valorisation des déchets
Action n° 28 : Mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets <i>Fiche en lien avec les fiches 13, 29 et 30</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l’action : Réduire la production de déchets, développer le recyclage, diminuer significativement le tonnage de déchets stockés et incinérés sont trois grands objectifs du Grenelle de l’environnement. Ce sont également trois priorités de la Cub formalisées par l’adoption dès 1993 son plan TRIVAC (Trier, Recycler, Incinérer, Valoriser, Communiquer). Avec une production d’ordures ménagères en baisse constante depuis 2000, qui atteint 337 kg par habitant en 2009, la CUB a dépassé les objectifs du Grenelle (347 kg/habitant/an). Elle s’engage néanmoins à poursuivre ses efforts.	
Objectifs de l’action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Réduire la production d’ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant en 5 ans	Finalités du développement durable : ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ✓ <i>Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources</i> ✓ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i> ✓ <i>Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations</i>
Détails de mise en œuvre : - Le programme local de prévention des déchets (PLPD) fait l’objet d’un accord cadre avec l’ADEME pour une période maximale de 5 ans. Au cours de la première année sera élaboré le Programme local de prévention des déchets, sur la base du diagnostic visant à identifier entre autres les flux et acteurs existant sur l’agglomération, et d’une co-construction entre les acteurs du territoire. Au cours des années suivantes les actions du Programme seront mises en œuvre et évaluées au travers des indicateurs préalablement définis. Actions déjà engagées et à poursuivre : promotion du compostage individuel en 2007, collecte sélective des textiles par apport volontaire, éco-exemplarité de la CUB, action collective sur les territoires d’activités en lien avec les acteurs économiques.	

▪ Actions nouvelles : - Territorialiser et détailler les objectifs de prévention des déchets issus du Grenelle et du Plan de prévention de la Gironde. - Sensibiliser, mobiliser et mettre en oeuvre une participation citoyenne.	
Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Plan déchets 2010-2015 ⇒ Politique déchets ⇒ Projet métropolitain (métropole sobre)	Pilotage : ⇒ Direction Collecte et Traitement des Déchets (DCTD)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction de la Communication (DIRCOM) Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP) Direction Entreprise et Attractivité (DEA) Direction Bâtiment et Moyens (DBM) Direction de la Commande Publique (DCP) A'urba CCI, CMA, Clubs des entreprises Associations environnementales Acteurs de la prévention Citoyens Communes ADEME Conseil général	Calendrier de l'action : ☒ Court terme (moins d'un an) : diagnostic et élaboration du PLPD ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) : mise en œuvre et évaluation du PLPD ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites) : mise en œuvre et évaluation du PLPD
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Evolution des tonnages ⇒ Indicateurs d'évaluation à définir dans le cadre de l'évaluation du PLPD <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Réalisation du diagnostic ⇒ Nombre de partenaires associés	Estimation du budget de l'action : Fonctionnement Année 1 : 742 000 € TTC dont 520 000 € subvention ADEME Investissement : à définir ultérieurement

Agenda 21 de la CUB – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Prévenir les risques environnementaux sur la santé	Développer les actions de valorisation des déchets
Action n° 29: Développer le compostage individuel et initier le compostage en pied d’habitat collectif <i>Fiche en lien avec les fiches 20 et 28</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l’action : La CUB dispose de la compétence « gestion des déchets ». En 2009, 93% du territoire bénéficie de la collecte sélective en porte à porte et l’habitat vertical dispose de points de collecte. La CUB dispose sur son territoire de 15 centres de recyclage gérés en régie directe et un centre géré par le SIVOM par l’intermédiaire d’un prestataire privé. Enfin, la CUB s’est dotée d’un centre de compostage collectif des déchets verts et la création d’un second est en projet. La CUB a également mené une campagne de distribution de 10 600 unités d’éco-matériels pour l’habitat individuel (récupérateurs d’eau de pluie, composteurs individuels), dont elle a financé une partie. La CUB souhaite : • relancer le compostage individuel par la dotation de composteurs et bio-seaux aux habitants, • initier et promouvoir le compostage coopératif en pied d’habitat collectif. Celui-ci a vocation à favoriser à la fois le recyclage des déchets verts et le lien social entre habitants. Cette démarche innovante, encore peu développée en France est un exemple de projet durable dans sa dimension écologique et sociale.	
Objectifs de l’action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Optimiser la réutilisation des déchets verts dans l’habitat individuel et collectif par le compostage ⇒ Réduire le tonnage des ordures ménagères lors de leur ramassage et traitement ⇒ Créer du lien social autour d’un projet commun	Finalités du développement durable : ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ✓ <i>Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources</i> ✓ <i>Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations</i>
Détails de mise en œuvre : En lien avec le Programme local de prévention des déchets, cette démarche nécessite la mise en œuvre de plusieurs actions : Pour le compostage collectif : - Réaliser une étude, en lien avec les bailleurs sociaux et les communes, pour identifier un ou plusieurs sites d’expérimentation du compostage collectif. - Sensibiliser et mobiliser les habitants.	

- **Recruter un animateur** par site (pris en charge par régie de quartier si nécessaire).
- En lien avec la commune et les bailleurs, **identifier les habitants volontaires** (notamment parmi les guides et maîtres composteurs formés par le CG33) chargés de créer une dynamique autour de la gestion du compost.
- **Réaliser une charte collective d'usage.**
- **Fournir aux habitants de l'immeuble des bio-seaux** permettant de cumuler le compost à l'intérieur du logement.
A terme, ce compost sera utilisé sur le site pour l'entretien des espaces verts et des potagers à créer.
En parallèle, une communication pourra être réalisée sur les enjeux diététiques et nutritionnels, l'éducation au goût, les caractéristiques des matières compostées ...

Pour le compostage individuel :

- Lancer un marché de dotation de 10 000 composteurs.
- Distribuer aux habitants sous réserve d'une participation financière minime.
- Accompagnement par guides composteurs.

Croisement stratégique avec les projets/documents sur le territoire : ⇒ Programme local de prévention des déchets ⇒ Projet métropolitain (métropole sobre)	Pilotage : ⇒ Direction Collecte et Traitement des Déchets (DCTD)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Bailleurs sociaux Comités ou associations de quartier (régies de quartier) Associations locales de sensibilisation à l'environnement Communes ADEME CG33 Conseil du Développement Durable (C2D) Citoyens Guides et maîtres composteurs	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre de zones de compostage collectif installées chaque année ⇒ Nombre d'adhérents ⇒ Quantité de compost produite chaque année ⇒ Qualité du compost ⇒ Analyse du lien social créé/renforcé <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre de guides composteurs accompagnants ⇒ Nombre d'habitants volontaires impliqués tout le long de la démarche ⇒ Réalisation de la charte collective d'usage ⇒ Nombre de bio seaux et composteurs fournis	Estimation du budget de l'action : Investissement : achat des composteurs et des bio seaux pour les habitations individuelles : 490 000 €HT (dont subventions) Fonctionnement : non chiffré action d'animation : mobilisation d'un animateur/site

Agenda 21 de la CUB – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Prévenir les risques environnementaux sur la santé	Développer les actions de valorisation des déchets
Action n° 30 : Optimiser la gestion et le recyclage des déchets produits par la voirie <i>Fiche en lien avec la fiche 28</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : Les activités de voirie produisent un certain nombre de déchets qu'il s'agisse notamment de déchets verts, de gravats, de tout venant de terrassement et certains produits polluants comme dérivés d'hydrocarbures (purgés d'émission, dégoudronnants...), résidus de produits phytosanitaires et autres produits dangereux. Dans une logique de gestion responsable, la Cub souhaite optimiser la gestion de ces déchets dont certains peuvent être recyclés ce qui est notamment déjà le cas pour le tout venant issu de terrassement et les déchets verts.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Augmenter le recyclage des déchets de voirie	Finalités du développement durable : ✓ Lutter contre le changement climatique ✓ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources
Détails de mise en œuvre : ▪ Réaliser une aire de 10 000 m² permettant le stockage et le traitement des déchets. ▪ Mettre en place une filière complète d'élimination ou de recyclage pour chaque catégorie de déchets résultant des activités de voirie et s'équiper des moyens nécessaires (broyeur à branches, bacs de stockage, cuves...)	
Croisement stratégique avec les projets/documents sur le territoire : ⇒ Programme local de prévention des déchets ⇒ Projet métropolitain (métropole sobre)	Pilotage : ⇒ Direction de la voirie
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : ADEME Sociétés spécialisées	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat :</u> ⇒ Evolution du tonnage de déchets recyclés par catégorie <u>Indicateurs de mise en œuvre :</u> ⇒ Réalisation de certains petits aménagements ⇒ Mise en place des filières	Estimation du budget de l'action : Investissement : 500 000 € (dont 310 000 € pour l'aménagement d'une aire de traitement et de stockage) Fonctionnement : non chiffré

Agenda 21 – Maîtrise d’ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire

Orientation	Objectif
Prévenir les risques environnementaux sur la santé	Favoriser le bien être des habitants
Action n° 31 : Lutter contre les îlots de chaleur urbains <i>Lien avec fiche 25</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l’action : Le changement climatique constaté ces dernières années va se poursuivre de façon exponentielle. Dans beaucoup de villes, la température de l’air est en moyenne supérieure de 1 à 2 °C aux zones rurales qui l’environnent. Cet écart est encore plus grand et peut atteindre 2 à 3 °C si l’on considère le centre des villes. Ce phénomène est appelé « îlot de chaleur urbain ». L’activité urbaine intense et concentrée explique pour l’essentiel l’élévation des températures du fait de l’émission de chaleur, mais la morphologie des villes est aussi un facteur explicatif. En effet, la taille, la forme, les matériaux employés, l’agencement des constructions et des axes de circulation, l’absence de strate végétale et d’eau... modifient singulièrement les apports solaires, la circulation de l’air et par conséquent, les bilans d’énergie propres à l’espace urbain considéré. L’enjeu de la lutte contre les îlots de chaleur est sanitaire : en effet, l’îlot de chaleur se traduit par la formation d’une couche d’air non seulement plus chaude mais aussi plus riche en polluants (aggravation des smogs) ce qui entraîne l’apparition de problèmes de santé (allergies, problèmes respiratoires et cardiovasculaires, voire surmortalité en cas de canicules). La lutte contre les îlots de chaleur est multiple et implique notamment de : - réduire l’utilisation excessive du bitume dans les voiries et les aménagements urbains, - garantir une circulation maximale d’air dans la ville en aérant les espaces, - (re)végétaliser et de (re)boiser (création d’espaces verts au sol mais aussi terrasses et murs végétalisés), introduire massivement des arbres, bosquets et spots, haies pluristratifiées pour améliorer l’ambiance par la régulation thermique, - mieux conserver et gérer l’eau pluviale (par exemple par la mise en place de systèmes de noues/fossés ou de zones humides qui peuvent servir aussi à l’irrigation des zones végétalisées, comme à San Francisco), - d’une manière plus générale, multiplier la présence de l’eau (création de bassins, valorisation des cours d’eau et des zones humides), - diminuer sensiblement les surfaces imperméabilisées pour valoriser le potentiel de la terre - développer les panneaux solaires qui captent l’énergie. Par ailleurs, il convient d’organiser des actions de sensibilisation dans les quartiers qui sont sujets à la formation d’îlots de chaleur afin de limiter les effets sur la santé des populations fragiles.	
Objectifs de l’action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Caractériser le ou les îlots de chaleur présents sur la Cub	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) : ☒ Lutter contre le changement climatique

⇒ Mettre en place un plan d'actions permettant de résorber le phénomène actuel ⇒ Limiter le développement d'îlots de chaleur dans les futurs aménagements urbains	✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains
Détails de mise en œuvre : ▪ Sur l'existant : réaliser un inventaire et une caractérisation précise des îlots de chaleur existants sur la Cub par exemple par analyse thermographique (avec une approche y compris sanitaire) et proposer, dans les endroits qui le nécessitent prioritairement (du fait du nombre élevé d'habitants ou/et de la présence de populations sensibles aux effets sanitaires), un plan d'actions permettant d'atténuer les écarts de température relevés et un plan de sensibilisation auprès des riverains. ▪ Pour les futurs aménagements : intégrer dans les guides et référentiels d'aménagement de la Cub un ensemble de recommandations à respecter pour limiter ou atténuer la formation et le développement d'îlots de chaleur. ▪ Expérimenter la mise en place d'îlots de fraîcheur associant des actions publiques et privées (végétalisation des espaces publics, des balcons, des jardins...).	
Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ Plan Climat ⇒ PRSE2 (Plan Régional Santé Environnement)	Pilotage : ⇒ Direction du développement durable et de la participation (DDDP)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction de l'urbanisme Direction de la nature ADEME ARS Equipe 50 000 logements DDDP	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) : dans le cadre de 50 000 logements ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Evolution du nombre d'îlots de chaleur ⇒ Ecart de températures entre les centres villes de la Cub et la périphérie <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Réalisation de l'étude diagnostic prévue sur l'existant ⇒ Réalisation du carnet de recommandations	Estimation du budget de l'action : Investissement : pas à court terme Fonctionnement : Etude diagnostic : 50 000 €

Agenda - Synergies entre collectivités

Orientation	Objectif
Affirmer le rôle de la Cub en matière d'animation du territoire durable et solidaire	Faire des contrats de co-développement un des outils de partage et de mise en œuvre de l'Agenda 21
Action n° 32 : Intégrer les ambitions de l'Agenda 21 et du plan Climat de la Cub dans les contrats de co développement <i>Fiche en lien avec la fiche 41</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : Par leur structuration – plan triennal (court - moyen terme) et coopérations techniques (long terme) – et leur calendrier – négociation de la seconde génération de contrats à partir de mi-2011, les contrats de codéveloppement représentent une réelle opportunité dans la prise en compte des ambitions de l'agenda 21 et du plan climat de la CUB, et plus largement des politiques de développement durable de la Cub. C'est pourquoi, la collectivité entend introduire dans la négociation des contrats les objectifs de l'Agenda 21 et du plan Climat et, à terme, l'ensemble des référentiels supports à l'éco - conditionnalité des aides de la CUB.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Utiliser les contrats de co-développement pour intégrer la culture du développement durable dans les relations CUB/communes et sur le territoire ⇒ Mettre en œuvre des projets conformes aux objectifs/actions de l'agenda 21 et du plan climat de la Cub ⇒ Préparer les communes à la mise en place de la conditionnalité des aides sur des critères de développement durable	Finalités du développement durable : ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ✓ <i>Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources</i> ✓ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i> ✓ <i>Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains</i> ✓ <i>Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations</i>
Détails de mise en œuvre : L'agenda 21 et le plan climat de la Cub sont les 2 documents cadre de la Cub en matière de développement durable, et de fait, s'imposent à toutes les opérations menées ou financées par la Cub. Il est envisageable pour la mission contrat de co-développement et les référents communaux d'intégrer, dès 2011, dans la négociation de la 2ème génération des contrats, les cibles et les actions du développement durable telles qu'exprimées à travers les orientations de l'Agenda 21 et du plan climat et leurs plans d'actions respectifs. Et de préparer ainsi les communes à la mise en place de la conditionnalité des aides à la 3ème génération. Pour ce faire, sur la base notamment du bilan des contrats 2009/2011, une grille d'analyse des projets sera définie avec les communes pour les inciter à proposer des projets durables. Elle visera à donner une définition commune et partagée des projets	

durables. Cette grille d'analyse sera à construire avec les communes à partir de 2012. Elle donnera lieu à la définition de critères conditionnant les aides aux projets de la 3ème génération.

L'intégration des objectifs et actions de l'Agenda 21 et du plan climat dans les contrats, sera également l'occasion de conforter des coopérations techniques entre la CUB et les communes (appui de la CUB aux communes et retour d'expériences des communes sur les thématiques sur lesquelles elles ont déjà avancé). Il convient donc de consulter les communes, lors des négociations, afin d'identifier les champs sur lesquels la CUB et les communes ont à échanger (biodiversité, logement...).

Les actions suivantes seront donc réalisées :

- **La DDDP devra vérifier si les programmes d'actions des futurs contrats contribuent aux objectifs et sont compatibles avec les plans d'actions de l'agenda 21 et du plan climat de la Cub. Les avis émis par la DDDP seront pris en compte dans le cadre de la négociation des contrats de co-développement.**
- **Une grille d'analyse des projets au regard du développement durable sera construite** avec les communes en vue de la mise en place de la conditionnalité des aides pour la 3ème génération des contrats (action menée par la DDDP).
- **Une coopération technique sera mise en place pour sensibiliser et former** les acteurs Cub et communes au développement durable et aux orientations de l'agenda 21 et du plan climat de la Cub (action menée par la DDDP).

Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Projet d'administration (développement des relations avec les communes / administration engagée et responsable)	Pilotage : ⇒ Mission co-développement avec les référents communaux (rôle : coordination et animation du système d'information)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP) les 27 communes les référents communaux	Calendrier de l'action : ☒ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Evolution du nombre d'actions de l'Agenda 21 et du plan climat mises en oeuvre grâce aux contrats de co-développement <u>Indicateur de mise en œuvre :</u> ⇒ Nombre de référents communaux sensibilisés au développement durable ⇒ Nombre d'échanges techniques Cub/communes mis en place dans le cadre de la coopération technique ⇒ Réalisation partagée d'une grille d'analyse des projets au regard du développement durable ⇒ Définition partagée des critères d'aides	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 0

Agenda 21 - Synergies entre collectivités

Orientation	Objectif
Affirmer le rôle de la Cub en matière d'animation du territoire durable et solidaire	Rechercher la mise en cohérence des démarches de développement durable sur le territoire
Action n° 33 : Développer les achats groupés avec les communes	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : L'achat groupé est une technique d'achat visant à favoriser la réalisation d'économies aux acheteurs qui se réunissent pour acheter à plusieurs. Elle permet donc de réduire les coûts de gestion interne et de combiner les besoins de différents organismes. Cette méthode commerciale suscite également des intérêts chez les acheteurs qui peuvent ainsi diminuer leurs coûts de production et de stockage. La CUB est aujourd'hui sollicitée par les communes sur la question des achats et reçoit de nombreuses demandes d'appui pour la rédaction des cahiers des charges. La CUB et ses communes peuvent ainsi mutualiser de nombreux achats, comme c'est déjà le cas sur la restauration collective où les commandes sont passées via un groupement d'achats pour 12 000 repas. L'avantage de ce groupement pour la restauration collective est également visible pour les petits donneurs d'ordre qui disposent d'une marge de manœuvre sérieuse pour négocier, et dont ils ne disposeraient pas s'ils étaient seuls. D'autres projets de ce type sont en cours. Par exemple, un groupement de commande entre le Conseil Général de la Gironde et la Cub est en phase de finalisation. Il contribuera à la cohérence des actions de sensibilisation des écoliers sur les territoires et sera à destination de la communauté éducative. Un groupement de commandes auquel participe la Cub concernant l'achat de véhicules propres au niveau national, et coordonnée par l'UGAP, est également bien avancé. D'autre part, la ville de Floirac et le Conseil Général de la Gironde sont en train de créer une centrale d'achats. La Cub pourra éventuellement en faire partie ultérieurement. Le papier, les fournitures de bureau, l'achat de véhicules, de plantations etc., autant de produits dont les prix peuvent être vus à la baisse, et dont l'impact écologique sera réduit du fait d'une commande unique.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Mutualiser les achats des communes et de la CUB ⇒ Rationaliser et optimiser les coûts (y compris pour les petits acheteurs) ⇒ Renforcer l'écoresponsabilité de la CUB et des communes	Objectifs du cadre de référence : ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ✓ <i>Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations</i> ✓ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i>

Détails de mise en œuvre : ▪ Mener une réflexion en interne et avec les communes pour identifier les familles d'achats susceptibles de faire l'objet de commandes groupées ▪ Si l'intérêt de s'appuyer sur une commande groupée est démontré, développer les achats groupés (réflexion par familles d'achats) via les plateformes existantes ou en cours de création. ▪ Utiliser la fonctionnalité de la plateforme Internet de dématérialisation de l'association Marchés Publics d'Aquitaine, pour gérer les groupements de commandes.	
Croisement avec les autres projets/documents du territoire : Projet d'administration (développement des relations avec les communes)	Pilotage : ⇒ Direction de la commande publique (DCP) (rôle : coordonner la mise en place des achats groupés)
Ressources internes et extérieures à mobiliser : Régie des restaurants (expérience de la restauration collective) Directions Cub concernées par les achats groupés	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☐ Moyen terme (1 à 3 ans) ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateur de résultat</u> ⇒ Nombre de commandes groupées passées ⇒ Gains potentiels réalisés <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre de familles d'achats groupées potentielles recensées ⇒ Nombre de communes intéressées par les achats groupés	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 0

Agenda 21 de la CUB - Synergies entre collectivités

Orientation	Objectif
Affirmer le rôle de la Cub en matière d'animation du territoire durable et solidaire	Rechercher la mise en cohérence des démarches de développement durable sur le territoire
Action n° 34 : Développer un outil commun numérique de communication sur les événements autour du développement durable sur le territoire <i>Fiche en lien avec la fiche 35</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : Le territoire de la Cub est riche en initiatives et en événements qui font avancer la prise en compte des enjeux du développement durable. Parce qu'ils sont portés par divers acteurs : les communes, les associations, des entreprises... et qu'ils concernent des thématiques environnementales et sociales variés, l'information ne circule pas aujourd'hui suffisamment. Ce constat ayant été partagé avec les communes lors des ateliers de concertation de l'Agenda 21, la Communauté urbaine semble la plus à même de mettre en place un outil d'information, en partenariat avec les communes et le Conseil Général permettant une meilleure information et donc une meilleure mobilisation.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Mieux informer le grand public des événements en lien avec le développement durable organisés sur le territoire communautaire ⇒ Créer un point d'information/communication mutualisé (Internet, mobiles) sur les initiatives et les événements développement durable du territoire de la CUB.	Finalités du développement durable : ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ✓ <i>Préserver la biodiversité</i> ✓ <i>Favoriser l'épanouissement des êtres humains</i> ✓ <i>Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations</i> ✓ <i>Permettre des modes de consommation et de production responsables</i>
Détails de mise en œuvre : ▪ Créer un comité technique avec les communes dédié aux services numériques. Il pourra s'appuyer sur l'organisation existante du comité équivalent sur l'aménagement numérique (ce sont en grande partie les mêmes acteurs). ▪ Mettre à jour et développer la rubrique dédiée à l'Agenda 21 sur lacub.fr (sous les directives de Direction du développement durable et de la participation en collaboration avec la direction de la	

communication). Une fois la structure de la rubrique et la charte éditoriale callée, il peut être envisagé de laisser la directions du développement durable et de la participation animer elle-même cette partie du site.

- **Réaliser, avec la collaboration du conseil général et du conseil régional, un agenda électronique.**
Cet agenda sera organisé de façon à ce que chaque commune le renseigne et puisse réutiliser tout ou partie de l'agenda général. Pour chaque événement déclaré, il doit être possible de lui associer un ou plusieurs thèmes dont le thème développement durable. Cet agenda sera dans une logique opendata (son contenu est réutilisable par des associations, des partenaires, des acteurs du territoire). Il peut être envisagé au cas par cas de faire participer d'autres contributeurs que les communes aux fins d'avoir l'agenda le plus complet possible. Il sera possible de diffuser le contenu de l'agenda par flux RSS ou d'ajouter une fonctionnalité qui permette de mettre l'événement dans l'agenda personnel de l'internaute ou en mode push dans les réseaux sociaux...
- **Etudier la possibilité de développer une application sur mobile.**

Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Charte Girondine des manifestations responsables	Pilotage : ⇒ Direction de la communication Copilote : Direction Développement Durable et Participation
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Les 27 communes Le Conseil Général Le conseil régional (car ils ont déjà un agenda) L'ADEME	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre d'événements et d'initiatives référencés par le système d'information (objectif de 180/an, soit un tous les deux jours) ⇒ Nombre de suiveurs du fil d'information ⇒ Nombre de sites reprenant les événements de l'agenda dans leurs communications (électroniques et papier) <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Etude de faisabilité du projet ⇒ Création du comité technique ⇒ Nombre de mises à jour par mois de la rubrique dédiée à l'Agenda 21 (sur lacub.fr)	Estimation du budget de l'action : Investissement : 50 000 € pour développer l'outil numérique Fonctionnement : 0

Agenda 21 - Synergies entre collectivités

Orientation	Objectif
Affirmer le rôle de la Cub en matière d'animation du territoire durable et solidaire	Rechercher la mise en cohérence des démarches de développement durable sur le territoire
Action n° 35 : Créer un club CUB/communes autour des enjeux du développement durable <i>Fiche en lien avec la fiche 34</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : La CUB est composée de 27 communes. Parmi ces communes, la plupart ont entamé une démarche d'Agenda 21 et d'autres mènent des projets et actions en faveur du développement durable de leur territoire. Le travail de concertation réalisé dans le cadre de l'Agenda 21 a révélé le besoin, tant des communes que de la CUB, de communiquer davantage, d'échanger, croiser les regards et expériences entre les acteurs du territoire. Les compétences sont nombreuses et varient d'une échelle à l'autre, pour autant, les enjeux sont territoriaux et chacun doit contribuer à la mise en œuvre de projets cohérents en vue de développer un véritable projet d'agglomération durable. Le Département de Gironde a mis en place un Conseil Départemental des Agendas 21 (CDA21) qui constitue un lieu d'échange et de capitalisation autour des enjeux du développement durable pour l'ensemble des collectivités du Département. Cette instance est aujourd'hui très bien identifiée et traite de nombreuses thématiques qu'elles soient urbaines ou rurales. Il s'agit à travers ce club des communes mis en place par la CUB d'avoir une approche territoriale propre à la CUB pour échanger et mutualiser les informations et moyens à une échelle territoriale rapprochée. Ce réseau sera donc complémentaire du réseau des agendas 21 existant à l'échelle départementale et il offrira une vision opérationnelle sur les champs spécifiques d'intervention des collectivités de la CUB. Il agira aussi en complémentarité avec les outils existants à la Cub : le club Climat (dédié aux thématiques relatives à l'énergie et au réchauffement climatique) et au réseau Nature (dédié aux thématiques relatives à la nature, l'agriculture, la biodiversité...).	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Echanger pour développer une stratégie globale de développement durable pour l'agglomération ⇒ Créer des discussions concrètes sur les enjeux de développement durable à l'échelle CUB ⇒ Croiser les compétences pour adopter une approche territoriale et transversale des enjeux de développement durable	Finalités du développement durable : ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations
Détails de mise en œuvre : ▪ Définir les thématiques qui seront abordées dans le cadre de ce club, afin d'échanger et de	

mutualiser les bonnes pratiques opérationnelles entre les communes et la CUB.

▪ **Organiser ce club** entre les communes et la CUB.

Ce club pourra prendre la forme d'ateliers thématiques qui concernent spécifiquement certains agents/services. Ces thématiques pourront être définies en début d'année et pourront évoluer au regard des contextes territoriaux.

Chaque thème d'atelier devra être mis dans la perspective du territoire et pourra mobiliser des acteurs ressources spécialisés sur l'enjeu traité.

Les thèmes traités pourront par exemple être :

- Biodiversité sur le territoire
- Insertion par l'activité économique
- Mobilité (alternative, douce...)

Ce club permettra la mise en commun des moyens, la connaissance des acteurs au sein de la CUB, au sein des communes pour agir sur une thématique précise.

A l'issue du premier voire des deux premiers ateliers, un questionnaire bilan sera distribué aux participants afin de cibler les points forts et les manques de ce club.

▪ **Mettre en place une rubrique sur le portail Internet Cubecites** qui permet de tenir informées les communes sur les futurs ordres du jour, d'encourager les contributions et mises en réseau des acteurs. Les comptes rendus seront réalisés par l'animateur et permettront surtout d'avoir un suivi des projets engagés au sein du club, des décisions prises et des contacts réalisés.

Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire : ⇒ Projet d'administration (développer les relations avec les communes / une administration en dialogue) ⇒ Contrats de codéveloppement	Pilotage : ⇒ Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Les chargés d'agenda 21 des communes de la Cub et de la Cub	Calendrier de l'action : ☒ Court terme (moins d'un an) ☐ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre de réunions du club organisées ⇒ Analyse des « questionnaires bilan » ⇒ Analyse des projets montés suite aux réunions du club ⇒ Nombre d'articles mis en ligne sur Cubecites ⇒ Nombre de thématiques identifiées par an <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Création du club et Nombre de participants actifs ⇒ Création de la rubrique spécifique sur Cubecites	Estimation du budget de l'action : Investissement : 20 000 € (coût de l'adaptation du portail Cubecites aux objectifs de ce club) Fonctionnement : frais d'animation du club (frais d'édition de plaquettes ou autres, restauration : café d'accueil...) 3000 € par an

Agenda 21 – Synergies entre collectivités

Orientation	Objectif
Affirmer le rôle de la CUB en matière d'animation du territoire durable et solidaire	Rechercher la mise en cohérence des démarches de développement durable sur le territoire
Action n° 36: Mettre en place une opération « Foyers témoins » sur la CUB qui valorisera des pratiques favorisant l'environnement, la qualité de vie et la santé	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : La production et la consommation de masse, la création permanente de nouveaux produits et de besoins, l'essor des nouvelles technologies se traduisent bien souvent par de nouvelles pollutions pas ou peu réglementées dont les effets sur la santé et l'environnement sont incertains, inconnus ou sur lesquels une controverse s'est instaurée. Bien souvent, des gestes simples et faciles à appliquer permettent de réduire substantiellement les nuisances sur l'environnement. Il s'agit pour la Cub de recenser les gestes les plus efficaces qu'elles pourraient ensuite soutenir plus largement.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Valoriser les démarches éco-citoyennes ⇒ Favoriser l'appropriation et la familiarisation citoyenne à des gestes simples qui préservent l'environnement et ne sont pas dangereux pour la santé ⇒ Mesurer le niveau d'appropriation des éco-gestes ⇒ Mesurer les freins et leviers psychologiques et économiques de ces actions ⇒ Révéler à des citoyens de la Métropole qu'il est souvent possible de modifier certaines pratiques nocives pour l'environnement et la santé	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) ✓ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains
Détails de mise en œuvre : ▪ Préciser la méthodologie de l'étude à mener : inventaire des études similaires déjà réalisées, détermination des critères de sélection des foyers (a priori, toutes les catégories socio professionnelles seront représentées), définition des modalités d'accompagnement des foyers, moyens de communication des résultats de d'étude... ▪ Mener l'étude qui durera 12 mois. Cinq thèmes seront abordés au cours de cette étude : - boire une eau de qualité (réduire la présence de résidus médicamenteux, des produits corporels ou ménagers dans l'eau, privilégier l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille)	

- Réduire sa consommation d'eau et sa production de déchets
- Manger sainement (mise en place d'une consommation responsable)
- Communiquer sans danger (se protéger des ondes électromagnétiques)
- Respirer un air intérieur plus sain (apprentissage à l'utilisation de produits non émissifs en COV, Formaldéhyde, etc.)

Les foyers témoins testeront quelques gestes simples parmi ces propositions :

- Ne plus jeter les médicaments dans l'eau ainsi que les solvants et autres produits toxiques
- Utiliser des produits naturels et/ou eco-certifiés pour les machines à laver, pour les produits corporels
- Installer des économiseurs d'eau pour réduire ses factures d'eau
- Réduire la quantité de déchets en adoptant des gestes simples (choisir les produits peu conditionnés, coller un « Stop pub » sur sa boîte aux lettres, préférer les sacs réutilisables, fabriquer du compost, boire l'eau du robinet)
- Choisir des aliments de saison pour son alimentation
- Privilégier les circuits courts de production (Amap, vente directe...)
- Encourager l'utilisation du kit mains libres pour son téléphone portable
- Désactiver les appareils utilisant les ondes en veille
- Aérer tous les jours la maison au moins dix minutes pour renouveler l'air intérieur
- Réduire au maximum les produits contenant des molécules nocives dites C.M.R. (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxiques) tels que parfums, produits ménagers et peintures

- **Exploiter scientifiquement les résultats de cette étude pour voir l'impact de ces différents gestes sur l'environnement, la qualité de vie et la santé, pour identifier les verrous et pour évaluer la faisabilité et l'intérêt d'une généralisation.**

Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ Plan Climat (pionniers du climat) ⇒ Politique de l'eau et politique déchets ⇒ SRCAE Aquitaine (Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie) ⇒ PRSE2 Aquitaine (Plan Régional Santé Environnement)	Pilotage : ⇒ Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Université : Institut EGID-Bordeaux 3 (Environnement Géo-Ingénierie et Développement)	Calendrier de l'action : ☒ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultats :</u> ⇒ Définition d'une liste de pratiques individuelles les plus efficaces <u>Indicateurs de mise en œuvre :</u> ⇒ Lancement de l'appel d'offres ⇒ Nombre de foyers témoins impliqués dans la démarche	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 50 000 € (AMO)

Agenda 21– Synergies entre collectivités

Orientation	Objectif
Affirmer le rôle de la CUB en matière d'animation du territoire durable et solidaire	Rechercher la mise en cohérence des démarches de développement durable sur le territoire
Action n° 37 : Développer la participation citoyenne	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : L'implication de la société civile aux décisions qui la concernent se développe depuis une vingtaine d'année dans un contexte de crise de représentation du politique, comme instrument de gouvernance plus démocratique, plus proche du peuple et de ses besoins. Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite développer la pratique de la participation citoyenne sur son territoire, misant sur la plus value qu'elle constitue en termes d'acculturation aux enjeux de la collectivité, de gain de pertinence des projets et décisions, et de renouvellement de la gouvernance. Pour ce faire elle a saisi en 2009 le Conseil de Développement Durable, structure de démocratie participative dont les membres sont issus de la société civile, pour l'élaboration d'une « Charte de la participation citoyenne à l'action publique communautaire » co-construite avec divers types d'acteurs de la concertation. L'ambition de celle-ci est de poser les bases du développement exemplaire de la participation de manière équitable sur l'ensemble du territoire. Dans la pratique, cette volonté de développer une culture spécifique de la participation tant au sein des services de la CUB que parmi les habitants de l'agglomération, se confronte à des enjeux d'imbrication d'échelles, de pertinence des thématiques mises au débat, de moyens mobilisés.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Développer une culture de la participation citoyenne sur le territoire ⇒ Mettre en œuvre des processus de participation exemplaires et innovants ⇒ Sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre (avec une attention particulière aux « sans voix ») ⇒ Encourager les services de la CUB à développer la participation citoyenne comme outil de plus-value des projets ⇒ Développer une participation ascendante (initiatives citoyennes) ⇒ Favoriser le partage de la décision	Finalités du développement durable : ✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations
Détails de mise en œuvre : ▪ Diffuser la Charte de la Participation sur l'ensemble du territoire et sensibiliser à son contenu. ▪ Mettre en place une formation des chefs de projets en interne, favoriser l'appropriation des enjeux de la participation citoyenne.	

- **Développer la collaboration** entre le C2D, la Direction du Développement Durable et de la Participation, et les autres directions de la CUB ; construire un réseau de référents.
- **Formaliser les procédures** de participation (guide méthodologique, partenariat avec professionnels de la participation via marchés à bons de commande).
- **Développer une expertise en interne** à travers la mise en place de moyens d'évaluation et de capitalisation des démarches mises en œuvre.
- **Donner une visibilité** à la participation citoyenne sur le territoire via des démarches exemplaires liées aux grands projets ; expliciter l'incidence de la parole citoyenne sur les projets et décisions.
- **Mettre en œuvre les moyens d'une acculturation** progressive des citoyens aux enjeux du développement urbain ainsi qu'à la pratique de la participation citoyenne ; développer la médiation territoriale.
- **Concevoir les outils de proximité** afin de permettre le développement d'initiatives citoyennes et la participation du plus grand nombre.
- **Mettre en œuvre la coopérative métropolitaine** : dynamique collective utilisant de nouvelles manières de travailler, fondées sur la solidarité, la coopération, les partenariats.

Croisement stratégique avec les projets/documents sur le territoire : ⇒ Projet d'administration (une administration en dialogue / la relation à l'utilisateur est l'affaire de tous) ⇒ Projet Métropolitain (intelligence collective et agora métropolitaine / 1 million de voix)	Pilotage : ⇒ Direction Développement Durable et Participation (DDDP)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Conseil du Développement Durable (C2D) Ensemble des Directions de la CUB Ensemble des partenaires du territoire (instances territoriales, institutions, associations, ...)	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☐ Moyen terme (1 à 3 ans) ☒ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre et type de projets faisant l'objet d'une participation citoyenne (ascendante et/ou descendante) ⇒ Nombre et type de participants ⇒ Qualité et efficacité des dispositifs mis en œuvre ⇒ Influence du bilan de la participation sur la décision <u>Indicateurs de mise en œuvre</u> ⇒ Nombre de chartes de participation distribuées ⇒ Nombre de formations organisées ⇒ Nombre de référents identifiés	Estimation du budget de l'action : Investissement : non chiffré Fonctionnement : non chiffré communication, logistique, formation, marché à bons de commande pour missions ponctuelles, recrutement d'AMO <i>ad hoc</i> par projet

Agenda 21– Synergies entre collectivités

Orientation	Objectif
Définir des principes partagés d'éco-conditionnalité	Développer l'éco-conditionnalité des aides accordées par la Cub
Action n° 38 : Réviser les régimes d'aide de la CUB pour la réhabilitation du parc de logements anciens <i>Fiche en lien avec la fiche 41</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : Les logements neufs ne sont pas le seul enjeu des années à venir. En effet les nouvelles constructions répondent aux normes environnementales et énergétiques en vigueur depuis quelques années et notamment à celles introduites par la loi Grenelle 2. De plus, la CUB a mis en place une obligation de certification pour les programmes neufs de logements sociaux en Zone d'Aménagement Concerté (délibération du 11 février 2011). En revanche les leviers d'action se situent sur les logements anciens qu'ils appartiennent au parc social ou au parc privé. Les dispositifs existants pour la réhabilitation et cofinancés par la CUB concernent aujourd'hui le parc privé (le dispositif parc social, le PALULOS (Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale) n'est actuellement plus alimenté par l'Etat). Il s'agit d'aides cofinancées aux propriétaires individuels occupants ou bailleurs par l'intermédiaire des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (cofinancement CUB/Etat des travaux et/ou études) sur des quartiers identifiés et du Programme d'Intérêt Général qui couvre les territoires hors OPAH (en diffus). L'aide dans le cadre du PIG permet de mettre sur le marché des logements locatifs conventionnés ou sociaux. L'enjeu pour la Cub est donc de réduire le nombre de logements insalubres, mal équipés, peu économes en fluides, et de pouvoir mettre sur le marché des logements corrects	
Objectifs de l'action : ⇒ Pouvoir mettre sur le marché des logements locatifs conventionnés ou sociaux	Finalités du développement durable : (cocher la ou les finalités concernées) ✓ <i>Lutter contre le changement climatique</i> ✓ <i>Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i> ✓ <i>Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains</i> ✓ <i>Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations</i>

Détails de mise en œuvre : ▪ Introduire une aide à la réhabilitation des logements anciens du parc social, conditionnée à des critères environnementaux, énergétiques ou autres (tels que l'adaptation ou l'amélioration de la valeur d'usage, etc.) dans le nouveau Règlement d'Intervention de la Politique de l'Habitat et de la Ville en cours d'évaluation/révision. Définir les critères adaptés à cette aide (sur la base a minima des orientations de la convention CUB/Aquitannis du 08/03/2011). ▪ Intégrer des aides sur le parc privé dans le prochain Règlement d'Intervention avec un niveau d'exigence prenant en compte les capacités financières des publics défavorisés. Définir les critères d'octroi de ces aides.	
Croisement avec les autres projets/documents du territoire : ⇒ Nouveau Règlement d'Intervention applicable au 01/01/2012 ⇒ Plan climat	Pilotage : ⇒ Direction de l'Habitat
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Pôle Dynamiques urbaines Pôle Finances	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat :</u> ⇒ Nombre de logements anciens du parc social réhabilités ⇒ Nombre de logements anciens du parc privé réhabilités <u>Indicateurs de mise en œuvre :</u> ⇒ Précision des aides possibles ⇒ Définition des critères d'octroi des aides	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 0

Agenda 21 - Accompagner les acteurs pour des dynamiques territoriales durables

Orientation	Objectif
Favoriser l'émergence de démarches et projets responsables sur le territoire	Accompagner les acteurs du territoire sur des projets durables
Action n° 39 : Orienter la coopération internationale de la CUB vers des actions de développement durable <i>Fiche en lien avec les fiches 2 et 9</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : L'ouverture du dialogue avec d'autres territoires poursuit plusieurs objectifs : - apporter un appui au développement des pays en émergence, - enrichir le débat avec les citoyens, - nouer des partenariats économiques, - échanger sur des méthodologies de travail, dans une logique de réciprocité de l'échange. Dans tous les cas, l'échange d'expériences et de savoirs - faire a des impacts forts sur le rayonnement des territoires concernés. C'est également participer à une nouvelle forme de solidarité, contribuer à une meilleure connaissance et compréhension mutuelle. La Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite ainsi développer des échanges engagés depuis plusieurs années avec ses partenaires historiques, mais également travailler sur de nouvelles formes d'actions et d'organisation de partenariats avec des acteurs nouveaux. La CUB apparaît comme une agglomération ouverte sur le monde. Elle développe en effet depuis près de 20 ans, une coopération internationale notamment avec le Venezuela, le Portugal, la Chine et des pays de l'Afrique Noire et du Maghreb. De fait, l'ouverture du dialogue avec d'autres territoires poursuit des objectifs de développement durable. Dans les accords établis, des actions ont pu voir le jour en ce sens. Aussi, la définition d'une nouvelle stratégie de coopération internationale pour la période 2010-2014 est l'occasion de réaffirmer cette orientation en particulier à destination des pays d'Europe de l'Est et des pays émergents.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Renforcer la dimension développement durable des échanges internationaux engagés par la CUB ⇒ Valoriser les accords internationaux et les échanges ⇒ Mettre en avant les échanges de compétences ⇒ Encourager des projets durables en partenariat avec les villes étrangères	Finalités du développement durable : ✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations ✓ Offrir une dynamique de

⇒ Favoriser la participation des agents de la Cub dans des projets de développement durable à l'étranger	<i>développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i>
Détails de mise en œuvre : ▪ Promouvoir dans les actions de partenariat et d'échange la thématique du développement durable L'innovation, le développement urbain, la mobilité, l'environnement, la gouvernance constituent autant de thématiques promues dans le cadre des accords & actions de coopération internationale, liées au développement durable. Parmi les actions à conforter ou à développer qui ont pu être identifiées, l'Inde, le Mexique et la Bulgarie font partie des pays avec lesquels la CUB envisage tout particulièrement de travailler sur le développement durable. Pour déployer cette action, il apparaît intéressant d'évaluer la prise en compte des finalités et déterminants des démarches de développement durable, dans le cadre des projets internationaux, et d'identifier les projets dans lesquels le développement durable est un axe prioritaire. ▪ Valoriser les accords internationaux et les échanges A ce jour, il est constaté que les accords internationaux et les échanges sont bien souvent méconnus du grand public. Leur valorisation est donc essentielle dans une approche de partage des valeurs internationales. Des temps de communication et la sensibilisation pourraient alors être organisés au sein même des communes. ▪ Intégrer le développement durable dans les actions de promotion et de valorisation Les actions de promotion et de valorisation se concrétisent notamment par l'accueil de délégations étrangères et d'événements ainsi que de salons. Celles-ci apparaissent perfectibles du point de vue de l'intégration du développement durable qui peut prendre deux aspects : - La conduite d'une démarche d'écoresponsabilité (éco-communication, éco-conception sur les salons...). - La visibilité au niveau de l'Union Européenne par une insertion dans les réseaux et une démarche active de « lobbying », une veille sur les appels à projet en lien avec le développement durable (exemple : Green Capital ou programme Europe Intelligent Energy). ▪ Faciliter et valoriser l'implication et la participation des agents dans ces projets. La participation des agents de la CUB à ces échanges est encore peu encouragée et peu reconnue. Toutefois, elle contribue au bien-être des salariés. Ainsi, les déplacements (en Argentine, Chine...) pourraient être valorisés, par exemple via une Newsletter ou par des rubriques récurrentes au sein des documents de communication interne. Cette valorisation peut aussi se fonder sur le bilan annuel qui sera élaboré par la Direction des relations internationales.	
Croisement stratégique avec les projets/documents de la CUB : ⇒ Document d'orientations et de stratégie internationale	Pilotage : ⇒ Direction des relations internationales

Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction de la communication (communication externe) Direction Conseil Innovation Sociale et Communication Interne (pour communication interne) Direction des bâtiments et des moyens Direction de la logistique et du courrier Direction des ressources humaines	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre de projets dans lequel la thématique « développement durable » est affichée (communication) ⇒ Nombre d'évènements Grand public organisés en lien avec la coopération internationale ⇒ Nombre d'agents participant dans le cadre des accords / échanges internationaux ⇒ Nombre de salons éco-conçus <u>Indicateur de mise en oeuvre</u> ⇒ Nombre de projets internationaux dans lesquels le développement durable est un axe prioritaire	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 0 <i>(les dépenses afférentes à ce type d'actions sont surtout constituées d'ingénierie et de temps homme interne)</i>

Agenda 21 - Accompagner les acteurs pour des dynamiques territoriales durables

Orientation	Objectif
Favoriser l'émergence de démarches et projets responsables sur le territoire	Accompagner les acteurs du territoire sur des projets durables
Action n° 40 : Adapter les dossiers de demande d'aides aux enjeux du développement durable <i>Fiche en lien avec la fiche n° 41</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : La CUB octroie des aides (financières ou non) à différents types de bénéficiaires (associations, chambres consulaires, laboratoires de recherches...). La CUB a ainsi la possibilité d'intégrer les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance dans ses politiques d'aides. Pour ce faire, il est nécessaire d'adapter les dossiers de demande d'aides en vue notamment de : - permettre aux acteurs du territoire d'améliorer le contenu de leur projet au regard du développement durable en les incitant à se poser les bonnes questions, - valoriser leur(s) projet(s) au regard de ces enjeux.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Aider les demandeurs à proposer des projets respectueux des questions de développement durable	Finalités du développement durable : ✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains ✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Détails de mise en œuvre : ▪ Améliorer le contenu des formulaires à remplir par les demandeurs par exemple en portant à leur connaissance des fiches de sensibilisation au développement durable, de sensibilisation aux politiques de développement durable de la Cub... ▪ Proposer dans le dossier de demande d'aides une fiche « développement durable » avec des pistes pour aider les demandeurs à formuler leur demande en lien avec ces objectifs. Cette fiche spécifique « développement durable » des dossiers de demande d'aides pourrait être réalisée par un groupe d'agents : Direction de la fiscalité et des aides publiques, Direction du Développement Durable et de la Participation, service économie sociale et solidaire...	

Croisement stratégique avec les projets/documents de la CUB : ⇒ Plan climat ⇒ Politique de l'eau ⇒ Politique déchets	Pilotage : ⇒ Direction de la fiscalité et des aides publiques (DIRFAP)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP) Direction de la communication	Calendrier de l'action : ☒ Court terme (moins d'un an) ☐ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat</u> ⇒ Nombre de dossiers répondant aux nouveaux éléments d'instruction « développement durable » ⇒ Nombre de bénéficiaires ayant amélioré leur dossier grâce à son nouveau contenu (par enquête) <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Adaptation des dossiers de demande d'aides ⇒ Nombre d'agents associés à la réalisation de la fiche « développement durable »	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 30 000 € (il s'agira probablement de faire appel à un prestataire)

Agenda 21 - Accompagner les acteurs pour des dynamiques territoriales durables

Orientation	Objectif
Favoriser l'émergence de démarches et projets responsables sur le territoire	Accompagner les acteurs du territoire sur des projets durables
Action n° 41 : Intégrer des critères de développement durable dans les politiques d'aides <i>Fiche en lien avec les fiches 32, 35 et 40</i>	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : La CUB octroie des aides (financières ou non) à différents types de bénéficiaires (associations, chambres consulaires, laboratoires de recherches...). En développant une approche développement durable dans son fonctionnement, la CUB a ainsi la possibilité d'intégrer les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance dans les critères d'attribution d'aides. Cela doit favoriser, au-delà des compétences pures de l'EPCI, la prise en compte des enjeux de développement durable par l'ensemble des acteurs sollicitant la CUB et cela doit permettre à la Cub de concentrer l'ensemble des aides financières qu'elle apporte sur des projets respectueux de ses politiques de développement durable.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Définir une politique d'aides ayant une vision transversale des différents enjeux du développement durable ⇒ Intégrer des critères clairs de développement durable permettant d'analyser les demandes (écoconditionnalité) ⇒ Adapter les modalités d'instruction des dossiers par les services de la CUB ⇒ Soutenir les projets innovants portés par les acteurs du territoire	Finalités du développement durable : ✓ Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains ✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Détails de mise en œuvre : ▪ Renforcer l'instruction des projets avec une grille d'analyse préétablie conjointement par la Direction du Développement Durable et de la Participation, le service économie sociale et solidaire et la direction de la fiscalité et des aides publiques. ▪ Intégrer des critères clairs et transparents d'écoconditionnalité dans l'instruction des dossiers de demandes d'aides et moduler l'importance des aides apportées sur la base de ces critères ▪ Adapter l'instruction des demandes d'aides afin de soutenir, au-delà des compétences strictes de la Cub, les projets spécifiques et/ou innovants des acteurs du territoire.	

Croisement stratégique avec les projets/documents de la CUB : ⇒ Plan climat ⇒ Politique de l'eau ⇒ Politique déchets	Pilotage : ⇒ Direction de la fiscalité et des aides publiques (DIRFAP)
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction du Développement Durable et de la Participation (DDDP) Direction des Entreprises et de l'Attractivité (service économie sociale et solidaire) Services instructeurs Communes membres de la CUB	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateur de résultat</u> ⇒ Analyse de l'évolution des aides octroyées par la Cub <u>Indicateurs de mise en oeuvre</u> ⇒ Elaboration de la grille d'analyse des demandes ⇒ Construction des critères d'écoconditionnalité ⇒ Evolution dans l'organisation de l'instruction des demandes spécifiques et/ou innovantes	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 0

Agenda 21 - Accompagner les acteurs pour des dynamiques territoriales durables

Orientation	Objectif
Favoriser l'émergence de démarches et projets responsables sur le territoire	Accompagner les acteurs du territoire sur des projets durables
Action n°42 : Pérenniser le dispositif des Juniors du Développement Durable	
Action nouvelle	Action engagée
Enjeux de l'action : Depuis 2001, la Cub accompagne les écoles de son territoire dans leurs projets concrets de développement durable. Ce travail concerne les élèves des écoles maternelles et primaire, des établissements accueillant des enfants souffrant de handicap, et depuis cette année, les enfants accueillis dans des structures hors temps scolaires dans les 27 communes de la Cub. Unique en France, le dispositif des Juniors du développement durable concerne en 2010/ 2011 près de 12 000 écoliers de la Communauté urbaine de Bordeaux. L'enjeu est de développer les bons réflexes, les bonnes pratiques, les bonnes préoccupations dès le plus jeune âge et de sensibiliser les parents au développement durable via leurs enfants.	
Objectifs de l'action (indicateurs stratégiques) : ⇒ Sensibiliser les jeunes au développement durable ⇒ Former les enseignants	Finalités du développement durable : ✓ Lutter contre le changement climatique ✓ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ✓ Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains ✓ Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations ✓ Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Détails de mise en œuvre : Un dispositif de sensibilisation des juniors au développement durable a progressivement été mis en œuvre, consolidé et amélioré. Il s'articule autour de 4 types d'actions : - de sensibilisation : mise en place d'actions ponctuelles, ciblées et de courte durée, liées à la visite de sites, de parcours-découvertes, et d'interventions en classe, - de projet : elles consistent, pour un groupe de classes, à choisir un projet de développement durable afin d'aboutir à une réalisation pédagogique concrète pendant l'année scolaire,	

- de **formation** : les enseignants peuvent bénéficier de modules de formation au développement durable et aux agendas 21 organisés conjointement par la Cub et l'Inspection Académique de la Gironde,
- de **soutien à la création d'agendas 21 scolaires** : expérimentés par une dizaine d'écoles, ils ont vocation à initier durablement des réflexions, des comportements et des pratiques respectueuses de l'environnement au sein des écoles et par tous ses « habitants.

Croisement stratégique avec les projets/documents du territoire :	Pilotage : ⇒ Direction de la communication
Services associés, partenaires et ressources à mobiliser : Direction du Développement Durable et de la Participation ADEME, les communes, le CREAQ, Conseil Général de Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, Lyonnaise des Eaux, SMEGREG, une trentaine d'associations	Calendrier de l'action : ☐ Court terme (moins d'un an) ☒ Moyen terme (1 à 3 ans) ☐ Long terme / action structurante (déploiement sur plusieurs sites)
Evaluation : <u>Indicateurs de résultat :</u> ⇒ Nombre d'élèves concernés par l'action ⇒ Nombre de stagiaires participant aux formations ⇒ Niveau d'implication des communes dans le dispositif ⇒ Diversification des thèmes choisis par les enseignants	Estimation du budget de l'action : Investissement : 0 Fonctionnement : 500 000 euros par an (budget habituel du service)

